

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : Du 01/01/1973 au 06/06/2013
- Résumé : Contient tous les mots : stockage,propane

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages, ..., classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :
BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mail : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Nombre d'accidents répertoriés : 71 - 09/09/2013

N°39754 - 08/02/2011 - FRANCE - 60 - NOGENT-SUR-OISE
F43.32 - Travaux de menuiserie
Un feu se déclare en début d'après-midi dans une menuiserie de 650 m² et provoque l'explosion de 3 bouteilles de 13 kg de propane servant à alimenter des chariots électriques. Une colonne de fumée est visible à plusieurs kilomètres. Les secours évacuent les 7 employés présents et éteignent l'incendie vers 16 h. Un pompier se blesse à la cheville. Le stock intérieur de bois, une fourgonnette et un aspirateur à copeaux sont détruits ; 8 employés sont en chômage technique. Les ateliers, les bureaux et le stockage extérieur sont épargnés. Le feu a toutefois ravagé 100 des 650 m² de l'établissement.

N°38714 - 27/07/2010 - FRANCE - 11 - PORT-LA-NOUVELLE
H44.41 - Transports routiers de fret
Un feu se déclare vers 23h40 au niveau du pare choc avant d'un camion-citerne de propane stationné près de l'atelier de réparation des véhicules d'une entreprise de transport de bouteilles de gaz et de négoce vrac d'hydrocarbures liquides et liquéfiés. L'établissement, qui emploie 200 salariés, est soumis à déclaration au titre de la législation "Installations classées" pour un stockage de bouteilles de GIL de moins de 50 t. Un rondier de la société de gardiennage de la zone industrielle alerte les secours. Un BLEVE se produit à 0h17 sur le véhicule-citerne qui contient 4 t de propane (64 % de sa capacité). Aucun blessé grave n'est à déplorer mais 12 pompiers, victimes de l'effet de souffle, souffrant de céphalées et / ou de troubles auditifs sont recensés mais non-hospitalisés ; alertés par un sifflement au niveau du poids lourd, ils s'étaient mis à l'abri avant l'explosion. Les 90 pompiers et 36 véhicules mobilisés maîtrisent le sinistre à l'eau et à la mousse vers 2 h, à partir de 2 poteaux incendie. L'incendie est éteint à 4h30 ; 4 camions-citernes endommagés sont mis en sécurité dans la journée (vidange du GPL pour l'un, brûlage du gaz à la torche pour les 3 autres). Un chauffeur de l'entreprise légèrement blessé à la main par le bris du pare-brise du camion qu'il évacuait sera soigné sur place. L'intervention des secours s'achève à 22 h.

Sur le site, outre le camion à l'origine du sinistre qui a été détruit, les effets du BLEVE ont provoqué l'incendie de l'atelier de réparation (détruit) et d'un atelier d'entretien (gravement endommagé) tous les deux en bardages métalliques, ainsi que la destruction de 2 camions-citernes d'hydrocarbures liquides et des cabines de 4 camions-citernes de gaz (3 vidées mais non-dégazées et un rempli à 80 %). L'effet de surpression a endommagé le bâtiment administratif (murs de moellons déplacés), provoqué des bris de vitres sur des voitures et sur 48 véhicules routiers, et projeté, parfois à l'extérieur du site, des bardages de bâtiments.
À l'extérieur du site, selon un recensement de la mairie, 105 particuliers et une vingtaine de commerçants ont subi des bris de vitres ou vitrines ; l'effet de souffle a également endommagé des silos (zones de décharge d'explosion en galerie supérieure et évent centrale d'aspiration soufflées, une zone d'isolation entre étages de la tour bouquée) et des bardages de hangars. Le fond du réservoir côté cabine et le trou d'homme du camion qui a explosé, ont été projetés à l'extérieur du site à respectivement 30 et 160 m de l'emplacement du BLEVE. Deux explosions secondaires se sont aussi produites sur des bouteilles de gaz présentes dans l'atelier de réparation durant l'incendie. Quatre départs de feux de broussailles sont également signalés à l'extérieur de l'établissement.
La préfecture publie un communiqué de presse. Des enquêtes judiciaire et administrative sont effectuées pour déterminer les causes et circonstances de l'accident.

N°37667 - 05/12/2009 - FRANCE - 71 - MORLET
I55.20 - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
Une fuite de GPL se produit vers 11h45 sur une cuve de 4 m³ de propane dans le parc d'un château, après la rupture de la soupape de sécurité lors de la chute d'un arbre durant son abattage. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place et 7 personnes occupant des chambres d'hôtes du château sont évacuées et reléguées par la municipalité. Une société spécialisée vidange la cuve dans un réservoir tampon jusqu'à 18 h, puis le gaz résiduel dans la citerne est brûlé à la torche. Les accessoires sont remplacés puis le propane est remis dans la cuve de stockage.

N°37505 - 18/11/2009 - FRANCE - 76 - LE HAVRE
H44.41 - Transports routiers de fret
Un feu se déclare vers 19 h dans un bâtiment de stockage de 2 200 m² appartenant à une entreprise de transports. Le bâtiment à structure métallique et briques abrite des paniers en osier et des vêtements, ainsi que plusieurs bouteilles de butane-propane de 13 kg. Des explosions de bouteilles de gaz se produisent. La circulation sur un boulevard est interrompue. Le feu est considéré éteint par les pompiers vers 23 h. Des rondes sont toutefois organisées jusqu'au lendemain pour éteindre les derniers foyers résiduels. Les bouteilles de GPL sont récupérées par une société spécialisée.

N°36511 - 10/07/2009 - FRANCE - 71 - POISSON
A01.47 - Élevage de volailles
Un feu se déclare vers 12 h dans un poulailler vide de 400 m². Les pompiers protègent une cuve de propane et un stockage de 15 t de foin proches et maîtrisent l'incendie avec 2 lances à débit variable. Ils noient les foyers résiduels et débient les lieux. Le bâtiment est détruit.

N°36090 - 15/04/2009 - HAÏTI - 00 - TABARRE
N82.92 - Activités de conditionnement
Une explosion suivie d'un incendie se produit vers 9 h dans une entreprise de stockage et conditionnement de propane en bouteilles. Le sinistre est maîtrisé dans la matinée mais un périmètre de sécurité est maintenu sur place en raison des risques d'une nouvelle fuite de gaz. Aucune victime n'est à déplorer, mais la toiture du hangar abritant les bouteilles de GPL, 2 réservoirs cylindriques horizontaux et 6 véhicules sont endommagés ou détruits. Selon la presse, une fuite de propane sur un réservoir serait à l'origine de l'accident.

N°41873 - 09/03/2012 - FRANCE - 08 - POIX-TERRON
C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc
Une fuite de propane se produit vers 21 h sur la purge de l'un des 3 réservoirs de GPL de 3,2 m³ d'une entreprise spécialisée dans la fabrication de pièces en caoutchouc ; le stockage est implanté à 80 m des bâtiments. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place et 17 employés de l'établissement sont évacués ; l'alimentation électrique du site est interrompue. Les pompiers colmatent la fuite et effectuent des mesures d'exploimétrie qui ne révèlent pas de risque d'explosion ; une légère émission résiduelle subsiste néanmoins. L'alimentation en électricité de l'entreprise est rétablie et les salariés peuvent reprendre leur activité ; la production est interrompue durant 2 h. Un technicien du fournisseur de GPL obture finalement la fuite à 5h30.

N°41784 - 18/02/2012 - FRANCE - 37 - ABILLY
G24.57 - Fonderie de fonte
Lors du dégel après une période de grand froid, une fuite de propane gazeux se produit vers 13h30 sur la canalisation de GPL reliant la cuve aérienne aux installations d'une fonderie à la suite de l'effondrement d'un mur de 1,5 m de haut supportant cette tuyauterie ainsi que l'armoire électrique de commande du vaporisateur. Des riviérans qui ont entendu le bruit de la chute du mur alertent le responsable maintenance de l'entreprise où il réside sur le site. Ce dernier isole la cuve contenant 3,2 t de propane (fermeture des 3 vannes du réservoir) et le vaporiseur électrique (fermeture des vannes entrée et sortie de gaz) puis alerte les secours. A leur arrivée, les pompiers constatant que le réservoir de propane et le vaporisateur sont "chauds" mettent en place un rideau d'eau et évacuent les riviérans dans un rayon de 100 m. L'alimentation électrique du site est interrompue. Vers 19 h, le périmètre de sécurité est porté à 300 m et 600 personnes sont évacuées vers une maison de retraite située sur la commune. Selon l'exploitant, la pression interne du vaporisateur aurait atteint 17 bar (PS max : 20 bar) et la soupape de cet équipement se serait déclenchée. Arrivé sur les lieux en fin d'après-midi, un technicien du fournisseur de GPL, venant du département de la Mayenne déconnecte le vaporiseur du réservoir et met en place des bouchons en sortie des 3 vannes de la cuve. L'alerte est levée vers 18h30 et les habitants peuvent rejoindre leur domicile. L'activité de la fonderie redémarre normalement en début de semaine.
Selon l'exploitant, l'augmentation de température au-delà du point de consigne et donc de la pression dans le vaporiseur aurait pour origine une défaillance de la boucle de régulation de température dont la commande se trouve dans l'armoire électrique endommagée lors de l'effondrement du mur. Après coupure de l'alimentation électrique du site, l'inertie thermique de la résistance chauffante aurait maintenu le phénomène. La cuve qui n'a pas subi de dommage est néanmoins remplacée par un réservoir d'une capacité inférieure et sans vaporiseur ; les besoins en gaz de l'établissement ayant diminué depuis l'implantation initiale du stockage.

N°42129 - 03/02/2012 - FRANCE - 39 - CRAMANS
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
Lors d'un déchargement de propane vers 10h30 dans un dépôt relais de GPL, un jet de gaz liquide brûle aux cuisses le chauffeur d'un semi-remorque qui couvrait la vanne du véhicule après avoir raccordé les bras de déchargement (gazeux et liquide) du stockage ; il est en arrêt de travail durant 25 jours. La fuite est due à un serrage insuffisant du raccord du bras de chargement sur le véhicule-citerne. Le conducteur n'a apparemment pas respecté la procédure de déchargement qui prévoit que la vanne du camion doit être ouverte lentement pour contrôler l'étanchéité du raccord. Selon le transporteur, le chauffeur aurait aussi inversé l'ordre d'ouverture des clapets de fond du camion et des vannes à boule.

N°41017 - 28/09/2011 - FRANCE - 49 - MORANNE
D36.2 - Production et distribution de combustibles gazeux
Une fuite de propane se produit vers 11 h sur la soupape de l'un des 6 réservoirs enterrés de 7 300 l de GPL alimentant des habitations. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 50 m et confinent 6 personnes dans leurs habitations. Le trafic sur la ligne ferroviaire située à 30 m du stockage n'est pas interrompu. Les pompiers déploient une lance à débit variable et effectuent des mesures d'exploimétrie qui révèlent l'absence de gaz au-delà de la clôture du site. Une société spécialisée arrête la fuite vers 16 h. L'intervention des secours s'achève vers 17 h. La soupape est remplacée ; le fournisseur effectue une enquête pour déterminer les causes de la fuite. Un élu et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.

N°41498 - 28/02/2011 - FRANCE - 31 - BOUSSENS
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
Dans un centre empletteur de butane / propane, au cours du déplacement de 3 wagons-citernes vides des postes de dépotage vers leur emplacement de stockage, le wagon de tête déraile vers 23h30 après avoir franchi un aiguillage enneigé. Aucun dommage matériel, ni fuite de GPL n'est signalé. Le wagon est remis sur les rails le lendemain. Le sous-traitant chargé de l'entretien des voies ferrées, l'entreprise ferroviaire et le gestionnaire d'infrastructures effectuent des enquêtes qui ne révèlent aucune anomalie du wagon ou des voies (traverses, rails, aiguillage, boulonnerie). En l'absence d'élément matériel détaillant, l'exploitant présume que le déraillement est dû à l'accumulation de neige et de glace sur les rails ce jour-là. La dernière visite d'entretien des voies effectuée à l'été 2010, les causes de l'aiguillage avaient été réparées. L'exploitant informe les pompistes des contrôles à effectuer avant utilisation des voies ferrées : vérification du plaquage des aiguillages et positionnement des cales. Un rechargement du ballast pour la mise à niveau des voies est programmé à l'été 2011.

Ministère du développement durable – DGPR / SRT / BARPI – Page 2

Nombre d'accidents répertoriés : 71 - 09/09/2013

N°35917 - 27/02/2009 - FRANCE - 73 - AIGUEBELLE
E36.32 - Récupération de déchets triés
Un feu se déclare vers 21 h au niveau d'une cuve d'électrolyse à l'arrêt dans une installation de valorisation des déchets à forte teneur en zinc, de 700 m³. Suite au déclenchement d'un alarme incendie, un opérateur se rend sur le site et constate un début d'incendie avec des flammes jaunes en partie basse de la cuve. Les moyens à disposition (extincteurs) ne permettent pas de maîtriser le feu et l'incendie se propage aux autres équipements par les canalisations, cuves, gaines et chemins de câbles. Les secours sont alertés ; le personnel et les habitations proches sont évacués. Une cuve de soude de 4 000 l explose, l'effet de la rupture et les projections blessent 2 pompiers ; 1 autre se blesse à la cheville. Plusieurs bouteilles de GPL de 13 kg utilisées pour l'alimentation des chariots de manutention explosent également. Les secours rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau et la structure métallique du bâtiment rend difficile la progression des pompiers. Les eaux d'extinction sont confinées. Les secours maîtrisent l'incendie vers 3 h avec 8 lances dont 1 à mousse, du sable et de la poudre ; ils dégraisent la toiture de la partie administrative et débient les lieux. Les pompiers mesurent les polluants dans l'air mais ne relèvent pas d'anomalies. Un élu et le sous-préfet se rendent sur place. La toiture du bâtiment est effondrée et l'outil de production est détruit. La circulation à été interrompue pendant 5 h.
Les services de l'inspections des installations classées, avertis quatre jours après, se rendent sur place et demandent un traitement rapide des déchets liquides et solides. Les boues d'hydroxydes et les bains usés seront éliminés en décharge et les eaux d'extinction seront pompées et éliminées dans une installation de traitement adaptée ou rejetées en milieu naturel après traitement par une unité mobile. L'exploitant doit également évacuer les 3 cuves de 4 m³ de propane, les bouteilles de gaz présentes et veiller au bon état de la clôture pour éviter les intrusions. Une campagne d'analyse des eaux souterraines doit être effectuée pour déterminer un impact éventuel qui pourrait être dû à des infiltrations causées par des défauts d'étanchéité des rétentions.
L'enquête menée par l'exploitant montre que l'incendie est dû à l'échauffement de la poudre de zinc par un phénomène d'oxydation, dû à la conception des dysfonctionnements suivants :
- Défaillance de la pompe de la cuve d'électrolyse, empêchant le pompage de son contenu d'où l'accumulation de zinc en point bas ;
- Bouchage de l'évacuation inférieure de la cuve par de la poudre de zinc imprégnée de soude, en raison de coudes et de dégraissements de la canalisation ramenant la canalisation au bouchon ;
- Circulation forcée d'air dans le bouchon, due à l'aspiration du ciel de la cuve de réception située au niveau inférieur ;
Cette échauffement n'a pus être maîtrisé car le système d'injection d'eau dans la cuve avait été arrêté préventivement pour une intervention, et n'a pas été remis en service par l'opérateur de l'atelier fuyant le début d'incendie. Il provoque alors l'inflammation de la canalisation bouchée en polypropylène qui se propage, faute de dispositifs coupe-feu, à l'ensemble du site via les autres canalisations en polypropylène des différents ateliers.
L'exploitant met en place les mesures suivantes : écoulement rectiligne vertical de la cuve d'électrolyse vers celle d'évacuation, isolement du local électrolyse et stockage poudre de zinc avec des murs coupe feu 1h ou 2h, système coupe feu de la traversée cuves "électrolyse" - cuves "évacuation inférieure" (vanne motorisée à manchon inox), systèmes limitant la propagation du feu dans les canalisations du site (vannes motorisées en position ferme par défaut), stockage des produits inflammables (palettes, cuves et bouteilles de gaz) à l'extérieur du bâtiment principal.

N°36198 - 23/02/2009 - FRANCE - 61 - PONTCHARDON
C24.57 - Fonderie de fonte
Une fuite de propane en phase gazeuse se produit vers 9 h sur le vaporiseur d'un réservoir de GPL d'une capacité de 22 t dans une fonderie de fonte en redressement judiciaire. Des employés ressentant des odeurs de gaz donnent l'alerte. Les vannes % de tour situées à l'amont et à l'aval du vaporisateur sont fermées pour isoler du reste de l'installation et l'alimentation électrique de l'appareil est interrompue ; aucune mesure d'exploimétrie n'est effectuée. Une surchauffe du vaporiseur à la suite d'une sollicitation excessive de l'appareil en raison d'un faible niveau de remplissage du réservoir de propane, est à l'origine de l'endommagement de plusieurs joints d'étanchéité ayant entraîné la fuite de GPL. L'absence de branchement d'un des fils du thermostat de sécurité au coffret d'alimentation électrique et de commande du vaporiseur n'a pas permis d'arrêter ce dernier automatiquement. Des travaux avaient été réalisés en août et octobre 2007 au niveau de ce coffret d'alimentation électrique et de commande par du personnel de l'entreprise et par un sous-traitant ; la conformité de l'installation et le résultat des interventions sont inconnus. Des mesures d'exploimétrie ont été effectuées. Les dégâts matériels sont estimés à 100 keuros. La production de l'établissement n'est pas interrompue, l'exploitant ayant décidé de fonctionner provisoirement sans le vaporiseur, ce qui est possible sous réserve d'avoir un niveau de remplissage du réservoir de propane suffisant (50 % selon le fournisseur de GPL).
Dans l'attente de la réparation du vaporiseur, l'exploitant doit : s'assurer que les installations de combustion de l'établissement alimentées au propane sont équipées de dispositifs entraînant leur mise en sécurité en cas de défaut et notamment d'un dispositif de contrôle de flamme, interdite à toute personne non habilitée de pénétrer dans l'enceinte de stockage du propane en cas de sinistres à l'enclos. L'exploitant doit également : rappeler au personnel les consignes à respecter et la conduite à tenir en cas de fuite de gaz ; dans l'immédiat, compléter les consignes de sécurité affichées à proximité du réservoir de GPL et revoir les modalités de suivi et contrôle des travaux de maintenance des installations de propane.

N°35728 - 13/01/2009 - FRANCE - 76 - TOCQUEVILLE-LES-MURS
000.00 - Particuliers
Une fuite de propane est détectée vers 18 h au niveau de 2 réservoirs enterrés de 4 300 l de GPL alimentant un lotissement. Alertés par un passant, les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m autour du stockage de propane et évacuent 50 habitants ; les occupants des logements autour du périmètre sont confiné. La fuite de gaz est interrompue à 21h30 ; les habitants regagnent leur logement vers 22h30 après des mesures d'exploimétrie dans chaque pavillon. Une entreprise privée spécialisée effectue la réparation. L'intervention des pompiers s'achève à 23 h.

N°35531 - 13/11/2008 - FRANCE - 89 - VERGINY
H44.20 - Transports ferroviaires de fret
 Un train, comportant 2 wagons-citernes de 45 t de propane et 2 wagons de tubes métalliques, déraile vers 10h30 à proximité de la gare de Saint-Florentin : aucune fuite n'est détectée. Les gendarmes mettent en place un périmètre de sécurité et le trafic ferroviaire est interrompu. Les services techniques ferroviaires remettent sur les rails les wagons transportant les tubes. Le lendemain, ils relèvent les citernes de propane sans dépotage préalable ; les pompiers installent 4 lances en protection durant l'intervention.
 L'accident se serait produit suite à un incident technique alors que le train s'apprêtait à entrer sur le site de stockage de propane destinataire des wagons qui appartenaient à un prestataire de transport. L'entreprise a stoppé son activité pendant la durée des opérations.

N°35285 - 09/10/2008 - FRANCE - 33 - AMBES
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
 Des odeurs de gaz sont ressenties vers 10 h dans 7 communes au nord et à l'ouest de l'agglomération bordelaise. Les secours évacuent temporairement 1 580 personnes de divers établissements publics des communes de BLANQUEFORT (2 écoles, un collège, un lycée, un centre culturel et la mairie) et MERIGNAC (une école). Une fuite de méthylmercaptoplans lors du déchargement d'un bateau de propane dans une société de conditionnement et stockage de gaz liquéfiés est à l'origine des émanations.

N°35031 - 14/08/2008 - FRANCE - 17 - LE DOUHEIT
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Dans un centre de distribution de combustibles gazeux, 2 soupapes de sécurité (tarage 5,4 bar) se déclenchent vers 9 h à la suite d'une surpression sur une sphère de butane de 1 000 m³ consécutive à un transfert de propane dans l'équipement à partir d'un camion-citerne contenant 21 t de gaz. Les soupapes évacuent ainsi à l'atmosphère un mélange gazeux de propane et butane. Le "soufflement" simultané des 2 soupapes d'une durée de quelques secondes fait chuter la pression de la sphère en dessous de leur pression de tarage. Une des soupapes se referme correctement mais la seconde, mal repositionnée sur son siège en se refermant, maintient une fuite de mélange gazeux propane et butane durant 10 minutes, temps nécessaire à l'opérateur pour isoler la soupape défaillante. Le POI est déclenché vers 9h08. Les relevés d'atmosphère explosive effectués sur le site et à l'extérieur se révèlent négatifs. Aucune dégradation de l'installation n'est constatée. La soupape défaillante, qui avait été contrôlée en mai 2008, est remplacée. L'exploitant évalue la masse du mélange gazeux rejeté à 1 t maximum ; le coût de la perte de gaz est estimé à 1 500 euros.
 Un erreur humaine vient du fait que l'opérateur a remplacé la soupape de sécurité (tarage 5,4 bar) par une soupape de sécurité (tarage 10 bar) au lieu de celle du propane. L'exploitant a procédé au dépotage de la soupape de sécurité (tarage 10 bar) et a remplacé la soupape de sécurité (tarage 5,4 bar) par une soupape de sécurité (tarage 10 bar). L'exploitant envisage ainsi la mise en place de pressostats de pression haute sur stockage avec asservissement de la pompe et alerte sonore.

N°35020 - 07/08/2008 - FRANCE - 71 - MACON
C27.32 - Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques
 Un feu se déclare vers 18h30 dans les archives d'une usine de 15 000 m² spécialisée dans la fabrication de câbles électriques. Un camion emplit de GPL classé SEVESO seul haut, situé à proximité, déclenche son POI. Une soixantaine de pompiers et d'importants moyens matériels, dont 3 grandes échelles, sont mobilisés pour maîtriser le sinistre qui affecte une partie de l'atelier de production et de la zone d'expédition. Redoutant la propagation de l'incendie, les secours demandent l'évacuation de 7 wagons-citernes de propane et butane (350 t de GPL) stationnés à proximité ; la mise en sécurité des wagons est effective à 20h30. Les pompiers éteignent l'incendie avec 5 lances puis mettent en place une surveillance des lieux pour maîtriser les foyers résiduels ; 3 pompiers sont blessés durant l'intervention dont l'un est conduit à l'hôpital à la suite d'une chute. Les reconnaissances effectuées sur la SAONE ne révèlent pas de pollution de la rivière ni de mortalité piscicole. Le stockage de vernis n'a pas été affecté par l'incident. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. L'intervention des secours s'achève le lendemain vers 9 h ; par précaution la cinquantaine d'employés de l'établissement est en chômage technique durant la journée. L'exploitant doit adresser à l'inspection des installations classées un rapport sur l'accident et un plan des réseaux d'eau.

N°32980 - 08/05/2007 - FRANCE - 67 - KIRCHHEIM
A01.47 - Elevage de volailles
 Dans une exploitation agricole, un feu se déclare en soirée dans un bâtiment d'élevage avicole de 600 m² abritant 9 000 poulets. L'incendie se déclare dans un local où sont stockés des caniveaux. Les pompiers arrivent vers 21h30 et mettent en place des lignes d'alimentation en eau dans une rivière du fait de la faiblesse du réseau communal. Le vent attisant les flammes, ils interviennent pendant toute la nuit avec 8 lances à débit variable. Le feu détruit le bâtiment d'élevage et touche également l'unité de fabrication d'aliments, 2 stockages de maïs, une citerne de propane de 1 500 l et un bâtiment d'élevage mobile de 80 m² situés à proximité. Les 9 000 poussins périssent. Les secours ont cependant pu protéger une autre citerne de 28 000 l de propane, un stockage de 100 t de maïs et une ligne électrique de 20 000 V menacée par une tour de distribution de maïs. Un pompier se blesse légèrement à la main lors de l'intervention. L'engouffrement du vent dans le bâtiment vitrine fait chuter la citerne de propane. L'incendie a duré 2h. L'exploitant dégage deux axes d'améliorations à la suite de l'événement : modification de l'orientation de la purge du poste de détente, intégration d'un scénario fuite de gaz dans le POI.

N°35009 - 02/05/2007 - FRANCE - 30 - ARAMON
D35.11 - Production d'électricité
 Dans un centre de production thermique d'électricité, un agent de maintenance détecte au cours d'une visite une fuite de propane au niveau du stockage de gaz liquéfiés. La fuite provient d'une vanne de l'évaporateur du circuit d'utilisation du gaz génère un manchon de glace. Le volume de gaz épanché est estimé entre 10 et 15 m³ (volume en phase gazeuse). Le gaz s'est répandu dans les caniveaux reliant le stockage à la centrale. Après obturation de la fuite, le gaz se disperse dans les caniveaux. Les services de maintenance effectuent des travaux de nettoyage et de réparation. L'incident a duré 2h. L'exploitant dégage deux axes d'améliorations à la suite de l'événement : modification de l'orientation de la purge du poste de détente, intégration d'un scénario fuite de gaz dans le POI.

N°31206 - 27/12/2005 - FRANCE - 91 - EPINAY-SUR-ORGE
E38.32 - Récupération de déchets triés
 Un feu se déclare vers 22 h sur un stockage de palettes de 500 m² et 3 m de haut dans un site de recyclage de matériaux du BTP implanté en bordure de l'A6. Les pompiers évacuent 14 bouteilles de 13 kg de propane situées à proximité et circonvoient le sinistre avec 3 grosses lances. Une information des services de police de l'autoroute est effectuée en raison des risques de ralentissement de la circulation sur cet axe routier. L'intervention des secours s'achève à 3 h.

N°30676 - 22/09/2005 - FRANCE - 76 - OISSEL
C20.15 - Fabrication de produits azotés et d'engrais
 Dans une usine chimique, un feu se déclare sur une bande transporteuse en cours de démontage, située en hauteur dans une unité de stockage en vrac d'engrais et d'ammonitrates. Le POI est déclenché ; l'entreprise voisine assurant la défense incendie du site intervient et maîtrise le sinistre en 40 min. Les services de secours publics, appelés en renfort, n'auront pas à intervenir. Les extracteurs de fumées du magasin ont été activés, mais les détecteurs d'oxydes d'azote n'ont pas été actionnés. Aucune conséquence n'est relevée sur les produits stockés, le transporteur se situant en dehors de toute zone de stockage. Les dégâts concerneraient 5 m de bande brûlés. Des travaux par points chauds (découpe au chalumeau oxygène/propane) seraient à l'origine de l'accident ; le matin même des opérateurs d'une entreprise extérieure étaient affectés à la dépose de cet ancien convoyeur à bande inutilisé depuis plusieurs années et dont les matériaux n'étaient ni résistants au feu, ni antistatiques. C'est pendant l'absence des intervenants, lors de la pause déjeuner, que le feu s'est déclaré. L'inspection des installations classées constate plusieurs irrégularités : absence d'habilitation de la société sous-traitante pour les interventions avec point chaud, défauts lors de l'établissement des permis de feu ou de travail (analyse préalable des dangers, analyse sécuritaire des tâches, les précautions à prendre pour écarter du lieu de travail tout matériau ou produit inflammable, la définition des rondes de surveillance après travaux... sont incomplètes), absence de maillage du réseau incendie...

N°30357 - 25/07/2005 - FRANCE - 34 - BOISSERON
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu d'origine malveillante se déclare vers 2 h sur une semi-remorque de balles de carton compactés stationnée sur la plate-forme extérieure "déchets" d'un entrepôt réfrigéré de produits alimentaires. L'incendie se propage à 50 palettes en bois situées à proximité immédiate puis, par rayonnement, à un stock de 2 400 palettes distant de 4 m. La chaleur du feu provoque l'explosion de 7 des 25 bouteilles de 13 kg de propane stockées dans un casier distant de 5 m. La société de surveillance alerte l'exploitant et les pompiers à 2h34 ; ils arrivent sur place respectivement à 2h45 et 2h50. Les secours maîtrisent l'incendie en 1h10 à l'aide des RIA et des poteaux incendie du site. Les portes et murs coupe-feu 2 h ont évité la propagation de l'incendie aux bâtiments et les eaux d'extinction ont été recueillies dans un bassin de rétention. L'incendiaire repéré par les caméras de surveillance sera interpellé dans les 48 h par les gendarmes. A la suite du sinistre, l'exploitant éloigne les bouteilles de gaz d'au moins 10 m des stockages de matériau combustible et limite la quantité de palettes stockées en augmentant leur fréquence d'enlèvement. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3).

N°35279 - 03/07/2008 - FRANCE - 76 - NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON
C19.20 - Raffinage du pétrole
 Dans une raffinerie, le dispositif de contrôle automatique de niveau du ballon D-6202 envoie vers 4 h un signal de niveau anormalement haut. Cette capacité est destinée à recueillir les courants de dégazage provenant des réservoirs de gaz liquéfiés situés sur le bloc N°52. Une légère perte de gaz est alors constatée sur un raccord vissé situé en tête du ballon à 10 m au-dessus du sol. La fuite localisée sur la branche basse pression du transmetteur de niveau explique le signal erroné transmis en salle de commande. Le personnel envisage de resserrer le raccord à l'aide d'une clé. L'assemblage (réduction 1/2" vissée sur raccord inox 10 x 12 mm) se rompt brutalement en libérant un mélange riche en propane sous une pression de 9 bar. Les 2 opérateurs tentent vainement de fermer une vanne manuelle pour stopper la fuite. Les conditions d'intervention difficiles (hauteur, faible luminosité, fort sifflement, risque d'inflammation) contraignent les opérateurs à se retirer.
 Un jet gazeux non enflammé de 70 cm à 1 m de long est visible. Aucun des explosimètres situés à proximité au niveau du sol n'émète toutefois d'alarme.
 Le POI est déclenché. Les secours internes déploient rapidement des moyens d'arrosage pour créer un écran d'eau entre le point de fuite et les installations sous le vent. Deux opérateurs et 2 pompiers s'équipent d'ARI et ferment tour à tour les vannes de dégazage des stockages de gaz liquéfiés vers le ballon D-6202. L'opération nécessite de monter en haut des sphères et des réservoirs sous talus.
 Une fois la luminosité suffisante pour localiser précisément l'emplacement de la fuite et les possibilités d'isolement, la décompression du ballon vers le réseau torche et la fermeture de la vanne amont de la brèche permettent de résorber la fuite à 7h38. Aucun blessé n'est à déplorer.
 La quantité de gaz libérée entre 4h25 et 7h38 par une brèche de 17,5 mm de diamètre équivalent est estimée par l'exploitant à 3 t.
 Le service inspection confirme que l'assemblage à l'origine de l'incident n'était pas conforme (absence de montage d'une réduction 1/2" x 1/2") et pourrait avoir été installé à l'occasion de la dernière requalification de l'appareil en 1999. Une campagne de mesures d'épaisseur des tuyauteries autour du ballon a été réalisée en 2006 et n'a pas montré de diminution significative.
 Le dispositif défaillant est remplacé par un montage conforme. Les installations sont remises en service dans l'après-midi.

A la suite d'une demande de l'inspection des installations classées, une campagne de contrôle des assemblages de type "raccord vissé en place" est instaurée sur les lignes de faible diamètre (instrumentation notamment) et la robinetterie connexe.

N°34701 - 10/03/2008 - ETATS-UNIS - 00 - NC
D35.21 - Production de combustibles gazeux
 Une explosion suivie d'un incendie se produit sur un site de stockage de propane liquéfié lors de travaux de forage. Selon la police, le gaz qui est remonté par le trou en cours de réalisation s'est enflammé sur l'un des moteurs des machines présentes sur le site. Quatre employés sont brûlés dont un grièvement.

N°33917 - 27/11/2007 - FRANCE - 39 - CHARCIER
C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques
 Un feu se déclare à 0h30 dans une usine de fabrication de matières plastiques au niveau du stockage (1 700 m² en stock couvert, 6 000 m² en stock extérieur) où sont les 2 ouvertures travaillant à 28 qui donnent l'air, 300 t de matières plastiques brûlent. Les risques de propagation du sinistre se limitent aux champs entourant l'usine. Une fuite de gaz enflammée se déclare ensuite sur une citerne de propane de 3 t, obligeant les secours à protéger une habitation proche, à évacuer une quinzaine d'habitants et à vider une citerne de 200 m³. Une deuxième citerne suivie à 2 000 m est arrosée par précaution. Vers 3h30, le feu continue à se propager dans le stockage. Un important panache de fumée se développe, engendrant peu de pollution aérienne en raison des conditions météo. Vers 4h30, le feu ayant baissé d'intensité, le dispositif des pompiers est relevé. Le feu est maîtrisé vers 7 h. Aucun blessé n'est à déplorer, mais 14 employés sont en chômage technique. Le feu serait d'origine accidentelle.

N°33047 - 04/06/2007 - FRANCE - 60 - SAINT-MAXIMIN
C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.a.
 Un incendie détruit le bâtiment de stockage d'une usine spécialisée dans la fabrication de graisses et lubrifiants industriels. Ce bâtiment de stockage en rack, de 190 m² divisé en 2 zones séparées par un mur en parpaings et une porte coupe-feu dispose d'une charpente métallique linoquée, de murs périphériques en parpaings et d'un système d'extinction automatique à poudre.
 La quantité de matières impliquées dans l'incendie constituées essentiellement de graisses, lubrifiants, bombes aérosols (gaz propulseurs : CO2, R134, propane et butane) n'est pas précisément déterminée ; le bâtiment abritait une quinzaine de palettes d'aérosols propulsés au propane, chacune pouvant recevoir 600 boîtes d'une capacité unitaire de 500 à 850 mL (la capacité maximale de stockage de gaz inflammable liquéfié (GLI) déclarée par l'exploitant est de 2,29 t).
 L'intervention mobilise au maximum 80 pompiers, mettant en œuvre un débit d'extinction maximal de 4 à 5 m³/min. Le site n'étant pas équipé de rétentions, les eaux d'extinction sont évacuées vers le réseau d'eau pluviale.
 Aucune victime n'est à déplorer, mais les conséquences de l'incendie sur le bâti sont importantes : les racks de stockage se sont effondrés sous l'effet de la chaleur, la toiture du bâtiment est détruite au 3/4, des échafaudages locaux de bardage extérieur sont relevés, des parpaings endommagés, l'incendie a provoqué des dommages matériels importants, le mur intérieur de séparation entre les deux zones de stockage est toujours en place.
 Les causes de l'accident restent à déterminer mais il est probable que le feu se soit propagé via la porte coupe-feu (restée ouverte ?) et la toiture, du fait de l'absence de dépassement en toiture du mur de séparation des 2 zones du bâtiment.

N°30122 - 24/06/2005 - ETATS-UNIS - 00 - SAINT LOUIS
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
 Un important incendie se déclare dans un site de stockage et de mise en bouteilles de gaz. Près de 30 000 bouteilles (propane, propylène, oxygène, hydrogène, acétylène, dioxyde de carbone) sont stockées sur le site divisé en 2 sections : une pour les bouteilles pleines et une pour celles « en retour ». Vides ou partiellement remplies. Vers 15h20, un employé constate la présence d'une flamme de 3 m de haut au niveau d'une bouteille de propylène et déclenche l'alarme incendie. Alors que les 22 employés et 2 clients évacuent, l'incendie se propage aux bouteilles adjacentes ; en 15 minutes le feu est généralisé à toute la zone des bouteilles de gaz inflammables. De nombreuses explosions (BLEVE) se font entendre ; des projections de fragments et de bouteilles à l'intérieur et jusqu'à 250 m à l'extérieur du site provoquent des incendies (effet domino). De multiples foyers, des hautes flammes et une épaisse fumée noire compliquent l'intervention des pompiers arrivés à 15h35. La police fait évacuer de nombreux riverains de la zone industrielle. Le feu est sous contrôle vers 20h30 ; près de 8 000 bouteilles ont brûlé.
 Les dommages matériels dans le voisinage sont lourds : 1 bâtiment commercial vide et véhicules en stationnement incendiés, bris de vitres, trou dans une habitation. De l'amiante provenant des bouteilles d'acétylène s'est propagé via les fumées ; une décontamination de la zone sera effectuée. D'après les autorités médicales, une personne aurait succombé à une crise d'asthme suite à l'inhalation des fumées.
 Selon le bureau en charge de l'enquête (CSB), le rayonnement solaire direct couplé à la chaleur rayonnant du sol asphalté en cette chaude journée (36 °C) est à l'origine d'une augmentation de température et donc de pression du propylène, déclenchant l'ouverture de la soupape de sécurité et la fuite de gaz qui s'est ensuite enflammée probablement suite à une décharge d'électricité statique. Après analyse de 3 autres accidents similaires en 1997, 2003 et 2005 aux USA, le CSB identifie que la marge de sécurité entre la pression de vapeur saturante celle de tarage des soupapes est plus faible sur les bouteilles de propylène que sur celles de propane. Il émet, en lien avec la profession, des recommandations sur l'organisation spatiale (aires de stockages déterminées par groupe de risque, identifiées, bien ventilées, loin des oxydants, étincelles et flammes nues), l'équipement des dépôts (protection incendie, détection gaz, protection anti-projections) et le tarage et le contrôle des soupapes de sécurité équipant les bouteilles de propylène.

N°29622 - 10/04/2005 - FRANCE - 28 - FONTAINE-LA-GUYON
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Vers minuit, à la suite de la perception de fortes odeurs sur la voie publique, les secours identifient une légère fuite sur la gaine rotative d'un des 2 réservoirs de propane de 12 m³ alimentant une partie de la commune. Les pompiers installent un périmètre de sécurité et interrompent la circulation sur la voie d'accès à 150 m de part et d'autre des réservoirs. Les services du gaz stoppent la fuite par serrage du presse-étoupe. Des mesures dans l'air ambiant ne révèlent rien de particulier malgré la persistance d'une légère odeur. Les 2 réservoirs servant de stockage dans le cadre d'un réseau au local administratif devraient être démontés à la fin de l'année, cet "îlot" de distribution devant être raccorcé au réseau gaz naturel à l'automne.

N°29923 - 18/11/2003 - FRANCE - 57 - HAUCONCOURT
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
 Dans un centre emplitisseur de GPL, vers 14h15, un employé du site effectue un perçage dans le local technique "automate" situé dans une zone hors risque gaz ; il dessert entre autres le bâtiment administratif par 3 gaines électriques accolées débouchant dans la voie sanitaire. Lors du perçage, un flash se produit et brûle l'employé qui actionne l'arrêt d'urgence le plus proche. Le dispositif met en sécurité le site (arrêt des installations et arrimage automatique des zones sensibles). Les employés maîtrisent ce début d'incendie rapidement. L'un d'eux soulève une plaque de plancher du local puis une autre avant d'être brûlé par un second flash rapidement maîtrisé avec des extincteurs à poudre. Les 2 employés blessés sont hospitalisés (brûlures au visage, aux mains...). Le local est endommagé et l'activité du centre est momentanément interrompue. Après vérifications, les installations de sécurité sont réellement normalement vers 19 h. L'incident serait dû à une fuite sur la canalisation de propane alimentant la chaudière de chauffage du bâtiment administratif. La tuyauterie en acier d'un diamètre de 22 mm chemine en aérien depuis le stockage (11,6 m³ pour chauffage bâtiment administratif + hall emplitissage, alimentation directe depuis hall emplitissage) puis en enterré (diamètre : 14 mm) et, via la vide sanitaire, débouche dans le local chaudière ; un raccord vissé dans la partie enterrée était rompu, provoquant la fuite et l'accumulation de gaz dans le sol, le long de la gaine jusqu'au vide sanitaire. De là, il s'est échappé dans les gaines électriques, non obturées, vers le local automate. La percussé a constitué le point d'ignition du 1er flash. Dans le second cas, un point chaud a pu subsister et le soulèvement des plaques a pu constituer un appel d'air conduisant à la réinflammation du gaz restant. Sur supposition de l'inspection, un arrêté préfectoral de mise en demeure demande notamment la vérification périodique des canalisations et des tests de contrôles de résistance et d'étanchéité, la mise à jour du POI. L'exploitant envisage les mesures suivantes sur site : mise en place d'une citerne de 1,7m³ dédiée au chauffage du bâtiment administratif, remplissage des citernes de chauffage par camion. Il prévoit sur l'ensemble de ses sites la mise en place d'un programme de passage de celles-ci en aérien, une campagne d'obturation des gaines d'alimentation électrique hors zone.

N°24888 - 19/06/2003 - FRANCE - 41 - MOREE
C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
 Un feu se déclare dans un stock de palettes en bois dans l'enceinte mais hors des bâtiments d'une usine de matériels de rangement en métal (20 000 m³ construit sur 2 ha). Le gardien qui effectue sa ronde de nuit peu avant 2 h, alerte les pompiers. L'incendie se propage très vite à un bâtiment de stockage voisin du stockage de palettes, puis aux ateliers de production et à certains bâtiments de stockage de produits finis (classeurs métalliques et plastiques). Une centaine de pompiers maîtrise le feu après 4 h d'intervention, déplacement de 17 lances et utilisation de 1 200 m³ d'eau prélevée sur 2 poteaux d'incendie dans le LOIR bordant l'usine. Aucune victime n'est à déplorer et la rivière ne semble pas avoir été polluée. Les dommages matériels sont importants : 8 000 m² de bâtiments détruits et 4 000 m² de toitures endommagées par les gaz chauds. Les installations de peintures sont touchées toutefois les fûts de peinture ont pu être sortis des ateliers dès le début de l'incendie. Le stockage de ces peintures et une citerne de propane de 13 t ont été protégés par l'arrosage des pompiers. Les installations de traitements de surface sont détruites (tunnel de dégraissage-phosphatation) mais les bains de traitement ont été retenus dans les rétentions et dans le réseau d'épandage interne fermé par une vanne dès l'intervention des pompiers (présence d'un responsable du service maintenance). Le décaissement de quais de chargement a permis de récupérer les eaux d'extinction sur une autre partie du site. Les eaux polluées sont évacuées dans un centre de traitement spécialisé. Les 90 employés sont au chômage technique. L'exploitant envisage une démolition rapide des bâtiments endommagés pour la reconstruction de nouvelles installations.

N°23958 - 11/12/2002 - FRANCE - 33 - BEGLES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare cotons un bâtiment de stockage d'une société récupérant des ferrailles. Un conteneur de foul de 1 000 t s'est enflammé, l'incendie s'est ensuite propagé par épandage du froul à l'ensemble du bâtiment contenant des pneumatiques, des bidons d'huile, des conteneurs de froul et de gazole, 10 bouteilles de propane, 10 d'oxygène, 3 bouteilles de carburants, un compresseur ainsi que des métaux et ferrailles. Certaines bouteilles de propane ont explosé sous l'effet de la chaleur, entraînant des projections de fragments à travers la toiture du bâtiment. Le soufflé de l'explosion ébranle tout un quartier de la ville où sont implantées plusieurs sociétés, une abondante fumée noire se dégage. Un employé est grièvement brûlé aux membres inférieurs en tentant d'étendre le début d'incendie à l'aide d'extincteurs. Une partie des eaux d'extinction est collectée dans un bassin de terre situé à proximité de l'entrepôt via le réseau des eaux pluviales. Cependant, de faibles écoulements d'hydrocarbures polluent un affluent de la GARONNE, cette pollution est maîtrisée par une quarantaine de pompiers après 1h45 d'intervention. Par précaution, la municipalité demande aux riverains de se confiner, une bretelle d'autoroute est momentanément fermée. Près du conteneur, se trouvent des déchets métalliques et des déchets de bois. L'incendie semble avoir démarré au niveau des déchets de se propager au conteneur. La source d'inflammation pourrait avoir été générée par des découpes réalisées à la meuleuse juste avant le sinistre ou par un mégot de cigarette. Une enquête judiciaire est en cours. Les pertes matérielles sont évaluées à 150 000 euros. A la suite de l'enquête réalisée sur place, l'inspection des installations classées propose au préfet de mettre en demeure l'exploitant de respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation (étanchéité du bassin de récupération des eaux, sol des emplacements de stockage des hydrocarbures en forme de cuvette de rétention). Elle propose également de prendre un arrêté d'urgence imposant à l'exploitant l'évacuation sous 3 j des eaux polluées, le nettoyage du site sous 1 mois et la réalisation du rapport d'accident conditionnant la reprise de l'activité de l'atelier sinistré à la réalisation de ces travaux et à l'accord de l'inspection des installations classées. Enfin, l'inspection propose de prendre un arrêté complémentaire imposant la réalisation d'une évaluation simplifiée des risques.

N°23611 - 10/07/2002 - FRANCE - 13 - MARTIGUES
C18.20 - Raffinage du pétrole
 Dans une raffinerie, vers 10 h, une de deux soupapes fonctionnant en parallèle protégeant une sphère de stockage de propane s'ouvre pendant une phase de remplissage entraînant le déclenchement de l'alerte gaz de la raffinerie. La soupape se referme après 10 minutes ; 4 t de propane partent à l'atmosphère. Le POI est déclenché. L'arrêt du coulage de propane est demandé aux opérateurs de la phase distillation. Les pompiers se rendent sur place. L'alerte gaz est levée à 1h30. Au moment de l'événement, la pression dans la sphère n'excède pas 9 bar et le dispositif de vapeur d'orage à réchauffement des soupapes est en service. La sphère est viduée pour permettre la dépose de la soupape et son contrôle. Chaque soupape est composée d'une "soupape principale" et d'un pilote. La pression de tarage à 17 bar conforme aux spécifications est vérifiée et aucune anomalie de fonctionnement n'est mise en exergue à l'exception de fuites de joints sur le pilote. Les soupapes des autres sphères sont contrôlées et un plan de maintenance des pilotes et de leurs joints est mis en place. Une nouvelle couverture intempesive de cette même soupape dans des conditions similaires intervient 3 mois plus tard (ARIA n° 23871).

N°22960 - 24/06/2002 - ETATS-UNIS - 00 - RENO
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Dans une usine conditionnant des gaz en cylindres, bouteilles, une série de 25 explosions et un incendie ravagent une partie de l'établissement. Brûlés, 3 employés sont hospitalisés dans un état critique. Un pompier est également soigné pour des brûlures. L'extrémité de la zone en flamme se situe à 15 m des 2 gros stockages de gaz du site. La circulation est interrompue sur les accès situés à l'ouest du site et seules les équipes de secours sont autorisées à entrer en zone et évacuent 200 personnes. Des bouteilles de gaz de 9 kg ont été projetées hors du site, à travers la rue, certaines à 30 m de leur emplacement initial. Des transformateurs situés côté rue ont brûlé. Les employés sont appelés à venir travailler le lendemain de manière à dégager les dizaines de bouteilles de gaz éparpillées pour permettre aux équipes de secours d'identifier les causes de l'explosion et autres matériels endommagés et de les remplacer. Une voiture située à l'extérieur du site dans la rue est brûlée. Les revêtements des câbles de téléphone placés de l'autre côté de la rue ont fondu. 2 jours de réparation en continu seront nécessaires pour éviter des problèmes techniques. Selon les premiers éléments, l'accident se serait produit dans la partie de l'usine où les bouteilles et celles de 9 kg sont réparées et remises à neuf. L'équipe du site chargé de petits cylindres de propane dans un camion quand l'accident s'est produit. Un chariot élévateur pourrait être à l'origine de l'accident. L'OSHA effectue une enquête pour déterminer les causes précises de l'accident.

N°20094 - 16/03/2001 - FRANCE - 51 - SILLERY
G46.7 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
 Une collision entre 2 rames de wagons-citernes sur l'embranchement particulier d'un centre de stockage de gaz inflammable provoque le renversement de ces 2 wagons pleins de propane (50 t chacun) et le déraillement d'un troisième. Aucune fuite n'est constatée : les enveloppes des citernes ont gardé leur intégrité. Par ailleurs, compte-tenu de l'aspect visuel des organes mécaniques, il semble que les clapets n'aient joué leur rôle. Un POI est déclenché et une cellule de crise est activée. Des moyens lourds sont mis en oeuvre pour la vidange des 2 wagons vers les réservoirs fixes du site. Cette opération aura lieu dans les 2 jours suivant l'accident. Un périmètre de sécurité interdisant la circulation dans la commune est mis en place par précaution et la circulation des trains est interrompue pendant les opérations de relevage. Des explosimètres sont installés. Une mauvaise communication entre les chefs de rames serait à l'origine de cet accident : l'une des rames était manœuvrée par du personnel de la société pétrolière, l'autre par du personnel de la société des chemins de fer. Une enquête est effectuée pour établir les causes exactes.

N°29201 - 17/01/2001 - ETATS-UNIS - 00 - HUTCHINSON
H52.10 - Entrepôtage et stockage
 A 10h45, un dégagement brutal de gaz naturel jaillit de la terre sous un magasin et une boutique voisine dans le centre ville et s'enflamme (VCE). Le soufflé brise des dizaines de vitrines de magasins et les deux entreprises sont en flammes en quelques minutes. Dans l'après-midi, 8 geyers de mélange de saumure et de gaz jaillissent à 3-4 km à l'est du centre-ville, certains atteignant 10 m de haut, 2 s'enflamment. Le lendemain, du gaz remontant dans la cuve remontrant dans une oubliée depuis longtemps explose sous un mobilhome, tuant 2 personnes. Plusieurs centaines de riverains sont évacués. Le 17/01, à 11 km au nord-ouest de la ville, les techniciens d'un stockage souterrain de gaz naturel enregistrent une baisse de 0,7 MPa de pression dans la cavité saline S-1, une quinzaine de minutes après l'explosion du centre-ville. La caverne avait été remplie 3 jours plus tôt. Le puits est bouché en dessous du niveau de la fuite le 24/01. Le stockage souterrain en cavités salines (238 m de profondeur) avait été mis en service dans les années 1980 pour stocker du propane. Après faillite du propriétaire et de fréquentes fuites de propane ayant eu lieu, le site est fermé à la fin des années 1980 et les puits sont abandonnés. L'explosion se serait produite dans la cavité saline S-1, une cavité utilisée en stockage de gaz naturel (à 4,2 MPa). En 2001, 60 à 70 cavernes étaient actives, pour un volume de stockage global de 108 Nm³. La cavité S-1 incriminée appartient à un cluster de 16 cavernes (4 rangées de 4), dont les têtes de puits sont reliées par un collecteur. Le fonctionnement normal, une jauge de pression unique enregistre la pression pour l'ensemble, ce qui rend la détection de fuites improbable. Selon les sondages géologiques effectués après l'accident, le gaz serait remonté verticalement le long du puits (casing mal cimenté) jusqu'à une zone gypsifère / dolomitique presque horizontale s'étendant jusqu'à Hutchinson dans laquelle il s'est propagé horizontalement, emprisonné entre deux couches de schiste imperméables. Le gaz a cheminé pendant plus de 8 ans vers la ville, il est ensuite remonté via des puits de saumure creusés en 1980 et abandonnés (et oubliés !), la plupart ayant été cofrés seulement jusqu'à un aquifère peu profond. La cavité S-1 devait fuir depuis que les puits abandonnés ont été forés à nouveau (en 1993) et la fuite n'avait pas été détectée lors des tests de fuite effectués avant la remise en service de la caverne sans doute parce qu'à ce moment-là : la fuite n'avait probablement pas encore pleinement développé son chemin au travers des différentes couches et le test de la cavité S-1 a été effectué avec de l'eau douce car il n'y avait plus de saumure saturée disponible ; la modification du gradient a ainsi faussé complètement le test. La réglementation de l'état du Kansas relative aux stockages souterrains est modifiée et impose des doubles enveloppes dans les puits, un contrôle de la corrosion, l'interdiction de changer les produits stockés dans les cavités et de rouvrir des puits fermés, des contrôles plus fréquents, dont un test d'étanchéité tous les 5 ans.

N°22450 - 22/11/1999 - ALLEMAGNE - 06 - BUSECK
C20.1 - Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
 Une fuite de 100 kg de propane se produit vers 15h30 à la suite de l'ouverture d'une soupape de sécurité dans une unité de stockage de gaz inflammables. Conformément au plan d'urgence, les pompiers sont prévenus, un périmètre de sécurité est établi autour du site et l'alimentation électrique est coupée. L'employé est intoxiqué. Le réservoir concerné est vidé et mis hors service jusqu'à détermination de la cause de l'événement. Les soupapes de sécurité d'un réservoir de construction similaire sont remplacées préventivement.

N°16746 - 12/11/1999 - FRANCE - 01 - PRIAY
C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques
 A cause d'un défaut sur un bimécanisme, la température d'une étuve d'une usine de plasturgie augmente au-delà des 60 °C de consigne et provoque un incendie. La température de l'étuve dépassant probablement plusieurs centaines de degrés, les gaz de sublimation du plastique surchauffés s'enflamment brutalement, entraînant le démantèlement de l'appareil et la projection de débris enflammés. Le plafond en polystyrène qui est atteint, provoque le feu dans le bâtiment de 8 000 m². Une fumée importante est émise. L'alerte n'est donnée qu'à 15 h, les salariés de l'usine faisant le pont du 11 novembre. Les pompiers protègent un pavillon voisin, les bureaux situés à l'extrémité du bâtiment ainsi que 3 cuves de propane de 6 000 l. Aidés d'employés venus spontanément, les secours évacuent le matériel informatique et les documents administratifs bureaux. Le foyer principal est éteint vers 17 h. L'extinction complète a lieu le lendemain matin. Au cours d'intervention, un pompier est incommode par la fumée. L'incendie a atteint la zone de stockage portée séparée du reste du bâtiment par un mur coupe-feu mais celui-ci, déformé à la suite de la dilatation d'une poutre en acier trop proche n'a pas joué son rôle. De plus, la porte coupe-feu ne s'est pas fermée à cause de la déformation du mur et du mauvais positionnement du fusible de fermeture. Placé trop bas, s'est probablement déclenché trop tard, les gaz chauds s'étant déjà accumulés sous la charpente de l'usine. Les dégâts matériels sont importants : 3 unités de découpe et 400 moules sont détruits. Le chômage technique concerne 20 employés pendant 10 jours. L'exploitant fait reproduire les moules détruits par une quinzaine de sous-traitants et de nouvelles presses sont commandées. Le bâtiment de stockage est transformé en unité de production et les stocks transférés dans des conteneurs de stockage dans les 3 mois. L'usine retrouve sa capacité de production d'avant le sinistre. L'atelier détruit sera reconstruit sur le même emplacement.

N°22958 - 22/06/2002 - ETATS-UNIS - 00 - DOUGLAS
E38.32 - Récupération de déchets brés
 Un samedi, un camion transportant du propane explose dans une usine de récupération des huiles mais aussi le stockage et la distribution de gaz et de pétrole : l'incendie qui s'ensuit provoque 2 explosions importantes vues et entendues à plusieurs km. L'accident ne fat pas de victime mais durant toute une après-midi, les secours tentent de protéger 3 gros réservoirs de gaz menacés par l'incendie. Un périmètre de sécurité de 5 km autour du site est mis en place, la population est évacuée. La circulation est interrompue sur une autoroute proche. Selon les autorités, la première explosion s'est produite lors du chargement d'un camion-citerne : une fuite intervient sur une des flexibles utilisé pour le remplissage alors qu'un autre camion-citerne s'approche de l'aire de chargement, moteur en route.

N°22464 - 17/05/2002 - FRANCE - 35 - LA GUERCHÈRE-DE-BRETAGNE
C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton
 Un incendie se déclare dans l'atelier mécanique d'une usine spécialisée dans la fabrication d'emballages carton. D'importants moyens matériels et une soixantaine de pompiers sont mobilisés afin d'éviter la propagation du feu à l'entreprie voisine ayant un stockage de propane implanté à une dizaine de mètres. L'atelier de maintenance de 800 m² et la charpente métallique sont détruits ainsi que l'alimentation électrique de l'atelier panneaux et de la zone de compactage des déchets de cartons. Les eaux d'extinction sont rejetées dans les réseaux des eaux pluviales et usées.

N°22027 - 08/03/2003 - FRANCE - 45 - MALESHERBES
C18.14 - Peinture et activités connexes
 Un incendie détruit un bâtiment de 6 000 m² appartenant à une entreprise spécialisée dans le stockage et le conditionnement de livres. Alertés par un vigile, plus de 70 pompiers interviennent et rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau malgré un vaste bassin aménagé en réserve d'eau et relié à des pompes, mais aux ¾ vide. Ils déroulent 2 400 m de tuyaux pour se raccorder à 2 bouches d'incendie situées à plus 1 km du sinistre. La présence de 2 cuves de propane de 5 000 l situées à l'arrière du bâtiment nécessite un important arrosage. L'incendie détruit 3 à 4 000 palettes de livres et détruit 17 employés sous le poids de débris. Les pompiers utilisent des techniques de lutte contre l'incendie sur la toiture serait à l'origine du sinistre.

N°21938 - 07/02/2002 - FRANCE - 19 - BRIVE-LA-GAILLARDE
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Lors d'une manœuvre à vitesse très réduite, un wagon citerne sort de la voie ferrée située dans l'enceinte même d'un site de stockage de propane et à proximité de 2 cuves de 500 m³ (20 m). Un PC opérationnel est mis en place. Bien que la citerne soit vide (non dégazée) et que le wagon soit resté en position verticale sur ses 2 boggies, plusieurs mesures de sécurité sont mises en place à titre préventif. Le wagon est relevé à l'aide d'un train de secours et au moyen de vérins hydrauliques. Un périmètre de sécurité de 250 m est mis en place lors de ces opérations qui durent 45 min. La circulation est interrompue sur une autoroute et sur une voie ferrée, situées en partie dans le périmètre de sécurité, durant cette période. Le wagon est vérifié sur place puis acheminé vers un atelier de contrôle technique spécialisé.

N°21859 - 14/01/2002 - FRANCE - 63 - COURNON-DAUVERGNE
G46.7.1 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
 Dans un dépôt de GPL assurant la distribution de produit à des camions, une fuite de propane se produit au niveau du poste de chargement. Le chef de dépôt met en sécurité le site par pression sur le bouton coup de poing, conformément aux consignes. Les services de secours sont alertés, à titre préventif. Les dispositifs automatiques associés à l'arrêt d'urgence ont fonctionné : sectionnements automatiques par mise en sécurité des vannes, arrosages déluges fixes (rampes et lances monitor), coupure des énergies. Les dispositifs d'arrosage sont destinés à diluer le nuage. L'exploitant se rend à la pomperie et ferme toutes les vannes manuelles. Au moment de l'accident, aucun camion n'est en chargement. La fuite se situe au niveau de la tuyauterie de purge (récupération des COV) utilisée pour vidanger, une fois le chargement terminé, la manchette située entre la vanne manuelle de la citerne et celle du bras de chargement et pour réorienter le gaz liquidé résiduel vers le stockage. Cette dernière fonction de récupération est récente. La tuyauterie se compose d'une partie rigide et d'une partie flexible reliée par un raccord vissé de type olive. La tuyauterie est également munie de vannes, au niveau du poste de chargement, permettant de la raccorder soit au circuit d'aspiration du GPL (purge), circuit sous pression muni d'un dispositif situé en pomperie permettant le renvoi au stockage, soit à la section de mise à l'atmosphère (vapeurs), ceci en fonction de la configuration des vannes. La fuite due à la rupture du raccord (vieillessement) entre les parties rigide et fixe. En outre, de par la position des vannes, la tuyauterie était en liaison avec le circuit d'aspiration produit ; la fuite était donc alimentée, le circuit produit ne disposant pas de dispositif permettant d'empêcher le retour vers la purge. L'exploitant a mis en place les mesures immédiates suivantes : remplacement du flexible à l'identique, consignation des vannes, arrêt provisoire de la récupération. Des aménagements sont prévus : mise en place de nouveaux flexibles adaptés aux contraintes liées à la récupération de produit, automatisaion du pilotage des vannes du circuit purge (mise en sécurité sur alarme ou fin de chargement). Des investigations supplémentaires sont envisagées sur le long terme (expertises de tous les flexibles, recensement des installations ayant ce dispositif, identification des sources potentielles de maintien en pression,...).

N°21580 - 17/07/2001 - ETATS-UNIS - 00 - SAINT LOUIS
C25.6 - Traitement et revêtement des métaux ; usinage
 Un homme qui livrait un réservoir de propane de 45 kg tendu par une explosion. Deux employés du site sont blessés, dont un grièvement. En plus de la lutte contre les incendies causés par les explosions, les pompiers arrosent trois autres réservoirs présentant des fuites de propane. Un résident habitant près de l'usine rapporte que l'explosion a provoqué des flammes de 6 à 12 m. L'explosion a également déclenché un début d'incendie sur le toit de l'usine. L'explosion s'est produite quand un réservoir d'oxygène liquide est tombé d'un chariot alors que le livreur le déplaçait de son camion vers une zone de stockage. Une étincelle a initié le feu qu, alimenté par l'oxygène du réservoir, provoque une série de quatre explosions.

N°20350 - 16/08/1999 - FRANCE - 13 - MARGIANANE
H52.10 - Entrepôtage et stockage
 Dans un stockage de gaz, une fuite de propane de 10 l s'enflamme. Cette fuite est due à un choc entre la pince d'emplissage et un montant. Un opérateur est légèrement blessé.

N°21886 - 01/02/1999 - FRANCE - 67 - REICHSTETT
C19.20 - Raffinage du pétrole
 Dans une raffinerie, une campagne de travaux est en cours en vue de la pose de clapets de fond sur des sphères de stockage de gaz de pétrole liquéfié (GPL), en service depuis plusieurs dizaines d'années et qui ont été vidées pour l'occasion. Les clapets sont à installer en amont des canalisations de soutirage des sphères (DN 250, Butane = 5 bar, Propane = 13,3 bar) qui sont déposés à cette occasion. La découpe de la canalisation d'une des sphères, en aval de l'endrot ou le clapet doit être installé, permet de détecter une zone d'épaisseur résiduelle très faible. Dans cette zone, la paroi de la canalisation présente une épaisseur de l'ordre de 2 à 3 mm pour une épaisseur nominale de 12,7 mm, soit une perte d'épaisseur de plus de 70 %. La découpe de la canalisation de soutirage d'une deuxième sphère permet d'identifier un défaut du même type. Les défauts, de 13 cm de long sur 3 cm de large, sont tous deux localisés immédiatement en aval du coude de pied de sphère et en amont de la première vanne de sectionnement. Ce défaut n'était pas connu du service inspection de la société. L'exploitant procède au contrôle de l'ensemble des canalisations de sous-triage du site, et lance une inspection quinquennale de ces lignes de soutirage. L'opération de mise en place de clapets de fond par l'exploitant (clapet de sécurité à commande hydraulique) était l'aboutissement de demandes insistantes formulées depuis plusieurs années par l'inspection des installations classées (installation d'une vanne ou d'un clapet à sécurité positive en application de l'article 8 de l'arrêté ministériel du 10.05.1993). Les défauts ne semblent pas d'origine métallurgique : aucune modification n'existant en fond de cavité. La corrosion par détection est aussi écartée en raison du diamètre de la canalisation et de la vitesse d'écoulement (entre 0,3 et 1 m/s). Par ailleurs, il est observé que les défauts sont rencontrés sur un coude et des tubes de métallurgies différentes. Les contrôles effectués vers des problèmes d'érosion liés à d'ancennes opérations de sablage interne de sphères, l'opérateur ayant pu provisoirement caler la lance de sablage dans le fond de la sphère au cours de ces opérations. En raison de la gravité potentielle des défauts détectés, une campagne de contrôle nationale est réalisée sur les installations du même type (cf. arrêté ministériel du 15.03.1999). Le même défaut est détecté sur une sphère GPL d'une autre raffinerie française.

N°14703 - 13/07/1997 - ALLEMAGNE - 00 - VERL
C10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
 Dans un abattoir, une explosion de propane se produit en dehors des heures ouvrées. Aucune victime n'est à déplorer et seul le bâtiment de stockage et de stockage de viande est touché. Une canalisation s'écroule à l'origine du sinistre. L'explosion s'est produite au niveau des rigoles d'évacuation de sang à la suite de l'inflammation du gaz sur un contact électrique monté sur le réservoir intermédiaire de stockage réfrigéré utilisé pour recueillir le sang. Les dommages matériels sont évalués à 1 000 000 DM. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération et à une éventuelle fuite de frigorigène.

N°11301 - 06/05/1997 - FRANCE - 80 - BOULLIENCLART-EN-SERY
C22.19 - Fabrication de produits pharmaceutiques
 Dans une usine de dépolissage chimique du verre à destination de l'industrie pharmaceutique et de la parfumerie, un incendie détruit l'atelier de production, les chaînes automatisées et une zone de stockage. L'intervention dure 3 h et 3 pompiers sont légèrement blessés. Les stocks de produits chimiques liquides et les stocks de propane sont éparpillés. Les dommages sont évalués à 10 MF ; 50 employés sont en chômage technique. Les bains de traitement du verre (acide chlorhydrique, bifluorure d'ammonium) et les eaux d'extinction se sont écoulés à l'extérieur des bâtiments vers les égouts ou se sont infiltrés dans le sol. L'industriel doit déterminer la surface et le degré de pollution des terrains atteints.

N°8316 - 15/03/1996 - ITALIE - 00 - TREVISE (TREVISO)
G46.7.1 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
 Dans un stockage et d'emballages de GPL, une fuite de propane survient durant le dépotage d'une citerne routière de 35 m³ vers un réservoir fixe. L'alarme est donnée. Alors que les pompiers se préparent à disperser le nuage avec les lances à eau, une explosion détruit les bureaux de l'établissement. La partie supérieure de la citerne s'ouvre et une petite boule de feu se forme. Le chaudiier provoque l'explosion d'une citerne routière de 12 m³ et détruit du matériel appartenant aux pompiers. Un fragment de la citerne endommage le toit d'un bâtiment et atterrit à 500 m. Trois employés et 10 pompiers sont blessés, l'un des employés décède 4 jours plus tard. 250 personnes du voisinage sont évacuées durant 24h.

N°7894 - 17/12/1995 - FRANCE - 18 - BLANCAFORT
C10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
 Dans la nuit, un incendie ravage un abattoir de volailles (14 000 m²) construit en 1990 et la salle de découpe attenante (réaménagé en 1995). Des éverains sont évacués. Les pompiers protègent les installations de réfrigération et les stockages de produits dangereux (ammoniac, dioxyde de carbone, propane, etc.). Le feu aurait été initié par un court-circuit dans la cantonnerie de l'usine. La gendarmerie effectue une enquête. Les activités sont redéployées sur d'autres sites du groupe : 280 employés sont en chômage technique pendant 15 jours. Les travaux de débâtellement (12 000 m² de décombes) sont estimés à 0,5 MF, 600 t de ferrailles et 500 t de débris périssables sont mises en décharge. Les dommages sont évalués à 185 MF, l'usine sera reconstruite.

**N°22316 - 20/07/1995 - ROYAUME-UNI - 00 - RUGBY**
C25.29 - Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
Une fuite enflammée de propane se produit à 11h30 au poste de remplissage des bouteilles dans une usine de fabrication de bouteilles métalliques de GPL. L'incendie se propage à 2 réservoirs cylindriques de stockage de propane implantés dans la cour de l'établissement, provoquant une inflammation du gaz au niveau d'une soupape. Les secours évacuent 300 personnes dont 150 employés de l'établissement ; une ligne électrique est coupée pendant 45 min privant d'alimentation 4 communes. Les pompiers refroidissent les réservoirs et maîtrisent le sinistre à 13h30 avec des lances à eau. Un employé est légèrement blessé et l'usine gravement endommagée ; 2 tonnes de propane ont été brûlées. L'exploitant effectue une enquête pour déterminer l'origine de l'accident ; les procédures de sécurité, de remplissage des bouteilles et la formation des personnels sont analysées.

**N°29495 - 13/03/1995 - PAYS-BAS - 00 - WEERT**
C22.2 - Fabrication de produits en plastique
Un incendie se déclare dans une usine de fabrication de plastiques au niveau de 4 halls de stockage de plaques de polystyrène expansé emballées et placées sur des palettes (300 tonnes). Les gaz (butane et propane) inflammables utilisés pour fabriquer et l'usine gravement endommagée ; 2 tonnes de propane ont été brûlées. L'exploitant effectue une enquête pour déterminer l'origine de l'accident ; les procédures de sécurité, de remplissage des bouteilles et la formation des personnels sont analysées.

**N°6790 - 10/03/1995 - FRANCE - 63 - AULNAT**
C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc
Un incendie ravage un entrepôt de stockage de matières caoutchouteuses (matières premières et produits finis). Un employé conditionne sous film plastique hermétique des palettes de sacs de 20 kg de poutrette de caoutchouc en utilisant un bec à flamme alimenté par une bouteille de propane de 35 kg. A la suite d'un retour de flamme, l'ouvrier lâche le bec qui initie l'incendie. Ne pouvant être éteint par l'employé, le feu prend rapidement de l'ampleur et la bouteille de gaz éclate. L'ensemble des stocks existants sont en feu. Un deuxième foyer est découvert contre le second bâtiment sur des piles de palettes et de caisses de bois proches d'un stock important d'huile en fûts de 200 L. Les 80 pompiers, arrivés rapidement, doivent s'équiper d'ARI, mais les suies les rendant aveugles, certains doivent s'en passer et devront se soumettre à des prélèvements sanguins. Il faut 40 min et le recours à des points d'eau éloignés de 500 à 1 400 m ainsi que l'intervention de 4 km de tuyaux pour que les lances des moyens en renfort soient en eau. Le feu est éteint après 5 h d'intervention, le second bâtiment est sauvé. Une surveillance est maintenue jusqu'à 6 jours après le sinistre. Des barrières préventifs sont installés pour préserver le cours d'eau voisin ; aucune pollution notable n'est constatée. L'employé n'est que légèrement brûlé au visage, et un autre est intoxiqué.

**N°6243 - 19/12/1994 - FRANCE - 45 - OUZOUEUR-SUR-TREZEE**
C22.22 - Fabrication d'emballages en matières plastiques
Une fuite se produit au niveau de la vanne de vidange d'une cuve contenant 35 l de propane sous pression. La fuite est comatée dans un premier temps avec un linge humide. La phase liquide encore contenue dans la cuve est dépotée au moyen de trois camions citerne. La phase gazeuse est vidangée par le biais de trois torchères. Le personnel est confiné durant l'intervention avis route d'accès à l'installation est fermé. Le stockage est remis en service après démontage du dispositif en cause et mise en place d'un disque plein sur le piquage.

**N°5892 - 07/09/1994 - FRANCE - 69 - CHAZAY-D'AZERGUES**
C22.22 - Fabrication d'emballages en matières plastiques
Un incendie se déclare dans un entrepôt de stockage de rouleaux de polyéthylène et de liège de 600 m² appartenant à une entreprise spécialisée dans la fabrication de capsules en plastique. Plus de 50 pompiers évaluent que l'incendie ne se propage à l'ensemble du bâtiment. Malgré une fumée abondante, ils préservent de l'explosion 2 cuves de propane. Un pompier, légèrement blessé au pied et 2 employés intoxiqués sont hospitalisés. Les outils de production ne sont pas touchés mais 3 semaines de production sont détruites. Les 45 employés de l'entreprise peuvent reprendre leur activité. Une analyse des causes du sinistre ne révèle pas de pollution particulière. Les dégâts matériels internes et les pertes de production s'élèvent à 16 MF.

**N°19328 - 12/11/1993 - ALLEMAGNE - 00 - EBERSBACH**
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
Une déflagration se produit vers 8 h dans la salle des pompes d'un stockage de gaz inflammable liquéfié. Suite à une inspection d'un organisme de contrôle technique, l'unité est mise hors service pour remplacer une soupape de sécurité sur la conduite de la salle des pompes. Lors du desserrage des vis de la bride de la soupape, du gaz propane fuit et s'enflamme sur un tube fluorescent non protégé utilisé comme lampe de travail, provoquant une déflagration (VCE7) dans l'espace clos. Les trois monteurs sont blessés, l'un d'entre eux gravement. Grâce à l'intervention du personnel, l'incendie est éteint avec les moyens internes.

**N°4532 - 24/06/1993 - FRANCE - 55 - VERDUN**
C10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Un feu se déclare au niveau de l'atelier de découpe d'une usine conditionnant de la viande de dinde. L'incendie se propage à l'ensemble de l'usine, menaçant un transformateur au pyralène et divers stockages de produits dangereux (acétylène, ammoniac et propane). Des bouteilles de propane, des fûts d'acide et de détergents explosent. L'intervention mobilise 65 pompiers et 25 véhicules ; 5 pompiers incommodes par les fumées toxiques et 1 agent d'entretien choqué sont soumis à un examen médical. L'usine qui employait 200 personnes, est détruite et 250 t de produit contaminé sont perdues. Les dommages subis par les installations de réfrigération ne sont pas précisés.

**N°26598 - 07/12/1989 - FRANCE - NC -**
C19.20 - Raffinage du pétrole
Des travaux effectués en cours depuis plusieurs mois pour reconditionner les lignes de coulee et expéditions d'un stockage de propane se voient par l'extrémité à 1 000 m dans une zone non contrôlée. La ligne en service n'est pas platineée. L's'en suit un nuage de gaz, dissipé par le vent. Une défaillance dans la coordination des opérations est évoquée.

**N°4997 - 15/06/1985 - FRANCE - 38 - ROUSSILLON**
C20.13 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base
Vers 22h15, un incendie sur un stock de produits finis de 1 600 m² s'étend, malgré une intervention rapide, et menace une unité de production d'acide nitrique, 13 conteneurs de 1 t de sulfate de diméthyle (DMSO4) et des réservoirs d'ammoniac. La charpente métallique et la toiture s'effondrent après 45 min, gênant la progression de la mousse. Les pompiers sont informés vers 23h40 de la nature précise des produits stockés : 360 t de pyrocathéchine, 88 t d'oxadiazon (herbicide) et 80 t de diéthylpropane ou DPP. Pour assurer la protection du stockage de DMSO4 et de l'unité nitrique, les efforts d'extinction et de refroidissement sont poursuivis en toutes connaissances de causes. Une partie de cette eau pollue le RHÔNE ; 200 t de pyrocathéchine et des quantités non estimées d'oxadiazon et de DPP sont entraînées dans le fleuve ; 70 t de poissons morts seront récupérées jusqu'à 75 km en aval du point de rejet. L'alimentation en eau est perturbée durant 2 jours sur 200 km le long du RHÔNE. Les dommages internes sont évalués à 36 MF et les pertes d'exploitation à 3 MF. L'administration constate les faits. L'exploitant est condamné à verser 2,6 MF à une quinzaine d'associations et sociétés de pêche. A la suite de l'accident, un programme de renforcement de la prévention est imposé à l'établissement articulé autour de 4 axes : la sécurité, la prévention, la détection et la gestion des déchets. Les efforts de nettoyage des rejets aux eaux dans les ateliers, dans les collecteurs d'épouls et dans l'effluent général de l'usine, réalisation d'un bassin de confinement des eaux accidentellement polluées de 100 000 m³ (10 MF) et modélisation de la dispersion des effluents toxiques dans le RHÔNE lors d'un accident (programme DISPERSO).

**N°7128 - 19/11/1984 - MEXIQUE - 00 - SAN JUAN IXHUATEPEC**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Durant la phase de remplissage d'une zone de stockage de GPL (mélange 80 % butane - 20 % propane) composée de 2 sphères de 2 400 m³, 4 de 1 600 m³ et 48 cylindres horizontaux (5 000 m³), une canalisation 8 à 24 bar se rompt à 5h30. Un nuage de 150 X 200 X 2 m se forme et s'allume 5 à 10 min après sur une torchère à 120 - 150 m de la fuite. Le VCE engendre 5 min après le BLEVE de 2 petites sphères. Une boule de feu au niveau du sol (diamètre = 600 m) se forme. Dans un rayon de 300 m la zone est détruite et la population est décimée. Par effet domino, des explosions se succèdent jusqu'à 11 h. Des fragments de sphères sont projetés à 600 m et 12 cigares-rockets (20 t) sont lancés (à 1 200 m). Au total plus de 500 morts, 7 000 blessés, 39 000 évacués et 4 000 sauveteurs sont dénombrés.

**N°23706 - 06/08/1983 - ALLEMAGNE - 00 - EMMERICH AM RHEIN**
C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
Une explosion suivie d'un incendie se produisant lors de la synthèse d'épichlorhydrine [1-chloro 2,3-époxy-propane] sur un site chimique de production de chlorure de glycidyl triméthylammonium. Le système de refroidissement du réacteur d'épichlorhydrine est tombé en panne (cause inconnue) ; la chaleur de polymérisation ne pouvant être évacuée a provoqué embasement de la réaction. L'augmentation de pression a généré l'explosion. Les plans d'urgence internes et externe ont été activés et les autorités alertées, un périmètre de sécurité de 300 m a été établi. Le feu menaçait les réservoirs de stockage d'oxyde d'éthylène et de triméthylamine proches ; les pompiers locaux ont été mobilisés, mais leur intervention ne s'est pas avérée nécessaire. Une partie de la toiture de l'usine d'épichlorhydrine a été complètement détruite. Des fenêtres ont été brisées à l'extérieur de l'établissement ; de grandes quantités d'amiante blanc se sont déposées autour et à l'extérieur de l'établissement. La zone polluée à l'amiante a été nettoyée par des sapeurs-pompiers en tenue spéciale pendant les jours suivants.

**N°20712 - 03/10/1980 - ETATS-UNIS - 00 - MONT BELVIEU**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Une maison à quelques centaines de mètres d'un stockage souterrain de gaz de pétrole liquéfié (GPL) en cavités salines expose suite à l'accumulation de gaz (70 % d'éthane, 30 % de propane) fuyant du stockage dans son sous-sol (le nuage de gaz s'est enflammé à cause d'une étincelle d'un appareil électrique). Dans les jours qui suivent, du gaz s'est échappé « au hasard » autour de la maison, nécessitant l'évacuation de 50 familles. Le tubage du puits (casing construit en 1958) a fui au niveau d'un joint entre deux longueurs et le gaz a migré dans la roche vers le sous-sol de la maison. Une chute de pression avait d'ailleurs été enregistrée le 17/09 dans une des cavités contenant du GPL. La cavité en question est remplie avec de la saumure. Des trous sont forés dans les nappes phréatiques au-dessus du sel pour trouver et évacuer le gaz. Les experts soulignent que l'architecture du puits est d'importance capitale. Si les deux dernier casing cimentés avaient été ancrés dans la formation de sel, la fuite aurait été canalisée dans l'espace annulaire cimenté entre les deux boîtiers et aurait eu des conséquences plus faibles. Deux autres explosions et incendies surviendront dans ce complexe de stockage en octobre 1984 (dommages matériels de plusieurs millions de dollars) et en novembre 1985 (fuite en raison d'une corrosion, tuant deux personnes et provoquant l'évacuation de 2 000 habitants). Les autorités texanes renforcent la réglementation en 1982 en ce qui concerne les tests d'intégrité des cavités. En 1993, il est également acté que les futurs puits devront être équipés de deux chaînes de tubage cimentées dans le sel.

**N°6844 - 18/08/1992 - ALLEMAGNE - 00 - LUDWIGSBURG**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Dans une installation de stockage de gaz combustibles liquéfiés, un réservoir de gaz contenant du propane doit être remplacé par un autre de taille plus réduite (2,9 t) pour cause de sécurité. Lors de la vidange du réservoir dans un camion -citerne, une fuite de propane liquide se produit au niveau de la connexion du flexible de vidange sur le réservoir, au droit de la vanne d'angle (diam. 3/4") située sur le couvercle du réservoir. La fuite se poursuit durant 30 min, une première tentative de fermeture par les pompiers s'étant avérée infructueuse. Finalement, les pompiers ferment la vanne selon les instructions du personnel d'exploitation. La cause est attribuée à une erreur du conducteur du camion : ce dernier aurait ouvert la vanne inconnue par erreur. Il y a un blessé et 0,6 kF de dommages matériels. L'inspection locale effectue une enquête.

**N°5244 - 07/04/1992 - ETATS-UNIS - 00 - BRENHAM**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Une violente explosion (UVCE) se produit dans la campagne aux environs d'un site de stockage souterrain de gaz de pétrole liquéfié (GPL). La cavité saline contient 60 000 m³ d'un gaz issu de la 1ère distillation du pétrole, composé principalement d'éthane, de propane, d'1/3 d'éthane, de 20 % de butane et isobutane, de 10 % de pentane et d'isopentane. La cavité est reliée à l'extérieur par un casing cimenté de 34 cm et 810 m de long. Un tuyau de 860 m de long permet l'injection / retrait de la saumure ; celle-ci est stockée dans 2 bassins en surface. Le GPL est injecté ou retiré à partir de trois pipelines distincts. La tête de puits est équipée d'une vanne d'arrêt. La station de Brenham est commandée à distance par un répartiteur à Tulsa, Oklahoma (à 750 km). A 5h43 du GPL est injecté dans la cavité jusqu'à ce que l'interface saumure/GPL atteigne un trou d'évacuation de 2,5 cm de diamètre situé dans la partie inférieure de la tubulure, 30 cm au-dessus de la base tube. Ce trou est censé donner l'alerte en cas de débordement imminent du GPL entre dans le tube, ce qui produit une diminution de la densité dans la colonne centrale de fluide, une vaporisation partielle, une expansion des gaz, les plus légers, une chute de pression dans la cavité et, en définitive, un débordement de gaz par le trou d'évacuation et la colonne centrale. La saumure, suivie par le gaz liquéfié remonte la surface des réservoirs de saumure. Un calcul mené post accident évaluera la quantité de gaz liquéfié expulsée entre 500 et 1 600 m³. Le dégagement de gaz à l'atmosphère active les détecteurs de gaz au niveau du sol. Or, des déclenchements intempestifs des détecteurs sont relativement fréquents à cette station. Le répartiteur à Tulsa n'est pas en mesure d'interpréter correctement l'information confuse délivrée par le système télémetrique de surveillance. En effet, il ne reçoit qu'un signal unique, quel que soit le nombre de détecteurs activés. De plus, la vanne d'arrêt de sécurité de la cavité, qui doit normalement réagir à des niveaux élevés de pression (0,7 Mpa) dans le tube de la saumure en tête de puits, ne se déclenche pas. Un nuage de gaz plus lourd que l'air de 10 m de haut, se développe au dessus de la station. Les employés bloquent les voies d'accès à la station ; malgré cela, une voiture entre dans le nuage de gaz à 7h08 et l'incendie, entraînant une explosion sévère (entre cause jusqu'à 4 sur l'échelle de Richter) et la mort de 3 personnes. Malgré la faible urbanisation, 19 habitants sont blessés, dont 2 grièvement ; 2 employés sont également gravement brûlés. Les bâtiments de surface à la station de Brenham sont détruits et divers bâtiments sont endommagés sur 800 ha (zone brûlée sur 40 ha, 5 maisons détruites et 55 autres touchées) ; 75 bovins sont tués et des douzaines blessées. Le coût total est estimé à 9 M\$. L'analyse de l'accident menée par le conseil national la sécurité des transports (US NTSB) identifie plusieurs causes :

- La sous-estimation de la quantité de GPL stockée (52 500 m³ stockées contre 45 800 m³ estimées) en raison de l'inexactitude des instruments de mesure, l'incapacité d'équilibrer les entrées/sorties de gaz, une mauvaise connaissance de la densité de GPL dans la colonne, des erreurs de calcul par les employés et un emplacement inadéquat du trou d'évacuation (à 30 cm au lieu de 1,8 m dans la conception initiale de 1981), conduisant à une alerte tardive. En outre, de la saumure saturée avait été vendue à des foreurs, conduisant à une injection de saumure sous-saturée conduisant à une dissolution supplémentaire dans la cavité, dont le volume a augmenté d'un facteur 9 entre 1981 et 1991.
 - Des informations insuffisamment détaillées transmises à l'opérateur de régulation.
 - Une défaillance de la vanne du dispositif d'arrêt d'urgence. Ce système comprend une détection de pression sur la ligne de saumure, qui déclenche un ressort qui envoie un signal électrique en une chaîne contenant une liaison fusible dont la fusion ferme la soupape de sécurité. Une ou 2 vannes manuelles devaient être fermées sur la ligne de détection, de sorte que celle isolée soit donc inefficace. « Ironiquement », la chaleur de l'explosion du gaz a fait fondre le fusible.
- Après cet accident, les autorités texanes renforcent les exigences de sécurité des stockages souterrains de GPL (minimum 2 protections anti-débordement et systèmes de fermeture automatique).

**N°5803 - 29/10/1991 - ALLEMAGNE - 00 - KRAICHTAL-INTERÖWISHEIM**
C28.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
Dans l'une des salles de peinture d'une usine d'assemblage automobile, une fuite se produit sur une bride d'une cuve de stockage de gaz propane suite à une mauvaise manipulation du conducteur. Celui-ci a desserré 3 vis sur une bride qui n'est pas celle à utiliser pour le délogage. L'opérateur s'aperçoit de son erreur. Il change de bride, mais oublie toutefois de resserrer la première bride ouverte. Le joint métallique de la bride se relâche, et une fuite de 5 600 kg de propane se produit. Les pompiers réalisent d'abord l'étanchement de la fuite par girage.

**N°26541 - 07/12/1989 - FRANCE - NC -**
C19.20 - Raffinage du pétrole
Une surpression se produit dans un stockage de propane lorsqu'une pompe qui avait été laissée en fonctionnement sur vanne automatiquement fermée s'est mise à débiter. La ligne en aval étant terminée par un bras mort fermé par une bride pleine et la vanne s'étant ouverte, la pompe a débité sur le stockage déjà en pression causant un nuage de gaz. Ce dernier est dissipé par le vent fort soufflant à ce moment.

**N°23066 - 06/03/1979 - ETATS-UNIS - 00 - NC**
C19.20 - Raffinage du pétrole
Une explosion se produit dans l'unité de FCC (craquage catalytique) d'une raffinerie. La rupture d'une ligne de bras-mort sur la section gaz provoque l'émission de butane et propane. Le nuage pénètre notamment dans un bâtiment abritant une ancienne salle de commande puis expose (VCE). Plusieurs lignes de stockages sont perforées par les débris, causant des fuites. L'unité est arrêtée temporairement et 2 personnes sont blessées.

**N°6306 - 12/06/1978 - JAPON - 00 - HARANOMACHI**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Un centre de stockage de gaz est affecté à 100 km de l'épicentre du séisme de Miyagi-Ken-Oki (Ms = 7,4). Un gazomètre à 3 sections de 38 m de diamètre et 27 m de haut, contenant 14 000 m³ de propane à une pression de 1 kg/m², s'effondre. Le gaz s'allume presque instantanément, et brûle pendant 25 mn. On constate des fissures de 1,50 m dans la paroi des sections cylindriques en tôle de 10 mm, avec raidisseurs tous les 2 à 3 m. Leur chute, entraînant les poutrelles de support, cause d'importants dégâts sur le réservoir. En revanche, des sphères de propane liquéfié, munies de 8 pieds renforcés par croisillons, ne sont pas affectées d'une manière significative.

**N°6834 - 06/02/1977 - ETATS-UNIS - 00 - BOYNTON BEACH**
H49.20 - Transports ferroviaires de fret
A la suite du déraillement d'un train de marchandise, un wagon de propane enfonce le muret de rétention d'un stockage de 4 réservoirs de GPL. La citerne exposée, se brise et la plus grosse partie est catapultée à 130 m. Un incendie se déclare, s'étend à l'ensemble du convoi ainsi qu'à des habitations et des commerces dans lesquels deux personnes sont brûlées vivas. Les pompiers devant le manque d'informations concernant les produits transportés réduisent de nouvelles explosions. 1,5 h plus tard, un BLEVE détruit une citerne d'outours. Il se forme une boule de feu de 100 m de diamètre visible à plus de 40 km. L'incendie est finalement maîtrisé 2 jours plus tard.

**N°14317 - 13/09/1974 - ETATS-UNIS - 00 - GRIFFITH**
YYY.YY - Activité indéterminée
Lors du remplissage d'un stockage de propane à l'aide d'une ligne de 2" à 10 bar, un débordement se produit pendant 7 heures et expose.

**N°17971 - 17/01/1973 - ETATS-UNIS - 00 - PRYOR CREEK**
C20.15 - Fabrication de produits azotés et d'engrais
Dans une usine de fabrication de nitrate d'ammonium, un incendie se déclare à 7h20 dans la partie supérieure du local d'ensachage des nitrates, local à charpente en bois et dont la toiture comprend des panneaux en polyéthylène. L'origine de l'incendie est liée à un échappement de propane et butane en caoutchouc d'un transporteur flottant contre un rouleau bloqué. A cause de la présence de nombreux matériaux combustibles dans le bâtiment, le feu se propage rapidement et atteint un engin de chargement, benne mécanique montée sur pneus et fonctionnant au propane. A 7h45, le réservoir de propane explose, provoquant par effet domino l'explosion du stockage de nitrates en sac (3 à 6 tonnes, probablement imbibées par du propane et de l'huile de l'explosion de l'engin de chargement). Les projections et dommages matériels sont importants, le stockage de nitrates fait place à un cratère allongé de 40 m de long pour 30 cm de profondeur. Huit blessés sont à déplorer. Un tas de nitrates en vrac situé à 3 m du tas ayant explosé aurait seulement fondu en surface sans exploser.

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : Du 01/01/1973 au 06/06/2013
- Résumé : Contient tous les mots : bouteilles;GPL

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages, ..., classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :
BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Nombre d'accidents répertoriés : 112 - 09/09/2013

 **N°42303 - 19/06/2012 - FRANCE - 47 - MARMANDE**
G46.90 - Commerce de gros non spécialisé
Un feu se déclare vers 21 h dans une usine de 2 000 m² fabricant des copeaux de bois onéologiques. Un employé aperçoit une colonne de fumée et alerte les secours. Plusieurs bouteilles de GPL alimentant des chariots élévateurs explosent.
Les pompiers protègent la zone de produits finis non impactée et maîtrisent l'incendie vers 23h45 avec 8 lances dont 2 sur échelles. Le dispositif d'intervention est levé vers 18h30 le lendemain, les lieux restant sous surveillance pour la nuit. Une lance sera utilisée le 21/06 à 10h15 pour parfaire l'extinction.
Durant l'intervention, un sapeur pompier incommode par les fumées et la chaleur sera transféré dans un centre hospitalier.
Le débâclement ne pouvant être réalisé de suite en raison de la fragilité du bâtiment, l'exploitant met en place le 22/06 un dispositif d'irrigation permanente. La partie administrative et l'atelier de production sont détruits, 6 employés sont en chômage technique. L'exploitant indique qu'à l'heure de l'événement, l'entreprise n'était plus en production et que ses fours sont de plus situés à l'extérieur. La gendarmerie effectue une enquête.

 **N°42245 - 05/06/2012 - FRANCE - 18 - FUSSY**
E38.31 - Démantèlement d'épaves
Vers 17 h, un employé d'une casse automobile découpe un pot d'échappement au chalumeau, dans un atelier de dépollution d'épave de 500 m², lorsqu'une étincelle enflamme un bac de récupération de carburant d'un véhicule en cours de dépollution. Les employés ne parviennent pas à éteindre les flammes avec des extincteurs et appellent les pompiers. Ceux-ci demandent le confinement des riveains, l'épaisse fumée étant poussée par le vent vers les habitations. Les bouteilles de GPL, d'acétylène et d'oxygène de l'atelier sont mises à l'écart du rayonnement thermique. Le confinement est levé à 19 h, l'incendie est éteint 1 h plus tard. Les 12 m² d'eau d'extinction, recueillis dans un bassin, sont pompés et éliminés par une société spécialisée. Les déchets solides (0,5 t, principalement des VHU partiellement brûlés et des pièces de réemploi) sont temporairement stockés sur site avant élimination. Les dommages matériels internes sont estimés à 15 000 euros.
Une défaillance d'organisation est à l'origine de l'incendie (défaut de contrôle ? procédures / formations insuffisantes ?) : le poste d'oxycoûpage n'aurait pas dû être utilisé dans l'atelier de dépollution en présence de matières inflammables. Celui-ci est d'ailleurs normalement utilisé dans l'atelier "entretien mécanique" éloigné de l'atelier de dépollution.

 **N°42260 - 05/06/2012 - FRANCE - 2A - UCCIANI**
000.00 - Particuliers
Un feu se déclare vers 13 h dans le garage au rez-de-chaussée d'une maison et se propage au plancher de l'habitation. L'explosion de 2 bouteilles de GPL blesse légèrement un pompier qui est conduit à l'hôpital ; les secours évacuent 2 autres bouteilles de gaz. L'incendie est éteint vers 16 h avec 2 lances à débit variable. Une surveillance des lieux est mise en place durant la nuit. Les 2 appartements de la maison sont gravement endommagés. Le maire prend un arrêté de périel pour l'habitation ; 4 personnes sont relogées par la municipalité.

 **N°42167 - 16/05/2012 - BELGIQUE - 00 - POTTES**
000.00 - Particuliers
Un feu se déclare à 15h15 dans le garage d'une habitation dans lequel un particulier bricole. Un voisin sort 2 bouteilles de GPL du garage qui abrite également une cuve de fioul. Une bouteille d'acétylène prise dans les flammes monte en pression et explose. Les débris sont projetés à 15 m et notamment sur la route, manquant de provoquer un accident de la circulation. Les flammes se propagent par le toit à la chambre d'une maison voisine. Les pompiers éteignent l'incendie, les 2 occupants de l'habitation sont incommodes. Le bourgmestre s'est rendu sur les lieux. La presse locale s'interroge sur l'organisation des secours ; ce sont les pompiers de la brigade de Tournai (Hainaut, même province que Pottes), à 16 km, qui sont en effet intervenus et non ceux de la brigade d'Avélem (Flandre-Occidentale) distante de 8 km.

 **N°42071 - 20/04/2012 - FRANCE - 13 - ARLES**
E38.32 - Récupération de déchets tiés
Un feu se déclare à 15h30 dans une casse automobile lors du traitement d'une carcasse de véhicule. Les flammes se propagent à un stock de 150 m² d'huile usagée, des engins de manutention et à un bâtiment de 400 m² ; des bouteilles de GPL sont menacées. Une épaisse fumée noire est visible à 2 km. Les pompiers déploient 4 lances à eau et 3 à mousse pour lutter contre le sinistre. Maîtrisé vers 17 h, le feu fait l'objet d'une surveillance jusqu'en début de soirée. Le maire, le sous-préfet et la police se sont rendus sur place. La police effectue une enquête pour déterminer les causes de l'incendie.

 **N°41948 - 31/03/2012 - FRANCE - 27 - EVREUX**
000.00 - Particuliers
Une voiture prend feu dans le garage d'une maison et provoque une fuite enflammée de gaz naturel au niveau du compteur à 6h30. Des bouteilles de GPL se trouvent dans la pièce. Au cours de l'évacuation de la famille, la mère se blesse légèrement à la jambe. Le service du gaz arrête la distribution pour 300 abonnés afin de permettre aux pompiers d'éteindre le feu avec 3 lances à eau. La municipalité relogé la famille.

 **N°41949 - 31/03/2012 - FRANCE - 75 - PARIS**
000.00 - Particuliers
Un feu se déclare vers 20 h sur un site d'installations précaires à usage d'habitation de 1 000 m² en bordure de l'A3 ; 2 personnes intoxiquées par les fumées, dont une plus gravement atteinte, sont conduites à l'hôpital. Plusieurs bouteilles de GPL explosent. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et interrompent la circulation au niveau du boulevard périphérique et de l'autoroute A3. La centaine de pompiers mobilisée éteint l'incendie vers 22 h avec 7 lances dont 2 de 1 000 l/min. L'intervention des secours s'achève le lendemain à midi après une dernière round de surveillance. Le préfet s'est rendu sur les lieux.

 **N°42736 - 15/09/2012 - FRANCE - 59 - SAINS-DU-NORD**
000.00 - Particuliers
Une explosion de propane se produit vers 8 h dans une maison à la suite d'une fuite sur une gazinière située dans la cuisine et alimentée par un réservoir extérieur. Des chauffages d'appont dans le salon sont alimentés avec des bouteilles de GPL. Les secours transportent à l'hôpital 2 femmes âgées de 60 et 45 ans, grièvement blessées, ainsi que 2 enfants de 8 et 12 ans plus légèrement atteints. Le maire prend un arrêté de périel pour le bâtiment d'habitation dont la toiture et les fenêtres sont endommagées.

 **N°42754 - 12/09/2012 - FRANCE - 19 - BRIVE-LA-GAILLARDE**
H52.29 - Autres services auxiliaires des transports
Un feu se déclare vers 18h40 dans un bâtiment de stockage d'une société de transports. Les flammes provoquent l'explosion de 2 bouteilles de GPL qui soufflent une partie de la toiture. Le bâtiment étant mitoyen des voies de la gare, le trafic ferroviaire est arrêté. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances à eau. Le trafic ferroviaire reprend à 21 h.

 **N°42610 - 19/08/2012 - FRANCE - 41 - LES ROCHES-LEVEQUE**
C33.12 - Réparation de machines et équipements mécaniques
Un feu se déclare vers 9h30 dans une entreprise de réparations de matériels agricoles de 200 m². L'explosion de la bouteille de GPL alimentant un chariot élévateur blesse légèrement 5 pompiers et l'exploitant. Ce dernier est examiné par le médecin des secours les 5 autres victimes sont conduites à l'hôpital pour des examens complémentaires. Les pompiers qui rencontrent des difficultés d'alimentation en eau éteignent l'incendie avec 2 lances dont une à mousse puis refroidissent des bouteilles d'acétylène. Le souffie de la déflagration a gravement endommagé le bâtiment. La gendarmerie effectue une enquête.

 **N°42485 - 24/07/2012 - FRANCE - 52 - ROUVROY-SUR-MARNE**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
Un feu se déclare vers 5 h dans un garage automobile de 1 200 m². Le bâtiment abrite des bouteilles de GPL et d'acétylène ainsi que 2 cuves de fioul de 2 000 l chacune. Une ligne électrique de 20 kV est isolée pendant 1 h (400 personnes impactées) et les circulations routière et ferroviaire sont interrompues. Les pompiers éteignent le feu à 10h30 ; l'intervention s'achève à 12h15. Les eaux d'extinction sont recueillies dans le bassin décanter du site. Les importants dommages matériels entraînent la mise en chômage technique de 4 employés. Un représentant de la préfecture s'est rendu sur place.

 **N°42461 - 22/07/2012 - FRANCE - 68 - ESCHENTZWILLER**
000.00 - Particuliers
Une explosion de GPL suivie d'un départ de feu se produit vers 10h45 dans la cuisine (?) au rez-de-chaussée d'une maison. La propriétaire gravement blessée, est évacuée des décombres par des voisins puis conduite à l'hôpital par les secours. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les pompiers maîtrisent le sinistre puis mobilisent 2 équipes cynotechniques pour vérifier l'absence d'autre victime. La maison est gravement endommagée. Le service de l'électricité interromp l'alimentation de l'habitation et les agents de la commune mettent en place des barrières de chantier pour interdire l'accès au site. La gendarmerie effectue une enquête. Les pompiers ont trouvé au sous-sol de la maison 2 bouteilles de GPL de 13 kg dont une ouverte.

 **N°42421 - 12/07/2012 - FRANCE - 62 - AUDINGHEN**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
Dans le centre d'un village, un feu se déclare vers 6 h sur un finisseur (engin d'application d'enrobés routiers) après sa mise en route, alors que le conducteur s'est absenté pour aller chercher des outils. Les 2 bouteilles de GPL, de 35 kg équipant la machine explosent. Des débris sont projetés dans un rayon de 500 m ; 5 maisons sont endommagées (vitres brisées) dont l'habitation la plus proche avec des dommages à la toiture qui entraînent le relogement de ses 2 occupants dans de la famille. Ces derniers seront également examinés par le médecin des secours, sans conséquence. La gendarmerie effectue une enquête.

 **N°42782 - 25/06/2012 - SUISSE - 00 - VANDOEUVRES**
F43.91 - Travaux de couverture
Un feu se déclare en fin d'après-midi durant des travaux d'étanchéité avec des plaques hydrocarbonées sur le toit d'un bâtiment alors que le couvreur vient de quitter son lieu de travail. D'autres salariés du chantier aperçoivent depuis leur échafaudage l'importante fumée noire émise ; ils évacuent et donne l'alerte. Une bouteille de propane entrecroisée sur la toiture explose entraînant l'arrêt des secours. La circulation de la route voisine est interrompue. Les pompiers éteignent l'incendie puis refroidissent les autres bouteilles de GPL présentes sur les lieux. Aucun blessé n'est à déplorer.

Nombre d'accidents répertoriés : 112 - 09/09/2013

 **N°41937 - 28/03/2012 - FRANCE - 57 - MERTEN**
000.00 - Particuliers
Une explosion de butane provenant de bouteilles se produit vers 16 h dans une maison. Les 2 occupants grièvement blessées sont hospitalisées. La maison est gravement endommagée et des fenêtres de l'habitation sont détruites. Les services municipaux évacuent les débris et gravats projetés sur la voie publique. La gendarmerie effectue une enquête. Selon la presse, 2 bouteilles de GPL, auraient été retrouvées ouvertes (robinets ouverts ?) dans le logement. L'hypothèse d'une tentative de suicide n'est pas écartée.

 **N°41935 - 27/03/2012 - FRANCE - 08 - VIRGINE-AUX-BOIS**
000.00 - Particuliers
Un feu de broussailles se propage vers 13h30 à 2 garages de 200 m² servant de remises et attenants à une maison. La propriétaire de 76 ans, légèrement brûlée au bras en tentant d'éteindre les flammes, est évacuée par un passant. Une des 3 bouteilles de GPL entrecroisée dans un des garages explose ; elle sera retrouvée éventrée et les 2 autres percées. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances à débit variable. Les 2 garages, une cuve de fioul et des pneus sont détruits. La gendarmerie effectue une enquête. Le maire et les services de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

 **N°41863 - 07/03/2012 - FRANCE - 29 - BREST**
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
Un feu d'origine criminelle suivi d'explosions se produit vers 11h30 sur une quarantaine de bouteilles de GPL stockée en casiers dans une station-service. Les pompiers protègent le mur de l'établissement de la station exposé au flux thermique avec 1 lance à eau et mettent en oeuvre 1 lance à mousse pour l'extinction. Des bouteilles sur lesquelles subsistent des fuites enflammées sont refroidies avec 2 lances à débit variable de 1 000 l/min. L'incendie est éteint à 2h30 ; 3 bouteilles ayant des fuites non maîtrisables sont arrosées pour disperser le gaz. L'intervention des secours s'achève à 4 h. La façade du bâtiment exposée au flux de chaleur est endommagée, ainsi qu'un poste de distribution. La station-service qui devait ouvrir à 6 h est maintenue fermée dans l'attente de vérifications des installations effectuées sous le contrôle de l'exploitant. La police interpelle 2 jeunes hommes alcoolisés (17 et 19 ans) qui selon la presse auraient reconnu les faits. Le mineur est placé en centre éducatif fermé, le majeur est jugé en comparution immédiate.

 **N°41650 - 07/02/2012 - FRANCE - 14 - CAEN**
F43.99 - Autres travaux de construction spécialisés n.c.a.
Un feu se déclare à 10h20 dans un stock de plaques de polystyrène sur un chantier de construction d'un immeuble d'habitation et de bureaux. Une importante fumée noire est émise. Les ouvriers alertent les pompiers et tentent sans succès d'étendre l'incendie. Un élu, un représentant du préfet et la police municipale se rendent sur place. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 100 m, interrompent l'activité d'un restaurant voisin et évacuent les 20 salariés du chantier ; l'un d'entre eux légèrement intoxiqué par les fumées est conduit à l'hôpital. A 10h36, une des 6 bouteilles de 35 kg de propane, entrecroisées pour des travaux d'étanchéité en cours, explose en plusieurs morceaux, provoquant des bris de vitres et quelques projections de béton aux alentours. La dalle en béton surplombant la bouteille est également endommagée. Les pompiers refroidissent les 5 autres capacités avec 2 lances à débit variable puis elles sont évacuées, sous escorte policière, vers les locaux de l'entreprise effectuant les travaux. L'incendie est éteint vers 11h30. La municipalité suspend temporairement le chantier. La police, l'inspection du travail et l'inspection des installations classées effectuent des enquêtes. Selon les premiers éléments, l'incendie du stock de polystyrène ne serait pas à l'origine de l'explosion. Un chalumeau utilisé pour les travaux d'étanchéité aurait été abandonné en fonctionnement à proximité de la bouteille de GPL (quel l'ours du départ précipité en raison de l'incendie ?).

 **N°41921 - 02/01/2012 - ALLEMAGNE - 00 - HAMBURG (HAMBURG)**
H52.16 - Entreposage et stockage
Près de 350 pompiers interviennent à 14h35 pour l'incendie d'un entrepôt de 3 000 m² appartenant à une société d'entreposage et contenant 2 000 t de caoutchouc, 10 m² de fioul, 20 bouteilles de GPL et des chariots élévateurs. L'entreprise est située dans une zone portuaire fluviale. Le panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres à la ronde, aucune trace de fumée n'est relevée dans l'air. La circulation est interrompue, les entreprises voisines sont évacuées et une vingtaine de riveains est confinée. Les secours protègent une station-service avec un rideau d'eau.
A cause de la chaleur et des explosions, les pompiers ne peuvent pas pénétrer dans le bâtiment et écou présents sur les échelles doivent redescendre au sol. Le rayonnement thermique entraîne l'évaporation de l'eau avant même qu'elle n'atteigne les flammes, et ce malgré l'utilisation d'un engin d'incendie privée capable de délivrer 16 000 l/min. Les pompiers n'ont d'autre choix que de laisser le feu s'étendre de lui-même. Les derniers foyers s'éteignent le lendemain matin. Durant l'intervention, 2 pompiers ont été légèrement blessés. Les secours ont utilisé 25 000 m³ d'eau et 40 m³ d'émulseurs. Le pompage de l'eau dans le fleuve a fait baisser le niveau dans le port de 20 cm. Le mélange d'eau d'extinction et de caoutchouc fondu s'est écoulé dans les égouts, les fossés et les canaux.
L'ensemble de l'entrepôt est détruit, les dégâts sont estimés à plusieurs centaines de milliers d'euros au moins. L'incendie a également endommagé 2 grands échelles de pompiers ainsi que le pare-brise d'un camion-pompe. Il faut également remplacer plusieurs centaines de mètres de tuyau. La suite s'est déposée sur les voitures, les routes et les bâtiments. Une quinzaine de véhicules proches du lieu du sinistre a été touché par l'écoulement de caoutchouc fondu. Les pompiers nettoient le site.
De nombreux indices ayant été détruits par le feu, l'enquête des autorités s'annonce complexe. Le site n'était semble-t-il pas équipé de sprinklers.

 **N°41467 - 14/12/2011 - FRANCE - 18 - SAINT-SATUR**
084.11 - Administration publique générale
Une explosion suivie d'un incendie se produit vers 14 h dans un bâtiment en pierre de 800 m² abritant des ateliers municipaux : 1 employé est tué et 4 autres sont blessés, dont 3 gravement. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité de 100 m et éteignent l'incendie avec 2 lances.
Le bâtiment, destiné au stockage et à l'entretien des outillages, est fortement endommagé : des murs sont effondrés et une partie de la toiture a été soufflée. Dans les décombres, les secours découvrent des bouteilles d'acétylène, de GPL et des pièces d'artifices (bombes). Le service de déminage, sur place le lendemain, effectue des constatations et prend en charge les artifices pour destruction.
La presse évoque l'hypothèse d'une explosion d'artifices initiée par des étincelles d'une meuleuse. La présence d'artifices à cet endroit du bâtiment et à cette époque est inexplicable ; la gendarmerie effectue une enquête pour homicide involontaire.

 **N°41412 - 06/12/2011 - FRANCE - 95 - SARCELLES**
000.00 - Particuliers
Un feu et une explosion d'une bouteille de GPL se produisent vers 21h30 dans une caravane sur un campement de gens du voyage. Une personne est tuée et une seconde, légèrement blessée, est conduite à l'hôpital. Les pompiers éteignent l'incendie puis refroidissent 2 autres bouteilles de GPL durant l'intervention des secours. 2 sections de CRS ont été mobilisées pour maintenir à distance les gens du voyage.

 **N°41324 - 20/11/2011 - FRANCE - 59 - ANZIN**
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
Un feu se déclare vers 21 h dans le hall d'accueil de l'atelier de mécanique et carrosserie d'un garage automobile de 3 500 m² et se propage au magasin de pièces détachées. Les locaux abritent des voitures, des bouteilles de GPL et d'acétate et des pièces d'artifices (bombes). Les secours confinent les occupants de 2 habitations mitoyennes. Les pompiers éteignent l'incendie vers 23 h avec 5 lances dont 1 lance canon sur échelle : 500 m² de toiture sont effondrés. Une quarantaine de salariés est en chômage technique. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

 **N°41206 - 05/11/2011 - FRANCE - 59 - ANICHE**
E36.31 - Démantèlement d'épaves
Un feu se déclare vers 8h20 sur une dizaine de véhicules non pollués dans une casse automobile et se propage à une haie de sapins. Les pompiers éteignent l'incendie vers 10h20 avec 3 lances et refroidissent des bouteilles de GPL. Le site a connu plusieurs incendies les années précédentes : le 25/03/2010 (ARIA 35020), le 26/01/2009, le 20/03/2008... L'exploitant suspecte un acte de malveillance ; la police effectue une enquête.

 **N°41099 - 14/10/2011 - FRANCE - 55 - COMMERCY**
156.10 - Restaurants et services de restauration mobile
Un feu se déclare vers 3 h dans une camionnette à pizza stationnée sur la voie publique. L'incendie se propage à 3 voitures et à la porte en bois d'un garage ; une fumée acre est émise. Durant l'intervention des pompiers, l'explosion d'une bouteille de GPL, située dans la camionnette blesse légèrement l'un d'entre eux ; examiné à l'hôpital, il en ressort peu après. Les secours éteignent l'incendie avec 2 lances puis refroidissent d'autres bouteilles de gaz impactées par le sinistre. Les 4 véhicules sont détruits. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine de l'accident.

 **N°41043 - 03/10/2011 - FRANCE - 01 - CULZOS**
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Le conducteur d'une voiture se gare vers 20h30 devant un poste de distribution de la station-service d'un supermarché puis asperge son véhicule avec de l'essence. Il reprend place à bord, où se trouvent ses 3 enfants, et met le feu. L'aine de 11 ans, grièvement brûlé, s'échappe de la voiture en larmes avant d'être secouru par 2 témoins puis hospitalisé ; le père de famille et ses 2 autres enfants décèdent. Les pompiers éteignent l'incendie avec de la mousse et refroidissent un stockage en casiers de 200 bouteilles de butane situé à proximité. Le poste de distribution est détruit et l'aveut de la station est endommagé. L'intervention des secours s'achève à 3h20. Une enquête judiciaire est effectuée ; un différent conjugal est à l'origine du drame. Les riverains lancent une pétition pour faire déplacer le stockage de bouteilles de GPL.

 **N°41032 - 01/10/2011 - FRANCE - 21 - CESSY-SUR-TILLE**
YYY.YY - Activité indéterminée
Un feu se déclare vers 21h30 dans un hangar de 200 m² abritant notamment des bouteilles de GPL et des pneus ; 5 riverains sont évacués. Plusieurs bouteilles de gaz exposent et l'une d'entre elles est projetée à 80 m. Les pompiers éteignent l'incendie vers 1h30 avec 5 lances à débit variable puis maintiennent une surveillance sur place pour la nuit. Ils maîtrisent plusieurs foyers durant la journée du lendemain. Une caravane stationnée à proximité du bâtiment est détruite. L'intervention des secours s'achève le 02/10 vers 21h15 après une dernière reconnaissance. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

 **N°40747 - 23/08/2011 - FRANCE - 37 - CHAMBRAY-LES-TOURS**
G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires
Un feu se déclare vers 8h40 sur la toiture d'une société de matériaux de décoration pour professionnels de 1 500 m² (parcêtres, diluants, couvettes de fûts de sol, etc.). Les secours confinent les occupants couchés hydrocortisone tyloxytolène et l'acier avec des chalumeaux. Le bâtiment en bardages métalliques abrite également une autre entreprise séparée de la première par un mur coupe-feu. Neuf des 18 bouteilles de 13 kg de propane entassées sur le toit exposent et des débris sont projetés à plusieurs centaines de mètres (400 m ?). Un épais nuage noir se dégage ; 2 des 5 intervenants incommodés par les fumées sont conduits à l'hôpital.
Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 400 m et évacuent dans un gymnase une centaine de riverains, clients et personnels de magasins proches. La circulation sur la RN 10 est interrompue. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 13 h avec 3 lances canon sur échelles, une lance à mousse et récupèrent les 9 bouteilles de GPL non impactées. Le trafic routier est progressivement rétabli et un périmètre de sécurité de 200 m est maintenu du côté des habitations durant l'extinction des foyers résiduels ; l'incendie est déclaré éteint à 18 h. Les secours effectuent des travaux de déblaiement et mettent en place une surveillance pour la nuit. Les riverains regagnent leurs domiciles vers 20 h. Les victimes de toxicité des fumées, effectuées par les pompiers, n'ont pas révélé de valeurs significatives pour la santé des tiers.
La partie du bâtiment utilisée par l'entreprise de matériaux de décoration et son stock sont détruits. Les locaux de la société mitoyenne, protégés par un mur coupe-feu, ne sont pas endommagés. Des débris de matériaux d'isolation, ferrailles... sont retrouvés dans des jardins d'habitations voisines. Les eaux d'extinction confinées sur le site sont récupérées par une société spécialisée.

 **N°40796 - 26/07/2011 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**
E38.3 - Récupération
Les secours publics sont alertés vers 15 h à la suite de fuites de propane sur 3 des 39 bouteilles de GPL transportées dans une camionnette. Le chargement comprend 18 bouteilles de butane de 13 kg et 21 bouteilles de propane de 35 kg. Un périmètre de sécurité est mis en place et la circulation routière dans la rue est interrompue. Les réceptifs sont isolés dans une voie sans issue voisine, une société de gardiennage les surveillant durant la nuit ; un véhicule incendie est maintenu sur place. Les pompiers s'achèvent le lendemain vers 13h30 après récupération des bouteilles par 2 sociétés spécialisées. Le propriétaire du véhicule, qui justifie d'une activité de recyclage des métaux, est entendu par la police. Un élu municipal s'est rendu sur les lieux.

 **N°40781 - 09/07/2011 - FRANCE - 88 - BAUDRICOURT**
000.00 - Particuliers
Une explosion suivie d'un incendie détruit une habitation à 4h40. Les pompiers extraient des décombres l'occupante gravement brûlée, qui est hélipompée vers Metz, une autre personne est en état de choc et un pompier se brûle légèrement. Les secours retrouvent dans les décombres des bouteilles de GPL et une bouteille d'acétylène. Un périmètre de sécurité de 50 m entraine l'évacuation de 26 voisins. La gendarmerie effectue une enquête. Selon la presse, l'explosion d'un chauffe-eau pourrait aussi être à l'origine du sinistre.

 **N°42902 - 07/07/2011 - FRANCE - 13 - ARLÈS**
C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
Un feu se déclare vers 4 h dans une usine chimique d'asphalte et de bitume. Le bâtiment de 600 m² abrite plusieurs citernes contenant des huiles, du bitume et des acides, ainsi que des bouteilles de GPL. L'explosion de l'une d'elles soufflé la toiture et une cloison. Les pompiers, équipés d'ARI et intervenant avec 5 engins et 50 hommes, déploient 5 lances à eau dont 2 sur échelle et 1 à mousse au niveau du sol. Des difficultés d'alimentation en eau du réseau incendie du site étant rencontrées, une ligne d'aspiration dans un bassin est mise en place. Une fuite sur une bride d'une canalisation de bitume est comatée. Le feu est éteint vers 8 h. Une ligne de production s'étendant sur 200 m² est détruite, 3 employés sont en chômage technique. Cependant, les stocks et la majeure partie de l'outil de production ont été préservés.

 **N°40784 - 04/07/2011 - FRANCE - 79 - ALLONNE**
000.00 - Particuliers
Une bouteille de GPL explose durant l'incendie de 2 garages particuliers accolés de 30 m² de surface chacun. Les pompiers évacuent 2 autres bouteilles de gaz et éteignent l'incendie avec 2 lances à eau. Aucune victime n'est à déplorer.

 **N°40578 - 26/06/2011 - FRANCE - 29 - BREST**
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
Une bouteille de GPL sur-remplie et stockée au solé, éclate un dimanche en fin d'après-midi dans un centre empletteur de butane / propane. L'établissement se met en sécurité sur détection gaz et l'arrosage se déclenche. L'astreinte du site se rend sur les lieux ainsi que les pompiers alertés par un riverain qui a entendu le bruit de l'explosion ; aucune anomalie n'est alors constatée. Informée par l'exploitant 8 jours après l'accident, l'inspection des installations classées effectue une enquête. La bouteille de GPL, remplie à 100 %, a l'origine du déclenchement de la détection gaz a été découverte le lundi matin par le chef de centre. Selon l'exploitant, identifiée et marquée comme sur-remplie (S/C), elle avait été stockée dans un casier avec les bouteilles démunies de limiteur de pression (marquage S/L) à la suite d'une erreur de lecture de l'opérateur. L'enveloppe du réceptif était restée dans le casier et les autres bouteilles n'ont pas été endommagées ; par précaution elles ont été vidangées et envoyées en atelier pour contrôle. Aucun blessé n'est à déplorer et aucun impact sur l'environnement n'est signalé.
L'exploitant effectue une enquête pour déterminer l'origine du sur-remplissage sur la chaîne des P35 et fait expertiser la bouteille par le fabricant et par un organisme tiers spécialisé.

 **N°41134 - 28/09/2011 - FRANCE - 50 - CHERBOURG**
L68.20 - Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués
Un feu très fumigène se déclare vers 16 h sur la couche hydrocarbonée de la toiture d'un immeuble d'habitation de 7 étages durant des travaux d'échafaudage ; 2 bouteilles de GPL explosent. Les 3 ouvriers présents sur le toit sont secourus avec une nacelle des pompiers ; incommodés par les fumées ils sont conduits à l'hôpital pour des examens. Un périmètre de sécurité est mis en place et les 41 occupants des 28 appartements de l'immeuble sont évacués. L'incendie est éteint en 3 h. Les habitants sont hébergés pendant 2 jours chez des proches ou dans une auberge de jeunesse réquisitionnée par la municipalité. La structure du bâtiment n'est pas endommagée. Trois appartements étant cependant inhabitables, les familles sont relogées par le bailleur.

 **N°40996 - 26/09/2011 - FRANCE - 65 - LUQUET**
H49.41 - Transports routiers de fret
Dans un virage de l'A 64, sans Bayonne - Toulouse, le chauffeur d'un attelage routier perd vers 15 h le contrôle de son véhicule qui s'immobilise dans un champ voisin. Le chargement de 600 bouteilles de 13 et 35 kg de GPL en casiers se renverse sur une partie de la chaussée. La circulation sur l'autoroute en direction de Toulouse est interrompue. Le trafic est rétabli sur une voie vers 17 h après des contrôles négatifs d'explosivité par les pompiers. Les bouteilles sont rechargées sur un autre attelage routier et le véhicule accidenté est évacué dans la soirée. Aucun blessé n'est à déplorer.

 **N°40959 - 19/09/2011 - FRANCE - 59 - TOURCOING**
F42.12 - Travaux de préparation des sites
Un feu se déclare à 15 h dans les locaux de 1 000 m² d'une entreprise de démolition abritant des engins de chantier, 1 500 l de foin, 2 000 l d'huile pour circuits hydrauliques et des bouteilles de gaz (GPL ou acétylène). L'incendie se propage aux locaux d'une menuiserie et d'une société de distribution alimentaire, de 500 m² chacune. Les pompiers déploient 9 lances à eau dont 1 sur échelle. Un périmètre de sécurité est établi ; la circulation est coupée et 15 personnes sont évacuées. Le sinistre est circonscrit à 16h30 et éteint à 18 h. La toiture du bâtiment s'est effondrée. Des élus se rendent sur place. Des reprises de feu sont signalées les jours suivants. La société de démolition et la menuiserie sont détruites, la société alimentaire décline la destruction de 25 % de sa toiture et des dépôts de fumées dans le stockage et la partie administrative. 8 employés sont placés en chômage technique. La police effectue une enquête.
La presse évoque des travaux de meulage ayant produit des étincelles à proximité des hydrocarbures juste avant l'incendie.

 **N°40938 - 15/09/2011 - FRANCE - 16 - MANSLE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
Un feu se déclare vers 10 h sur une goulotte transportant 200 l de bitume en cours de chauffage et stationnée dans la cour d'un centre d'entretien et d'intervention du service des routes. L'une des 2 bouteilles de GPL de 50 kg équipant la machine explose. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité ; 451 personnes sont évacuées dont 358 élèves et 28 enseignants d'un collège ainsi que 13 employés et 50 clients d'un supermarché. La circulation dans l'avenue voisine est interrompue. Les pompiers éteignent l'incendie de la goulotte vers 10h30 avec 1 lance à mousse et 1 lance à eau en protection. La seconde bouteille de GPL, fuyarde, est refroidie puis la fuite est maîtrisée.
Le bilan humain est de 18 blessés légers présentant des troubles auditifs (2 employés du centre technique, 1 personne du magasin, 3 adultes du collège et 12 élèves) ; 4 d'entre eux dont 2 collégiens sont conduits à l'hôpital pour des examens complémentaires. L'explosion a endommagé plusieurs bâtiments : le centre technique du service des routes (300 m² de toiture et 200 m² de bardage soufflés), le supermarché (100 m² de faux-plafond déplacé), le collège (bris de vitres au niveau du préau et du CDI), une société d'autobus (120 m² de vitrage détruits et 2 impacts sur la toiture), une habitation (destruction d'un volet roulant et impact sur un mur). Le supermarché ferme jusqu'au lendemain pour des contrôles du faux plafond ; le collège reprend une activité normale en début d'après-midi. L'intervention des secours s'achève à 15 h.

 **N°40921 - 11/09/2011 - FRANCE - 41 - VENDOME**
C32.30 - Fabrication d'articles de sport
Un feu se déclare à 17 h dans un entrepôt à structure métallique de 9 000 m². Le bâtiment abrite du matériel de jardin, des jeux en plastique et des bouteilles de gaz. Le sinistre dégage une épaisse fumée, 2 maisons proches doivent ainsi être évacuées. Les secours établissent un périmètre de sécurité. Les salariés d'une société proche déménagent des documents et les propriétaires de garages voisins évacuent leurs véhicules. Le dispositif mis en place implique plus de 80 pompiers. Plusieurs bouteilles de GPL explosent. Le service de l'électricité se rend sur place en raison de la présence possible d'un transformateur au pyralène et coupe l'énergie du site. Le feu est éteint à 14 h le lendemain, le bilan humain est de 4 pompiers intoxiqués par les fumées. L'activité de l'entreprise n'est pas impactée mais le stock de 4 mois de vente est détruit, les 2 salariés de l'entrepôt sont transférés au site de production à quelques kilomètres. L'origine du sinistre n'est pas connue. La semaine précédente, des cambrioleurs avaient allumé un incendie qui avait été rapidement éteint.

 **N°40871 - 25/08/2011 - FRANCE - 95 - SARCELLES**
000.00 - Particuliers
Un feu se déclare vers 18 h dans des cabanons de jardinage et se propage à 50 m² de déchets divers ; 14 bouteilles de GPL sont présentes sur place. La circulation ferroviaire est suspendue pendant 30 minutes bloquant 50 trains. La voie ferrée est fermée. Le sinistre, les pompiers déploient 3 lances à eau, les services de secours mettent en place une rampe écran pour permettre la reprise partielle du trafic (4 voies sur 5). Le feu est éteint vers 20h30.

 **N°40350 - 29/05/2011 - FRANCE - 64 - SOUMOLOU**
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un feu d'origine criminelle se déclare un dimanche vers 8h30 dans un stockage d'une cinquantaine de bouteilles de 13 kg de GPL situées à proximité de la station-service d'un supermarché. Un agent de sécurité du magasin donne l'alerte. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 200 m et interrompent la circulation routière sur la RD 817. Les pompiers déploient 2 lances à débit variable de 250 l/min pour refroidir les bouteilles. L'incendie est maîtrisé vers 8h30, le trafic routier est rétabli mais les pompiers maintiennent l'arrosage pour diluer le gaz d'une bouteille fuyarde. Une société spécialisée évacue une vingtaine de réceptifs impactés par le sinistre.
L'individu à l'origine du sinistre aurait préalablement à l'incendie du stockage de gaz tenté en vain d'enflammer une nappe de gazole sur le sol de la station. La gendarmerie identifie l'auteur des faits 3 jours plus tard avec les images de la vidéosurveillance du site et les informations liées au paiement du gazole avec une carte bancaire. L'individu hospitalisé le dimanche dans la journée en raison de son état de santé mentale, n'a pu être auditionné par les enquêteurs.

 **N°40335 - 23/05/2011 - FRANCE - 94 - VILLENEUVE-LE-ROI**
C16.24 - Fabrication d'emballages en bois
Un feu se déclare vers 14 h dans un stockage de palettes de bois de 2 400 m² situé non loin d'un dépôt pétrolier. Des bouteilles de GPL et d'oxygène stockées explosent. Les secours évacuent une trentaine d'employés et interrompent la circulation ferroviaire pendant 1h10. Plus de 150 pompiers de 16 centres éteignent l'incendie vers 17h20 avec 10 lances. Ils déblaient les lieux et éteignent les foyers résiduels. Une société spécialisée surveille le site. Selon la presse, l'origine accidentelle du feu semble privilégiée.

 **N°40301 - 16/05/2011 - FRANCE - 89 - VERGINY**
H52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres
Un feu se déclare vers 19h50 dans un hangar de 3 000 m² des services ferroviaires abritant notamment des bouteilles de GPL et de GPL. L'établissement se met en sécurité sur détection gaz et l'arrosage se déclenche. L'astreinte du site se rend sur les lieux ainsi que les pompiers alertés par un riverain qui a entendu le bruit de l'explosion ; aucune anomalie n'est alors constatée. Informée par l'exploitant 8 jours après l'accident, l'inspection des installations classées effectue une enquête. La bouteille de GPL, remplie à 100 %, a l'origine du déclenchement de la détection gaz a été découverte le lundi matin par le chef de centre. Selon l'exploitant, identifiée et marquée comme sur-remplie (S/C), elle avait été stockée dans un casier avec les bouteilles démunies de limiteur de pression (marquage S/L) à la suite d'une erreur de lecture de l'opérateur. L'enveloppe du réceptif était restée dans le casier et les autres bouteilles n'ont pas été endommagées ; par précaution elles ont été vidangées et envoyées en atelier pour contrôle. Aucun blessé n'est à déplorer et aucun impact sur l'environnement n'est signalé.
L'exploitant effectue une enquête pour déterminer l'origine du sur-remplissage sur la chaîne des P35 et fait expertiser la bouteille par le fabricant et par un organisme tiers spécialisé.

 **N°40527 - 09/05/2011 - FRANCE - 15 - BONNAC**
H49.41 - Transports routiers de fret
Le conducteur d'un ensemble routier transportant 432 bouteilles de 13 kg de butane et 8 bouteilles de 35 kg de propane perd vers 10h45 le contrôle de son véhicule au niveau du PK 73.2 de l'A75, dans le sens nord / sud. Le poids-lourd se couche sur le flanc gauche obstruant 2 voies de circulation de l'autoroute ; des bouteilles se répandent sur la chaussée et quelques fuites de GPL se produisent. Un motocycliste, légèrement blessé après avoir heurté une bouteille de gaz, et le chauffeur de l'attelage routier sont conduits à l'hôpital par hélicoptère en raison de la densité du trafic. La société de transport récupère les bouteilles. Le véhicule accidenté est relevé à 14h20 et la circulation, temporairement déviée à partir de l'échangeur 24, est rétablie à 15h.
L'accident a été causé par un malaise du conducteur. La gendarmerie ne constate aucune infraction.

 **N°40239 - 27/04/2011 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**
H52.10 - Entreposage et stockage
Un feu se déclare vers 2h20 dans un entrepôt de 8 500 m² (ancienne usine de biscuits) abritant plusieurs sociétés en bordure de voie ferrée. Un panache de fumée de 50 m de haut et des flammes de 15 m sont visibles. L'incendie est entretenu par le matériel présent : meubles, cartons, solvants, matières plastiques, peintures, bouteilles de GPL et d'acétylène... Les secours évacuent une dizaine de personnes et plus de 80 pompiers maîtrisent l'incendie 5 h plus tard. Ils effectuent des travaux de déblaiement et éteignent les derniers foyers résiduels le lendemain vers 12h30 puis surveillent les lieux jusqu'au 29/04 au matin. Les 3/4 du bâtiment sont détruits d'incendie ; une société de déménagement de 2 000 m² d'outils serait par le feu, un stockage de décors et costumes du ballet national de Marseille sur 4 000 m² une société de soudure, 2 poids-lourds et une voiture. Plusieurs employés pourraient être en chômage technique.

 **N°40242 - 22/04/2011 - FRANCE - 68 - INGERSHEIM**
000.00 - Particuliers
Un feu se déclare vers 15h30 dans une maison individuelle ; 2 bouteilles de GPL explosent mais aucun blessé n'est à déplorer. Les pompiers éteignent le sinistre en une vingtaine de minutes. La terrasse et une partie de la maison sont endommagées ; les 3 occupants, absents au moment des faits, sont relogés chez des amis. Selon la presse, le feu se serait déclaré sur la véranda après inflammation d'une fuite de gaz d'une des 2 bouteilles utilisées pour alimenter un chauffage d'appoint. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur place.

 **N°40150 - 24/04/2011 - FRANCE - 77 - CHERVY-COSSIGNY**
A01.50 - Culture et élevage associés
Un feu se déclare à 0h15 dans un bâtiment de stockage d'une exploitation agricole. Plusieurs bouteilles de GPL explosent. Les secours déploient 6 lances à eau dont 1 sur échelle et protègent une cuve de 5 000 l de foin ; le service de l'électricité coupe une ligne électrique. Les 45 chevaux d'un haras voisin sont évacués. Les pompiers dégarnissent le bâtiment après l'extinction du sinistre et éteignent des foyers résiduels lors de rondes de surveillance.

N°40015 - 19/03/2011 - FRANCE - 08 - SEDAN
000.00 - Particuliers
 Vers 4h, une explosion suivie d'un incendie se produit dans un immeuble. Les pompiers maîtrisent le feu au bout d'une heure d'intervention. Le bilan humain de l'accident est très lourd : 2 morts, 7 blessés dont 5 enfants qui sont transportés à l'hôpital.
 Une forte odeur de gaz flotte dans l'air autour de l'immeuble après le sinistre. Toutefois il n'est pas possible d'émettre la moindre certitude quant à son origine. Dans le bâtiment endommagé, le chauffage est alimenté par du gaz naturel, mais les gazinières le sont par des bouteilles de GPL, telles qu'il en a été trouvé d'entrées dans les logements dévastés.
 La police effectue une enquête pour déterminer les causes exactes du sinistre. D'après le service du gaz, la colonne montante de l'immeuble était en bon état.

N°42898 - 10/03/2011 - FRANCE - 92 - CHATENAY-MALABRY
F43.91 - Travaux de couverture
 Un feu émettant une importante fumée noire se déclare vers 14 h durant des travaux d'entéchaussure sur le toit d'un immeuble de 3 étages en construction. Une vingtaine d'ouvriers évacue le chantier : 3 bouteilles de GPL explosent sans faire de blessé. Un périmètre de sécurité est mis en place et les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à eau de 250 l/min, 7 bouteilles de gaz sont refroidies. L'intervention des secours s'achève à 18 h. Le maire, la police et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux. Selon la presse, l'utilisation d'un chalumeau serait à l'origine du sinistre.

N°39920 - 04/01/2011 - FRANCE - 33 - GLIJAN-MESTRAS
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
 A la sortie d'un rond-point, 7 bouteilles de GPL chutent sur la chaussée vers 9 h, après le décrochement de la barre de l'un des casiers de transport situés en haut du chargement d'un camion. Aucun blessé n'est à déplorer et aucune fuite de gaz n'est constatée. Les bouteilles de gaz extraites des décombres sont refroidies par précaution. Le garage et le camping-car sont détruits, la véranda et les volets d'une habitation voisine sont endommagés. L'intervention des secours s'achève vers 16 h.

N°39428 - 07/12/2010 - FRANCE - 62 - BEUVRY
000.00 - Particuliers
 Un feu se déclare vers 11h15 dans le garage d'une maison individuelle abritant un camping-car. Une bouteille de GPL explose durant l'intervention des pompiers, projetant des débris aux alentours. Dix personnes dont 5 pompiers ayant subi l'effet de souffle sont examinées sur place par le service médical des secours : 1 pompier souffrant de bonnement d'oreille est conduit à l'hôpital pour des examens complémentaires. L'incendie est éteint avec 2 lances à débit variable de 500 l/min et des bouteilles de gaz extraites des décombres sont refroidies par précaution. Le garage et le camping-car sont détruits, la véranda et les volets d'une habitation voisine sont endommagés. L'intervention des secours s'achève vers 16 h.

N°43344 - 05/11/2010 - ROYAUME-UNI - 00 - NEWTON AYCLIFFE
H52.10 - Entrepotage et stockage
 Un feu se déclare vers 13 h dans un entrepôt de produits d'hygiène en aérosols classé Seveso seuil haut. L'entrepôt contient environ 4 000 palettes de bombes aérosols dont la composition moyenne est de 60 % en poids de GPL et 40 % d'éthanol. Il contient également un nombre équivalent de palettes de colorants liquides pour cheveux et de shampoing en bouteilles plastiques. Les palettes, stockées sur des racks jusqu'à 6 niveaux de hauteur sont transportées à l'aide de chariots élévateurs à fourche, électriques. Le feu est découvert de façon précoce mais les secours internes qui interviennent avec un extincteur ne parviennent pas à le maîtriser. L'alarme est déclenchée et une dizaine d'employés s'échappe de l'entrepôt en une quarantaine de secondes. Les enregistrements de vidéosurveillance montrent que la première explosion contribue au développement ultra-rapide du feu, la fumée envahissant l'ensemble du bâtiment en 60 secondes. La seconde explosion se produit 150 secondes après le déclenchement de l'alarme et souffle une partie du toit. Les caméras placées sur les bâtiments voisins sont secouées. Environ 20 min après l'alarme, la structure des colonnes du bâtiment commence à s'effondrer. Les secours établissent un périmètre de sécurité, interrompent la circulation et confinent les riverains et les établissements scolaires proches. Ils utilisent de l'eau pour refroidir les bâtiments environnants et éviter la propagation mais n'arrosent pas le bâtiment impliqué dont l'incendie ne peut plus être éteint. L'utilisation contrôlée de l'eau permet d'éviter une pollution des eaux de la rivière proche. Néanmoins, environ 200 poissons meurent. Les débris des chariots élévateurs et shampoings entraînés après l'incendie dans la rivière surtout par les eaux de pluie. Les dégâts matériels s'évaluent à 12 million, environ 30 % du stockage est détruit. Le feu n'est éteint que le 07/11.

L'administration en charge de la sécurité au travail enquête. L'endommagement de bombes palmées par les fourches d'un chariot élévateur aurait créé la fuite initiale de gaz qui se serait enflammée au contact de l'engin. Les zones de stockage ne sont pas considérées comme zones devant répondre à la directive ATEX et les chariots ne sont donc pas protégés contre le risque d'atmosphère explosive. Par ailleurs, l'entrepôt n'était pas sprinklé.
 Cet accident montre qu'en présence d'un grand nombre de bombes aérosols, les chariots élévateurs non protégés présentent un risque important en cas de fuite des bombes. L'incendie qui se déclare peut se propager très rapidement impliquant la nécessité de planifier des mesures d'urgence. Des exercices d'évacuation doivent être organisés régulièrement. Une attention particulière doit être portée aux stockages comportant plusieurs niveaux à partir desquels l'évacuation est plus difficile et l'accumulation des fumées plus importante en cas de sinistre.

N°38714 - 27/07/2010 - FRANCE - 11 - PORT-LA-NOUVELLE
H49.41 - Transports routiers de fret
 Un feu se déclare vers 23h40 au niveau du pare choc avant d'un camion-citerne de propane stationné près de l'atelier de réparation d'un camion. Une explosion se produit à l'arrière du camion, projetant des débris de bouteilles de GPL et de pneus sur la chaussée. L'établissement, qui emploie 200 salariés, est soumis à déclaration au titre de la législation "installations classées" pour un stockage de bouteilles de GIL de moins de 50 t. Un rondier de la société de gardiennage de la zone industrielle alerte les secours. Un BLEVE se produit à 0h17 sur le véhicule-citerne qui contenait 1 t de propane (64 % de sa capacité). Aucun blessé grave n'est à déplorer mais 12 pompiers, victimes de l'effet de souffle, souffrant de céphalées et / ou de troubles auditifs sont recensés mais non-hospitalisés ; alertés par un sifflement au niveau du poids lourd, ils s'étaient mis à l'abri avant l'explosion. Les 90 pompiers et 36 véhicules mobilisés maîtrisent le sinistre à l'eau et à la mousse vers 2 h, à partir de 2 poteaux incendie. L'incendie est éteint à 4h30 ; 4 camions-citernes endommagés sont mis en sécurité dans la journée (vidange du GPL pour l'un, brûlage du gaz à la torche pour les 3 autres). Un chauffeur de l'entreprise légèrement blessé à la main par le bris du pare-brise du camion qu'il évacuait sera soigné sur place. L'intervention des secours s'achève à 22 h.
 Sur le site, outre le camion à l'origine du sinistre qui a été détruit, les effets du BLEVE ont provoqué l'incendie de l'atelier de réparation (détruit) et d'un atelier d'entretien (gravement endommagé) tous les deux en bordages métalliques, ainsi que la destruction de 2 camions-citernes d'hydrocarbures liquides et des cabines de 4 camions-citernes de gaz (3 vidés mais non-dégazés et un rempli à 80 %). L'effet de surpression a endommagé le bâtiment administratif (murs de moellons déplacés), provoqué des bris de vitres sur des voitures et sur 48 véhicules routiers, et projeté, parfois à l'extérieur du site, des bardages de bâtiments.
 A l'extérieur du site, selon un recensement de la mairie, 105 particuliers et une vingtaine de commerçants ont subi des bris de vitres ou vitrines ; l'effet de souffle a également endommagé des silos (zones de décharge d'explosion en galerie supérieure et évent centrale d'aspiration soufflés, une porte d'isolation entre étages de la tour bouée) et des bardages de hangars. Le fond de réservoir côté cabine du camion qui a explosé, ont été projetés à l'extérieur du site à respectivement 30 et 160 m de l'emplacement du BLEVE. Deux explosions secondaires se sont aussi produites sur des bouteilles de gaz présentes dans l'atelier de réparation durant l'incendie. Quatre départs de feux de broussailles sont également signalés à l'extérieur de l'établissement.
 La préfecture publie un communiqué de presse. Des enquêtes judiciaire et administrative sont effectuées pour déterminer les causes et circonstances de l'accident.

N°38684 - 23/07/2010 - FRANCE - 68 - BRECHAUMONT
R93.12 - Activités de clubs de sports
 Une explosion de gaz se produit vers 14h15 dans le club-house de 50 m² d'une équipe de football. Les secours ne sont alertés que vers 15h30 par un passant, ce local sportif étant isolé à l'extérieur du village, près du stade. Aucune victime n'est à déplorer, mais le bâtiment est gravement endommagé. Selon la presse, une fuite de GPL dans le local matériel, où étaient entreposées des bouteilles de gaz, pourrait être à l'origine de la déflagration. La zone est sécurisée et un arrêté municipal de péril imminent interdit l'accès au site.

N°38633 - 16/07/2010 - FRANCE - 62 - SAINT-CATHERINE
H49.41 - Transports routiers de fret
 A la sortie d'un carrefour giratoire la RN25, un semi-remorque transportant des bouteilles de GPL perd vers 10h30, un rack de 35 bouteilles de propane qui percute 3 voitures circulant en sens inverse. Une fuite se produit sur l'une des bouteilles ; un périmètre de sécurité est mis en place. La circulation routière, interrompue dans les 2 sens durant l'intervention des secours, est rétablie à 14h15. Aucun blessé n'est à déplorer ; le conducteur d'un des véhicules et son bébé ont néanmoins été conduit à l'hôpital pour des examens. Les 3 voitures sont endommagées. La rupture d'un câble de maintien du chargement serait à l'origine de l'accident.

N°38647 - 12/07/2010 - FRANCE - 76 - SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF
000.00 - Particuliers
 Une villa s'effondre vers 11 h à la suite d'une explosion de gaz et ensevelit les 3 occupants. Un périmètre de sécurité de 500 m est mis en place. D'importants moyens de secours sont mobilisés (70 pompiers, 2 cellules de sondage et de déblaiement, une équipe d'hygiène, une équipe cynophile...). Deux jeunes adultes sont extraits des gravats, gravement blessés, en début d'après-midi ; la 3ème personne, décédée, est dégagée des décombres vers 19 h.
 Deux bouteilles de butane de 13 kg sont retrouvées dans les décombres ; l'une est intacte avec son chapeau en place, l'autre est endommagée et son contenu est évaporé. L'écrou de fixation au robinet de la bouteille (origine de la fuite ou conséquence de l'explosion ?). Deux autres bouteilles de GPL seraient encore ensevelies sous les gravats. La maison n'était pas raccordée au "gaz de ville" ; aucune fuite n'a été détectée sur la canalisation de gaz naturel située au droit de l'habitation par l'habitat par la commune de Caudebec. Au dépôt affectant la stabilité des habitations voisines n'est constaté par un architecte mandaté par la mairie. L'intervention des pompiers s'achève à 21h30. Des enquêtes judiciaire et administrative sont effectuées. Les autorités locales se sont rendues sur les lieux.

N°38738 - 14/05/2010 - FRANCE - 14 - MONDEVILLE
YYY.YY - Activité indéterminée
 Un feu se déclare vers 13h15 sur une camionnette transportant 4 bouteilles de butane et 1 de propane, circulant sur la RN 614 (périphérie de Caen) dans le sens Cherbourg-Pars. La circulation est coupée pendant 22 h. Les 2 sens jusqu'à 14h08. Les bouteilles de GPL n'ont pas subi de dommage. Une défaillance d'un pneu (éclatement ?) serait à l'origine du sinistre.

N°39153 - 21/10/2010 - FRANCE - 18 - SURY-EN-VAUX
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Vers 2 h, un incendie avec 2 explosions (bouteilles de gaz ?) survient dans un garage automobile de 350 m². A l'arrivée des secours, le bâtiment est entièrement embrasé et 11 voitures à l'extérieur sont également en flammes. Les pompiers déploient 4 lances à eau dont 1 sur échelle et protègent une cuve de GPL et 2 postes à essence. Ils demandent la coupure d'une ligne électrique de 20 000 V surplombant le garage, privant d'électricité 156 foyers sur 6 communes de 2h30 à 15h30.
 A 4 h, le feu ne concerne plus que la cabine de peinture et le fond du garage. La gendarmerie, un élu, un représentant du Conseil Général et le directeur de permanence des secours départementaux se rendent sur place, la préfecture est informée. A 4h30, la cabine de peinture est en cours d'extinction, les pompiers refroidissent une bouteille d'acétylène et ventilent les locaux. Après la fin des secours, un risque de pollution par les eaux d'extinction est détecté. Une équipe endigue un fossé et demande la présence des services de l'environnement et de la société de captage d'eau afin d'effectuer des analyses, notamment sur le captage et dans la BELAINE.
 Les pompiers débloquent le site sous ARI, 5 personnes sont en chômage technique. Les secours effectuent une rondelle à 19h15. Le substitut du procureur de Bourges déclare que l'origine criminelle ne fait aucun doute, 3 départs de feu ayant été relevés. De plus, 1 voiture a été dérobée et retrouvée brûlée à Saint-Fargeau (89).

N°39070 - 09/10/2010 - FRANCE - 69 - BRIGNAIS
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Un feu se déclare à 21h30 dans une entreprise de jets skis dans un bâtiment de 5 000 m² accueillant 17 entreprises. Près de 80 pompiers déploient 8 lances à eau dont 2 sur échelles et protègent de nombreuses bouteilles de GPL. Les secours rencontrent des difficultés d'intervention à cause d'abondantes fumées et d'un risque d'effondrement de la structure métallique. Un restaurant et ses 60 clients sont évacués, 1 employée est incommodée. Les services de l'eau sont contactés pour l'alimentation des équipes d'intervention, les services du gaz coupent l'alimentation, les services de l'électricité se rendent sur place. Le feu est circonscrit à 1 h et éteint à 1h30. Les secours débloquent les lieux et mettent en place une surveillance ; une reprise de feu est éteinte dans la matinée. Un élu et le sous-préfet se sont rendus sur place. Les locaux de l'entreprise de jets skis et ceux d'un chauffagiste et d'un menuisier sont en ruine. Le bâtiment n'était plus accessible, la centaine d'employés des 17 entreprises est en chômage technique. Un expert en bâtiment inspecte les lieux.
 La gendarmerie effectue une enquête. Aucune piste n'est privilégiée mais un des gérants de l'entreprise affirme qu'il son arrivée une porte était fracturée. Les dommages matériels dans l'entreprise de jets skis sont estimés entre 0,8 et 1 M.

N°38981 - 16/09/2010 - FRANCE - 37 - AVOINE
C16.22 - Fabrication de parquets assemblés
 Dans une menuiserie, un incendie se déclare vers 17 h. Un important panache de fumées, visible à plusieurs km, se développe. Le sinistre menace 2 bâtiments de 700 m², des locaux administratifs de l'entreprise et une cuve à fioul, ainsi que des bouteilles de GPL. En évacuant le site, 2 employés sont brûlés et l'un d'eux est évacué vers l'hôpital par hélicoptère. Les secours déploient 9 lances dont 1 sur échelle et pompent dans un étang à défaut d'autres ressources en eau.
 A 21 h, les pompiers, venus de 11 centres, circonscrivent l'incendie. Vers 5h30, la structure métallique du bâtiment s'effondre. Dans la matinée, le sous-préfet, les services de l'eau, un élu et des experts d'assurance se rendent sur place. Des moyens lourds sont engagés pour déblayer les structures endommagées. Lors d'une rondelle le 18/09, une reprise de feu de 2 m² est éteinte. Au final, 2 000 m² de chêne ont brûlé et de nombreux équipements de l'usine sont détruits. Les 5 employés sont en chômage technique.
 Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre. A la suite d'une visite, l'inspection des installations classées note que les éléments qui permettent de canaliser les flux d'air dans le local de séchage méritent d'être constitués en matériaux incombustibles.

N°38974 - 15/09/2010 - FRANCE - 81 - LABASTIDE-ROUAIRoux
000.00 - Particuliers
 Une explosion de gaz se produit durant la nuit dans une maison inoccupée au moment des faits. L'alerte est donnée vers 7 h par 2 employés communaux qui découvrent des débris de tuiles et des bris de verre éparpillés sur la chaussée lors de leur tournée de collecte des déchets ménagers. L'habitation est gravement endommagée. Les pompiers mettent en place une bâche sur la toiture qui a été trouée par le souffle de la déflagration. Selon les 1ères constatations, l'explosion aurait pu être provoquée par le gaz provenant de 2 bouteilles de GPL entreposées à l'extérieur de la maison et qui alimentaient une cuisinière. La gendarmerie effectue une enquête.

N°38953 - 18/03/2010 - FRANCE - 62 - BAPAUME
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
 Un fonds de 50 m² de surface et 20 m de profondeur se produit vers 12h15 à proximité de la station-service d'un supermarché entraînant dans l'excavation une trentaine de bouteilles de GPL. Les secours évacuent 300 personnes du magasin et d'une société d'assurance. La circulation dans une rue voisine est interrompue ainsi que l'alimentation électrique de 20 habitations et de 6 établissements recevant du public en raison de la proximité entre le poste de distribution et l'effondrement. Après concertation entre les différents intervenants, les secours décident de couper l'alimentation d'une canalisation de distribution de gaz naturel située à proximité du fonds, de vidanger les cuves de carburants de la station-service, de faire effectuer par une entreprise spécialisée des sondages du sous-sol et d'évacuer les bouteilles de gaz. L'excavation est remblayée le lendemain après les résultats des sondages et l'avis d'un bureau d'étude en géotechnique. L'intervention des secours s'achève le 20/03 et la zone est sécurisée par des barrières ; un suivi permanent d'explosimétrie a été effectué par les pompiers depuis le début de l'effondrement.

N°37934 - 08/03/2010 - FRANCE - 17 - FERRIERES
C33.12 - Réparation de machines et équipements mécaniques
 Un feu se déclare vers 3 h dans une entreprise spécialisée dans la réparation et la construction de matériel agricole. Le bâtiment à structure métallique abrite notamment 3 cuves de 1 000 l d'huile et 8 bouteilles d'acétylène, dont l'une explose avant l'arrivée des secours. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances à débit variable et maîtrisent une fuite enflammée sur une citerne de GPL de 3 000 l. Les bouteilles d'acétylène sont refroidies. L'intervention des secours s'achève à 10 h après extinction des foyers résiduels. Le bâtiment de 630 m² est détruit ; 11 employés sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

N°37709 - 03/01/2010 - FRANCE - 84 - VELLERON
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
 Sur la RD 91, un conducteur perd le contrôle de son véhicule qui percute les casiers de 72 bouteilles de GPL d'une station-service. Aucune victime n'est à déplorer. La voiture est hors d'usage et les casiers sont endommagés ainsi qu'une vitre de la boutique et une pompe à essence touchées par des éclats ; aucune fuite de gaz n'est constatée. Selon la presse, l'accident pourrait être dû à la fatigue du chauffeur.

N°37713 - 29/12/2009 - FRANCE - 78 - CARRIERES-SOUS-POISSY
 Vers 16h30, un véhicule utilitaire percute un camion transportant 250 bouteilles de GPL. De nombreux moyens de secours se rendent sur les lieux. Les deux conducteurs, légèrement blessés, sont transportés à l'hôpital. Certaines bouteilles sont projetées sur la chaussée au moment du choc. Par précaution, un périmètre de sécurité est mis en place ainsi qu'une petite lance en protection. Les secours vérifient les robinets des bouteilles mais aucune fuite n'est détectée.

N°37673 - 08/12/2009 - FRANCE - 87 - SAINT-JUNIER
000.00 - Particuliers
 Une fuite de GPL est constatée vers 22h30 au niveau de 4 bouteilles de butane de 13 kg stockées dans la cave d'une maison d'habitation située en centre ville. Les pompiers effectuent des mesures d'explosimétrie qui révèlent la présence de gaz à une concentration de 100 % de la limite inférieure d'explosivité (LIE). Un périmètre de sécurité de 150 m est mis en place et 27 habitants de la rue sont évacués ; 11 personnes sont relogées dans leur famille et les autres sont prises en charge par la municipalité. Les pompiers évacuent les bouteilles de la cave puis aèrent les locaux avec un ventilateur ATEX. L'intervention des secours s'achève vers 1h15 après un nouveau contrôle d'explosimétrie qui se révèle négatif. La gendarmerie et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

N°37595 - 18/11/2009 - FRANCE - 76 - LE HAVRE
H49.41 - Transports routiers de fret
 Un feu se déclare vers 19 h dans un bâtiment de stockage de 2 200 m² appartenant à une entreprise de transports. Le bâtiment à structure métallique et briques abrite des paniers en osier et des vêtements, ainsi que plusieurs bouteilles de butane-propane de 13 kg. Des explosions de bouteilles de gaz se produisent. La circulation sur un boulevard est interrompue. Le feu est considéré éteint par les pompiers vers 22 h. Des rondes sont toutefois organisées jusqu'au lendemain pour éteindre les derniers foyers résiduels. Les bouteilles de GPL sont récupérées par une société spécialisée.

N°37450 - 08/11/2009 - FRANCE - 06 - LE CANNET
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
 Une explosion d'une bouteille de gaz non suivie de feu se produit vers 0h30 au niveau des racks de stockage des bouteilles de GPL d'une des 2 stations-service d'un hypermarché. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m et les services du gaz interrompent l'alimentation du secteur. La partie du bâtiment associée à la station-service, dévolue au lavage des véhicules, est détruite (toit et murs effondrés) et un mur de clôture d'une villa mitoyenne est endommagé. Aucune victime n'est à déplorer. L'intervention des pompiers, dont une équipe cynotechnique mobilisée pour rechercher d'éventuelles victimes dans les décombres, s'achève vers 3h30. Une enquête judiciaire est effectuée.

N°37595 - 18/11/2009 - FRANCE - 76 - LE HAVRE
H49.41 - Transports routiers de fret
 Un feu se déclare vers 19 h dans un bâtiment de stockage de 2 200 m² appartenant à une entreprise de transports. Le bâtiment à structure métallique et briques abrite des paniers en osier et des vêtements, ainsi que plusieurs bouteilles de butane-propane de 13 kg. Des explosions de bouteilles de gaz se produisent. La circulation sur un boulevard est interrompue. Le feu est considéré éteint par les pompiers vers 22 h. Des rondes sont toutefois organisées jusqu'au lendemain pour éteindre les derniers foyers résiduels. Les bouteilles de GPL sont récupérées par une société spécialisée.

N°37450 - 08/11/2009 - FRANCE - 06 - LE CANNET
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
 Une explosion d'une bouteille de gaz non suivie de feu se produit vers 0h30 au niveau des racks de stockage des bouteilles de GPL d'une des 2 stations-service d'un hypermarché. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m et les services du gaz interrompent l'alimentation du secteur. La partie du bâtiment associée à la station-service, dévolue au lavage des véhicules, est détruite (toit et murs effondrés) et un mur de clôture d'une villa mitoyenne est endommagé. Aucune victime n'est à déplorer. L'intervention des pompiers, dont une équipe cynotechnique mobilisée pour rechercher d'éventuelles victimes dans les décombres, s'achève vers 3h30. Une enquête judiciaire est effectuée.

N°36906 - 08/09/2009 - FRANCE - 33 - ARCACHON
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
 Dans une station-service en centre ville, un feu suivi d'explosions se produit vers 1 h sur une soixantaine de bouteilles de butane et propane de 13 kg stockée en casiers à 3 m d'une villa. Un périmètre de sécurité est mis en place et les 4 occupants des 2 maisons proches sont évacués. L'incendie qui émet des flammes de plusieurs mètres de hauteur se propage à l'habitation située à 3 m et à ses dépendances. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable puis continuent le refroidissement en reliant notamment de fûts de gaz sur certaines bouteilles. Les riverains réintègrent leurs domiciles vers 4h30. Aucun blessé n'est à déplorer. Une pompe de distribution de "mélange 2 temps" pour cycloMOTEURS ainsi que des dépendances sont gravement endommagées ; des éclats de bouteilles ont été projetés aux alentours. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. La station-service reprend son activité le 9 septembre à 8 h sauf la vente de bouteilles de GPL.

N°36932 - 08/09/2009 - FRANCE - 28 - FRESNAY-LEVEQUE
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
 Un feu se déclare vers 23 h dans l'habitat d'un camping-car durant le remplissage de 2 réservoirs de GPL de 20 l chacun sur l'aire de distribution de carburant d'une station-service de l'autoroute A10. Le couple, propriétaire du véhicule, est gravement brûlé ; l'une des personnes décèdera à l'hôpital. La boutique de la station et l'aire de repos autoroutière sont évacuées ; la circulation sur l'autoroute est déviée pendant 1 h. Les pompiers maîtrisent l'incendie qui s'est propagé à la borne GPL et à une pompe à essence puis effectuent des mesures d'explosivité et vérifient l'absence de fuite sur les installations de la station. Le véhicule, propulsé par un moteur diesel, était équipé de 2 réservoirs de GPL à poste fixe (et non des bouteilles) pour les utilisations domestiques du camping-car ; ces 2 capacités étaient reliées à des raccords d'emplacement GPL carburant situés sur la carrosserie. Une enquête judiciaire est effectuée ; la vidéo de surveillance de la station et les restes des réservoirs ont été saisis par la gendarmerie.

N°36167 - 25/05/2009 - FRANCE - 67 - BISCHWILLER
C25.29 - Fabrication d'autres réservoirs, citernes et contenueurs métalliques
 Dans une entreprise de fabrication de bouteilles de GPL "grand public", une bouteille de gaz (Cap en eau = 20,6 l / Poids = 10 kg / PE = 30 bar) se rompt vers 15 h30 durant sa mise sous pression d'azote (N2) lors de sa préparation pour des essais de résistance aux chocs dans le cadre d'une homologation de type ; 2 employés sont blessés dont un gravement (main arrachée). La bouteille est constituée de 2 "demi-gelules" formées à froid, soudées entre elles, et d'une collerette soudée sur la partie supérieure permettant le vissage du robinet ; la résistance à la rupture de la tête est supérieure à 600 MPa, la résistance à la traction de 800 MPa au niveau de la virule après l'écrou surproduit par le formatage à froid. Pour réaliser les essais aux chocs prévus par la norme européenne NF EN 14140+A1 de mars 2007, les bouteilles doivent être remplies de 10 l d'eau (pour simuler le poids de la charge maximale en gaz) et d'azote à 25 bar pour le volume restant. La mise en pression s'effectue à partir d'une installation se composant d'une bouteille d'azote (P5 = 100 bar) et d'un flexible muni à son extrémité d'un " T " permettant le raccord d'un manomètre (échelle 0 à 40 bar) et de la bouteille de gaz à remplir. Une 1ère bouteille avait été mise en pression à 25 bar et une seconde était en phase de mise sous pression lorsque l'accident s'est produit ; l'opérateur qui avait constaté que le manomètre indiquait toujours zéro après l'ouverture puis la fermeture de la bouteille d'N2 a ouvert complètement le robinet de la bouteille d'azote et, constatant à nouveau que le manomètre restait à zéro, allait fermer le robinet de la bouteille de gaz lorsqu'elle a explosé. Au cours de son enquête la DRIRE souligne notamment : l'absence de soupape sur l'installation de mise sous pression qui constitue un équipement sous pression, le manomètre permettant de vérifier la pression de remplissage de la bouteille est un manomètre de maintenance non-étalonné, des essais de traction sur éprouvettes normalisées, de rupture sous pression hydrauliques (Prupture = 80 / 85 bar) et de fatigue sur des bouteilles identiques à celle accidentée avaient été effectués la semaine précédente sans révéler de résultat anormal, la bouteille s'est rompue dans la zone affectée thermiquement (ZAT) de la soudure de la collerette supérieure (comme les bouteilles du même lot utilisées pour les essais de la semaine précédente). L'origine la plus probable de la rupture est une surpression d'azote (P supérieur à 80 bar) lors de la mise sous pression à 25 bar ; l'indication "0 bar" du manomètre peut être due à un non-fonctionnement de celui-ci ou à une mauvaise lecture (l'aiguille ayant fait un tour complet). La 1ère bouteille qui était prête pour les essais est exceptionnellement neutralisée par le service de déminage le lendemain dans l'après-midi, compte tenu du choc émotionnel du personnel. Une enquête judiciaire est diligentée et la bouteille sinistrée et les éclats sont mis sous scellés.

N°36909 - 15/04/2009 - HAITI - 00 - TABARRE
N82.92 - Activités de conditionnement
 Une explosion suivie d'un incendie se produit vers 9 h dans une entreprise de stockage et conditionnement de propane en bouteilles. Le sinistre est maîtrisé dans la matinée mais un périmètre de sécurité est maintenu sur place en raison des risques d'une nouvelle fuite de gaz. Aucune victime n'est à déplorer, mais la toiture du hangar abritant les bouteilles de cylindres horizontaux et 2 pavillons. D'importants moyens matériels (4 hélicoptères, 10 ambulances, 4 fourgons pompe-tonne, 2 cellules émulseur...) et 80 pompiers sont mobilisés. L'incendie est maîtrisé vers 11 h et les pompiers refroidissent 5 bouteilles d'acétylène et 2 autres véhicules-citernes stationnées dans le bâtiment ; un relâchement de GPL à une soupape qui s'était normalement fermée sous l'effet de la rupture de la bouteille d'azote est constaté. Le site est sécurisé durant la journée avec notamment le dégazage des canalisations, la vidange des cuves de carburant (enterrées sous une dalle de béton de 25 cm d'épaisseur), et leur mise en eau. L'intervention des pompiers s'achève vers 23 h. Un agent de sécurité privé assure une surveillance du site pendant le week-end. La station-service et 3 appartements attenants dont celui du gérant sont détruits ; leurs occupants sont relégués dans la famille. Des vitres de logements ont été brisées (surpression des explosions ou projections de fragments) dans un rayon de 25 m autour de la station ; des haies ont été grillées, des peintures brûlées et écaillées par le flux thermique jusqu'à 25 m de l'établissement. Des fragments métalliques ont été projetés jusqu'à une distance de l'ordre de 200 m ; le mur de façade de la station et le mur de séparation du logement mitoyen semblent avoir constitué un écran efficace contre les projections. La police effectue une enquête pour confirmer ou infirmer l'origine criminelle de l'accident et en rechercher les éventuels auteurs.

N°34194 - 08/02/2008 - FRANCE - 83 - LE MUY
H43.41 - Transports routiers de fret
 Une explosion et un incendie se produisent vers 9h30 sur un camion-citerne de propane dans l'atelier de réparations d'une entreprise de transport de matières dangereuses ; 6 salariés brûlés dont 5 gravement sont hospitalisés. La circulation sur la RD555 est interrompue. Un périmètre de sécurité est mis en place ; 25 personnes sont évacuées (employés d'une carrosserie et 2 pavillons). D'importants moyens matériels (4 hélicoptères, 10 ambulances, 4 fourgons pompe-tonne, 2 cellules émulseur...) et 80 pompiers sont mobilisés. L'incendie est maîtrisé vers 11 h et les pompiers refroidissent 5 bouteilles d'acétylène et 2 autres véhicules-citernes stationnées dans le bâtiment ; un relâchement de GPL à une soupape qui s'était normalement fermée sous l'effet de la rupture de la bouteille d'azote est constaté. Le site est sécurisé durant la journée avec notamment le dégazage des canalisations, la vidange des cuves de carburant (enterrées sous une dalle de béton de 25 cm d'épaisseur), et leur mise en eau. L'intervention des pompiers s'achève vers 23 h. Un agent de sécurité privé assure une surveillance du site pendant le week-end. La station-service et 3 appartements attenants dont celui du gérant sont détruits ; leurs occupants sont relégués dans la famille. Des vitres de logements ont été brisées (surpression des explosions ou projections de fragments) dans un rayon de 25 m autour de la station ; des haies ont été grillées, des peintures brûlées et écaillées par le flux thermique jusqu'à 25 m de l'établissement. Des fragments métalliques ont été projetés jusqu'à une distance de l'ordre de 200 m ; le mur de façade de la station et le mur de séparation du logement mitoyen semblent avoir constitué un écran efficace contre les projections. La police effectue une enquête pour confirmer ou infirmer l'origine criminelle de l'accident et en rechercher les éventuels auteurs.

N°34194 - 08/02/2008 - FRANCE - 83 - LE MUY
H43.41 - Transports routiers de fret
 Une explosion et un incendie se produisent vers 9h30 sur un camion-citerne de propane dans l'atelier de réparations d'une entreprise de transport de matières dangereuses ; 6 salariés brûlés dont 5 gravement sont hospitalisés. La circulation sur la RD555 est interrompue. Un périmètre de sécurité est mis en place ; 25 personnes sont évacuées (employés d'une carrosserie et 2 pavillons). D'importants moyens matériels (4 hélicoptères, 10 ambulances, 4 fourgons pompe-tonne, 2 cellules émulseur...) et 80 pompiers sont mobilisés. L'incendie est maîtrisé vers 11 h et les pompiers refroidissent 5 bouteilles d'acétylène et 2 autres véhicules-citernes stationnées dans le bâtiment ; un relâchement de GPL à une soupape qui s'était normalement fermée sous l'effet de la rupture de la bouteille d'azote est constaté. Le site est sécurisé durant la journée avec notamment le dégazage des canalisations, la vidange des cuves de carburant (enterrées sous une dalle de béton de 25 cm d'épaisseur), et leur mise en eau. L'intervention des pompiers s'achève vers 23 h. Un agent de sécurité privé assure une surveillance du site pendant le week-end. La station-service et 3 appartements attenants dont celui du gérant sont détruits ; leurs occupants sont relégués dans la famille. Des vitres de logements ont été brisées (surpression des explosions ou projections de fragments) dans un rayon de 25 m autour de la station ; des haies ont été grillées, des peintures brûlées et écaillées par le flux thermique jusqu'à 25 m de l'établissement. Des fragments métalliques ont été projetés jusqu'à une distance de l'ordre de 200 m ; le mur de façade de la station et le mur de séparation du logement mitoyen semblent avoir constitué un écran efficace contre les projections. La police effectue une enquête pour confirmer ou infirmer l'origine criminelle de l'accident et en rechercher les éventuels auteurs.

N°33416 - 21/07/2007 - FRANCE - 972 - LE LAMENTIN
O35.21 - Production de combustibles gazeux
 Une fuite de gaz de pétrole liquéfié se produit vers 13 h lors de travaux sur une canalisation de 4 pouces reliant un réservoir de stockage sous talus aux locaux d'une société voisine. Ces travaux sont réalisés à la suite d'une 1ère fuite de GPL détectée le 6 juillet (ARIA 33410) sur une canalisation 2 pouces corrodée reliant le hall d'emplacement des bouteilles au réservoir sous talus. La sirène POI se déclenche et le POI est activé à 13h10. Un arrosage de la canalisation est mis en place et la situation est maîtrisée en un peu plus de 30 min. Le POI est levé à 13h37. Malgré le dégazage préalable réalisé pour les travaux, une poche de gaz s'est constituée et du GPL s'est échappé à l'ouverture d'une bride sur la tuyauterie.

N°33329 - 18/07/2007 - FRANCE - 78 - MANTES-LE-VILLE
YYYY - Activités indéfinies
 Un feu se déclare vers minuit dans un bâtiment industriel de 12 000 m². Un des hangars du bâtiment abrite un atelier de transformation de véhicules au GPL, ainsi que des bouteilles d'oxygène et d'acétylène. Alertés par les riverains, 120 pompiers interviennent rapidement mais ne peuvent éviter l'explosion des bouteilles d'oxygène et d'acétylène. Les pompiers utilisent 1 lance canon et 13 grosses lances pour maîtriser l'incendie. La moitié du bâtiment est détruite. L'incendie impacte une dizaine d'entreprises et 80 salariées sont en chômage technique. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre.

N°33414 - 14/07/2007 - FRANCE - 76 - SOTTEVILLE-LES-ROUEN
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
 Un feu d'origine criminelle (?) se déclare vers 2 h sur une voiture garée dans une station-service située en centre ville. L'incendie s'est propagé à des pneumatiques usagés stockés à 1 m du véhicule provoquant par effet domino l'explosion de 16 des 20 bouteilles de GPL pleines ou vides, (capacité nominale de 6 à 13,5 kg) contenues dans un cadre grillagé sur 5 faces, adossé à un local en PVC, et également situé à 1 m du feu. Un périmètre de sécurité est mis en place et une soixantaine de riverains est évacuée par précaution dans une salle des fêtes. Les pompiers mettent en œuvre 5 lances à débit variable pour combattre le sinistre et éloignent des flammes un second cadre de bouteilles de gaz stocké à 15 m de la voiture incendiée. Le feu est éteint vers 6 h puis les travaux de déblaiement sont effectués et une surveillance du site est mise en place. Une personne âgée incommode par les fumées est conduite à l'hôpital pour des examens. Le site est sécurisé durant la journée avec notamment le dégazage des canalisations, la vidange des cuves de carburant (enterrées sous une dalle de béton de 25 cm d'épaisseur), et leur mise en eau. L'intervention des pompiers s'achève vers 23 h. Un agent de sécurité privé assure une surveillance du site pendant le week-end. La station-service et 3 appartements attenants dont celui du gérant sont détruits ; leurs occupants sont relégués dans la famille. Des vitres de logements ont été brisées (surpression des explosions ou projections de fragments) dans un rayon de 25 m autour de la station ; des haies ont été grillées, des peintures brûlées et écaillées par le flux thermique jusqu'à 25 m de l'établissement. Des fragments métalliques ont été projetés jusqu'à une distance de l'ordre de 200 m ; le mur de façade de la station et le mur de séparation du logement mitoyen semblent avoir constitué un écran efficace contre les projections. La police effectue une enquête pour confirmer ou infirmer l'origine criminelle de l'accident et en rechercher les éventuels auteurs.

N°33046 - 06/06/2007 - FRANCE - 17 - CHADENAC
A01.50 - Culture et élevage associés
 Un feu se déclare dans un bâtiment agricole abritant des matériels divers. Les pompiers refroidissent 3 bouteilles (acétylène, GPL et oxygène). Une fois le feu éteint, ils déblaient les lieux.

N°33028 - 26/05/2007 - FRANCE - 09 - LA BASTIDE-DE-SEROU
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers minuit dans un atelier de réparation automobile attenant à une station-service. La boutique de la station s'embrase et l'incendie se propage à une cabine de peinture. Les pompiers maîtrisent le sinistre à 2 h et protègent des flammes un stock de bouteilles de GPL et une cuve de gazole de 3 m³. L'intervention des secours s'achève vers 4 h et une ronde de surveillance est effectuée 2 heures plus tard. Durant l'intervention les pompiers ont été confrontés à des problèmes d'alimentation du réseau d'eau.

N°35917 - 27/02/2009 - FRANCE - 73 - AIGUEBELLE
E38.32 - Récupération de déchets triés
 Un feu se déclare vers 21 h au niveau d'une cuve d'électrolyse à l'arrêt dans une installation de valorisation des déchets à forte teneur en zinc de 2 700 m². Suite au déclenchement d'une alarme en salle de supervision, un opérateur se rend dans l'atelier et constate un début d'incendie avec des flammes jaunes en partie basse de la cuve. Les moyens à disposition (extincteurs) ne permettent pas de maîtriser le feu et l'incendie se propage aux autres équipements par les canalisations, cuves, gaines et chemins de câbles. Les secours sont alertés. Le personnel et les habitations proches sont évacués. Une cuvette soude de 4 000 l explose sous l'effet de la chaleur et les projections blessent 2 pompiers ; 1 autre se blesse à la cheville. Plusieurs bouteilles de GPL de 13 kg utilisées pour l'alimentation des chariots de manutention exposent également. Les secours rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau et la structure métallique du bâtiment rend difficile la progression des pompiers. Les eaux d'extinction sont confinées dans les rétentions. Les secours maîtrisent l'incendie vers 3 h avec 8 lances dont 1 à mousse, du sable et de la poudre ; ils dégarnissent la toiture de la partie administrative et déblaient les lieux. Les pompiers mesurent les polluants dans l'air mais ne relèvent pas d'anomalies. Un élu et 3 sous-officiers sont relégués sur place. La toiture du bâtiment est effondrée et l'outil de production est détruit. La circulation a été interrompue pendant 5 h. Les services de l'inspections des installations classées, avertis quatre jours après, se rendent sur place et demandent un traitement rapide des déchets liquides et solides. Les boues d'hydroxydes et les bains usés seront éliminés en décharge et les eaux d'extinction seront pompées et éliminées dans une installation de traitement adéquate ou rejetées en milieu naturel après traitement par une unité mobile. L'exploitant doit également évacuer les 3 cuves de 4 m³ de propane, les bouteilles de gaz présentes et veiller au bon état de la clôture pour éviter les intrusions. Une campagne d'analyse des eaux souterraines doit être effectuée pour déterminer un impact éventuel qui pourrait être dû à des infiltrations causées par des défauts d'étanchéité des rétentions. L'enquête menée par l'exploitant montre que l'incendie est dû à l'échauffement de la poudre de zinc par un phénomène d'oxydation, du à la conjonction des dysfonctionnements suivants : Défaillance de la pompe de la cuve d'électrolyse, empêchant le pompage de son contenu d'où l'accumulation de zinc en point bas ; Bouchage de l'évacuation inférieure de la cuve par de la poudre de zinc imprégnée de soude, en raison de coudes et de rétrécissements de la canalisation qui empêchent tout ramonage mécanique du bouchon ; Circulation forcée d'air dans le bouchon, due à l'aspiration du ciel de la cuve de réception située au niveau inférieur ; Cette échauffement n'a pu être maîtrisé car le système d'injection d'eau de la cuve avait été arrêté préventivement pour une intervention et le pas de tir ne permettait pas de servir par l'opérateur de l'atelier fuigère le début d'incendie. Il provoque alors l'inflammation de la canalisation bouchée en polypropylène qui se propage, faute de dispositifs coupe-feu, à l'ensemble du site via les autres canalisations en polypropylène des différents ateliers. L'exploitant met en place les mesures suivantes : écoulement rectiligne vertical de la cuve d'électrolyse vers celle d'évacuation ; isolation thermique du local électrolyse et stock de poudre de zinc avec des murs coupe feu 1h ou 2h, système coupe feu de la traversée cuves "électrolyse" - cuves "évacuation inférieure" (vanne motorisée à manchon inox), systèmes limitant la propagation du feu dans les canalisations du site (vannes motorisées en position fermé par défaut), stockage des produits inflammables (palettes, cuves et bouteilles de gaz) à l'extérieur du bâtiment principal.

N°35873 - 19/02/2009 - FRANCE - 93 - LE BOURGET
H42.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare vers 15 h dans un entrepôt de 4 000 m² (plus 500 m² de mezzanines) regroupant 7 sociétés de textiles, ustensiles de cuisine et divers produits. Plusieurs bouteilles de gaz (GPL) entreposées exposent et une épaisse fumée blanche est visible à 15 m. L'entrepôt est composé de 3 parties, 1 à structure métallique, 1 en bois et 1 en petites briques. Les secours rencontrent des difficultés pour accéder à l'établissement situé dans une zone pavillonnaire. Un périmètre de sécurité est mis en place et 10 pavillons sont évacués, soit 20 personnes, ainsi qu'une entreprise de BTP. La police interrompt la circulation sur plusieurs axes majeurs. Les services techniques du gaz coupent l'alimentation dans tout le quartier. Un élu, le préfet et le directeur des services de protection des installations classées se rendent sur place. Plus de 160 pompiers maîtrisent l'incendie vers 17 h avec 29 lances. Ils restent sur place pour étendre le feu et déblayer les lieux jusqu'au surfeudement. Une habitation est brûlée de part sa proximité avec le bâtiment ; 4 autres sont endommagées par les eaux d'extinction ; les occupants sont relégués par la municipalité. La structure de l'entrepôt, très ancienne, s'est effondrée 2 h après le début du sinistre. L'incendie serait dû à des travaux effectués sur la toiture avec des points chauds (utilisation d'un chalumeau évoué par les pompiers). L'entrepôt n'était pas équipé d'un système de désenfumage, d'extincteurs, d'alarme et l'occupation maximum. Cependant, l'inspection note le bon comportement au feu des murs sans ouverture (porte, fenêtre...) contrastant avec ceux en comportant. L'établissement n'a fait l'objet d'aucune déclaration au titre des ICPE, il est vraisemblable qu'il ait été soumis à déclaration.

N°35030 - 13/08/2008 - FRANCE - 69 - DECINES-CHARPIEU
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
 Un feu se déclare vers 22 h sur l'aire de lavage d'une station-service à proximité d'un stock de butane et propane en bouteilles ; l'une d'elles explose avant l'arrivée des secours. Les pompiers éteignent l'incendie après 45 min d'intervention puis refroidissent les bouteilles de GPL qui sont montées en température. L'intervention des secours s'achève vers 23h30. Aucun blessé n'est à déplorer. La police effectue une enquête.

N°34444 - 13/04/2008 - FRANCE - 69 - OULLINS
H49.20 - Transports ferroviaires de fret
 Un feu se déclare vers 18 h dans un hangar ferroviaire de 80 m² abritant une trentaine de bouteilles de propane de 13 kg. A l'arrivée des pompiers vers 16h30, plusieurs bouteilles exposent ; 3 d'entre elles sont projetées à l'extérieur du local dont une à 200 m. Redoutant de nouvelles explosions, les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 200 m et interrompent la circulation routière dans la rue voisine ainsi que la circulation ferroviaire de la ligne LYON / ST-ETIENNE. Les pompiers mettent en œuvre 3 lances pour maîtriser le sinistre et refroidir un réservoir de 800 l de GPL implanté à l'extérieur du bâtiment. L'incendie est éteint à 16h30 ; l'intervention des secours s'achève à 19h15. Aucun blessé n'est à déplorer. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine de l'incendie.

N°38397 - 18/04/2007 - FRANCE - 56 - LE FAOUET
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
 A la suite d'un acte de malveillance vers 23h0, 4 des 200 bouteilles de GPL stockées dans des conteneurs grillagés à l'extérieur d'un supermarché sont envahies par des incendies. Une vingtaine de pompiers maîtrise le sinistre. Aucun blessé n'est à déplorer. La gendarmerie effectue une enquête.

N°32734 - 09/02/2007 - FRANCE - 61 - CHANDAI
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers midi dans un garage automobile de 300 m². Une explosion se produit et l'incendie se propage à un bâtiment adjacent désaffecté. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et interrompent la circulation sur la RD 926 - 42 entrepasse 6 adresses sont évacuées : une école voisine. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à débit variable de 250 l/min et protègent des flammes une habitation et une cuve de foudre de 1 000 l ; 4 bouteilles de GPL de 13 kg et 2 bouteilles d'oxygène sont refroidies. Un employé en état de choc est conduit à l'hôpital. Les pompiers éteignent l'incendie à 13 h puis effectuent les travaux de déblaiement. Une entreprise extérieure pompe les eaux d'extinction collectées dans une fosse. L'intervention des secours s'achève vers 20 h après une dernière ronde de surveillance pour rechercher d'éventuels points chauds résiduels. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.

N°32666 - 02/02/2007 - PHILIPPINES - 00 - NC
H43.41 - Transports routiers de fret
 L'explosion d'un poids-lourd transportant des bouteilles de gaz de pétrole liquéfié (GPL) blesse une trentaine de personnes et en tue 30 à 50 autres dont le chauffeur et des passagers d'un car qui se trouvait à côté du camion. Selon la presse locale, le poids-lourd aurait ralenti après avoir été alerté par d'autres conducteurs que le feu prenait sous son véhicule. Le camion n'a cependant pas pu s'arrêter à temps, a heurté un mur puis a explosé près du car.

N°32578 - 14/02/2006 - FRANCE - 13 - MARGIANNE
N82.92 - Activités de conditionnement
 Lors de travaux par meulage sur une structure à l'extérieur d'un hall d'emplacement de bouteilles de gaz, un feu se déclare dans le local où sont stockées les bouteilles et se propage dans les canalisations de l'intérieur du hall. Le POI se déclenche et les pompiers mettent le site en sécurité (fermeture des vannes) avec arrosage des postes de chargement camions et de la zone des réservoirs sous talus. Les employés éteignent le feu à 15h50 et mettent en eau des canalisations. Le POI est levé à 16h10 mais les pompiers relèvent une teneur en gaz de 100 % de la LIE à proximité des regards. Ils poursuivent le royage des canalisations et, après vérification de l'absence de gaz, quittent le site à 17h30. La présence du gaz est due à une bouteille de GPL fuyarde déposée en début de matinée à proximité du regard incriminé en attente d'un 1er secondaire puis déplacée en fin de matinée en prévision des travaux. L'absence de vent n'a permis une dispersion suffisante du gaz. Ces travaux avaient fait l'objet d'un permis feu et un surveillant de l'entreprise était présent avec un extincteur. Mais celui-ci a dû s'absenter quelques minutes pendant lesquelles s'est produit l'accident. De surcroît, la consigne de protection par une bache à l'avancement des travaux n'a pas été respectée permettant ainsi aux étincelles et bouts de ferrailles incandescentes de pénétrer dans le regard. Enfin, la propagation des flammes dans la canalisation a été facilitée par l'absence de siphon.

N°32669 - 13/10/2006 - FRANCE - 57 - METZ
C28.25 - Fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques industriels
 Durant la nuit, un incendie embrase les 2/3 d'un bâtiment de 3 000 m² à 2 niveaux et composé d'une partie stockage et d'une partie administrative. Des bouteilles de GPL exposent sur les chariots-éleveurs.

N°32700 - 09/10/2006 - FRANCE - 67 - BISCHWILLER
C25.29 - Fabrication d'autres réservoirs, citernes et contenueurs métalliques
 Dans une entreprise de fabrication de réservoirs métalliques, une explosion suivie d'un feu se produit à 11h45 dans l'atelier de déchargement de gaz. Les bouteilles de GPL sont projetées à l'extérieur du bâtiment. Les pompiers interviennent rapidement mais ne peuvent éviter l'explosion des bouteilles de GPL. Les pompiers utilisent 1 lance canon et 13 grosses lances pour maîtriser l'incendie. La moitié du bâtiment est détruite. L'incendie impacte une dizaine d'entreprises et 80 salariées sont en chômage technique. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre.

N°31858 - 14/06/2006 - FRANCE - 26 - LORLOR-SUR-DROME
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare vers 22 h dans une casse automobile sur des carcasses de véhicules stockées sur 4 à 5 m de hauteur. Les secours redoutent des risques de propagation de l'incendie protègent un dépôt de GPL externe qui s'allume et évacuent une vingtaine d'opérateurs d'une base logistique voisine. Les 70 pompiers mobilisés éteignent l'incendie vers 2 h avec 4 lances à débit variable, 2 grandes lances et 1 lance canon, aides par le personnel de l'entreprise qui déblaye les ferrailles avec 2 grues mobiles. Durant leur intervention, les secours aident également à protéger des bouteilles d'oxygène par rideau d'eau dans l'établissement. Une surveillance des lieux est mise en place durant le reste de la nuit. L'intervention des pompiers s'achève à 7 h.

 **N°31730 - 01/04/2006 - FRANCE - 25 - AUDINCOURT**
C28.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles
A la suite d'un acte de malveillance, un feu se déclare vers 15 h dans un entrepôt de produits finis de 2 000 m² (pièces pour automobiles) d'une usine de fabrication d'équipements automobiles. L'incendie émet d'épaisses fumées noires et se propage au bâtiment voisin, sans attendre toutefois les liquides inflammables (solvants) stockés dans un local coupe-feu aménagé à l'intérieur de ce bâtiment en pierre. Le POI est déclenché. Le flux thermique provoque l'explosion (vraisemblablement Blevé) de 65 des 191 bouteilles de GPL (13 Kg de charge unitaire) stockées à l'air libre à quelques mètres de l'entrepôt et utilisées pour le fonctionnement des chariots-éleveurs du site. Des éclats de bouteilles sont projetés à l'extérieur de l'établissement et blessent légèrement un passant. Les 75 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre en 3 h avec 8 lances à débit variable ; les foyers résiduels sont éteints avec des lances à mousse. L'entrepôt de produits finis, la structure métallique et la toiture du bâtiment voisin sont détruits. Cet accident n'a pas de conséquence sur l'activité de l'usine, aucun atelier de production n'ayant été impliqué dans l'incendie. Les vannes empêchant l'écoulement des eaux d'extinction vers le ruisseau LE GLAND, inaccessibles au début de l'intervention des secours, ne seront fermées qu'une heure après le début de l'incendie ; ces eaux ont pu entraîner des résidus solides de combustion des plastiques. Les eaux d'extinction confinées sur le site sont évacuées par une entreprise spécialisée. L'inspection des installations classées effectue une enquête de sécurité au regard des prescriptions de l'arrêté d'autorisation applicable à l'entrepôt : absence de détection incendie, de RIA et de détection automatique de fumées avec report d'alarme. Une enquête judiciaire est également diligentée à la suite d'une plainte contre X. Selon la presse écrite des jours suivants, un agent de sécurité du site, employé d'une entreprise sous-traitante de surveillance, aurait été mis en examen pour « dégradations volontaires par le feu de nature à créer un danger pour les personnes ».

 **N°29575 - 03/04/2005 - FRANCE - 69 - SAINT-FONS**
C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base
A la suite d'un bruit sourd provenant de l'atelier compound, le dimanche 3 avril à 5h37, un incendie est détecté dans des bureaux commerciaux accolés à un hall de conditionnement et de palettisation des produits dans une usine de matières plastiques. Cet atelier est arrêté depuis vendredi soir et son activité doit reprendre lundi matin. Le POI est déclenché. Les pompiers de l'usine ainsi que les pompiers externes interviennent rapidement et maîtrisent le sinistre vers 6h20. L'ensemble des ateliers est isolé électriquement, les produits combustibles à proximité sont évacués ainsi que des bouteilles de GPL et d'acétylène. A 7h, le feu est éteint à 7h20, le POI est levé. Le feu a détruit 200 m² de bureaux commerciaux ainsi que l'espace de remisage de 2 chariots de manutention. L'incendie a léché les produits stockés situés derrière les bureaux. La bouteille de gaz d'un des chariots de manutention entreposés à côté des bureaux a explosé, expliquant le bruit sourd qui a été entendu et qui a permis de détecter l'incendie. Des débris sont retrouvés à 15 m du chariot. Un dysfonctionnement électrique au niveau des bureaux pourrait être à l'origine du sinistre. La quantité de produits PVC détruits est limitée (quelques centaines de kg) et les gaz toxiques provenant de la décomposition du PVC n'ont été produits qu'en faible quantité. L'ensemble des eaux d'extinction est récupéré dans une fosse de stockage. Aucune conséquence sur l'environnement n'est signalée.

 **N°28833 - 17/12/2004 - FRANCE - 64 - ORTHEZ**
C25.9 - Fabrication d'autres ouvrages en métaux
Un incendie détruit un bâtiment de 500 m² d'une fonderie abritant des bouteilles d'acétylène et divers autres gaz, puis se propage aux locaux contigus. Une quarantaine de pompiers éteint le sinistre et protège une cuve de GPL ; l'un d'entre eux légèrement blessé lors de l'intervention est hospitalisé. Les secours débattaient les décombres et abritaient le matériel sous des bâches. Lors d'une ronde à 23h30, les pompiers constatent une reprise de feu sur des plastiques et la maîtrisent avec une lance. Une société privée est chargée de surveiller les lieux. Cinq employés sont en chômage technique.

 **N°27945 - 03/09/2004 - FRANCE - 974 - SAINT-DENIS**
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
Vers 2h45, un passant détecte un début d'incendie dans une station-service dû à un feu de poubelles entreposées outre l'un des murs de la boutique. Les pompiers font évacuer 150 personnes des immeubles voisins. La boutique est détruite, mais les secours ont pu circonvenir l'incendie avant qu'il n'atteigne les bouteilles de GPL situées à proximité. Les 16 employés sont en chômage technique. Une enquête judiciaire est effectuée.

 **N°25752 - 14/07/2004 - FRANCE - 11 - NARBONNE**
G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires
Des fusées tirées lors du feu d'artifice du 14 juillet embrasent des palettes et diverses substances chimiques : pots de peinture, solvants, bouteilles de GPL vides... dans le stockage extérieur de 3 000 m² d'un hypermarché de bricolage. Deux explosifs se produisent. Trois camions, une voiture et un chariot élévateur sont également détruits dans l'incendie. D'importants moyens humains et matériels sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. Les pompiers parviennent à protéger le magasin lui-même, ainsi qu'une grande surface située dans son périmètre immédiat. Selon la presse les dommages sont évalués à plusieurs centaines de milliers d'euros.

 **N°19342 - 29/07/2000 - FRANCE - 16 - GOND-PONTOUVRE**
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
Un incendie détruit une station-service. Les bouteilles de gaz situées dans le foyer de l'incendie explosent. Les cuves contenant plusieurs dizaines de milliers de litres de carburant et le réservoir de GPL sont éparpillés. Une soixantaine de pompiers parvient à maîtriser l'incendie. Selon des témoins, les flammes atteignent plusieurs mètres de hauteur au tout du sinistre. Il n'y a pas de blessé, l'accident intervenant au moment du déjeuner, 1 h après la fermeture. L'incendie aurait démarré dans les locaux annexes. Les dispositifs de secours (extinction auto autour des cuves) ont bien fonctionné mais n'ont pas été très efficaces vu l'ampleur du sinistre. Les cuves de stockage des hydrocarbures étaient enterrées sous une couverture de sable de 2 m. Une légère pollution aux hydrocarbures (entraînés par l'eau d'extinction de l'incendie) est constatée sur le VIVILLE. Selon l'exploitant, à priori, il ne sera pas possible de récupérer les installations.

 **N°17647 - 25/04/2000 - ROYAUME-UNI - 00 - BIRTLEY**
N82.92 - Activités de conditionnement
Un réservoir est en cours de vidange dans une unité de stockage et remplissage de bouteilles de gaz (GPL). Une grosse fuite s'enflamme sur la canalisation de transfert. Le personnel déverse une grande quantité d'eau pour éviter la propagation du sinistre. Une explosion se produit ensuite. Les murs de l'installation sont soufflés. Dans l'accident, un employé est décédé, apparemment d'une crise cardiaque, 2 autres sont légèrement brûlés. Une zone de 800 m de long était bouclée mais les usines voisines ne seront pas évacuées.

 **N°17322 - 27/12/1999 - FRANCE - 33 - AMBES**
N82.92 - Activités de conditionnement
Lors d'une violente tempête de vent accompagnée de fortes pluies, le site d'une usine de stockage de GPL et empiquage de bouteilles de gaz est inondé par une vague de 1 m de hauteur. La digue (côté Garonne) en face des installations est détruite sur 10 m. L'énergie électrique du site est assurée par un groupe électrogène de secours. Les dommages sont estimés à 1,5 M€ sur les clôtures, toitures, la voie ferrée (inutilisable sur 600 m) et la télésurveillance du site. Un gardien remplace le système de télésurveillance aux heures non ouvrables.
En plusieurs endroits la digue, côté GARONNE, a été ouverte avant d'être complètement submergée compte-tenu de la hauteur de la surcote de la crue (2,6 m). Une vague de 50 cm a envahi le presqu'île d'Ambes. La difficulté majeure a été la lenteur avec laquelle l'eau s'est écoulée de la terre vers la DORDOGNE et la GARONNE, le système d'évacuation existant (pâles, portes et vannes) n'ayant pas correctement joué son rôle faute d'un entretien suffisant. Parallèlement, les voies ferrées endommagées sur toute la zone n'étaient toujours pas utilisables 15 jours après la tempête, les équipes chargées du nettoyage et de leur remise en état mettant beaucoup de temps pour accéder aux voies en raison des terrains inondés.
Ces inondations qui ont concerné une dizaine d'entreprises (ARIA 17316 à 17324), ont notamment mis en évidence la vulnérabilité de certains sites SEVESO. Une mise à jour des études de danger et des Plans d'Opération Internes (POI) sera demandée aux différents exploitants sur le risque inondation. La mise en place d'un Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (S3P) sur les 4 communes concernées pourrait permettre d'aborder ces différents problèmes avec tous les acteurs concernés.

 **N°16417 - 24/09/1999 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX**
000.00 - Particuliers
Un incendie se déclare sur une fourgonnette contenant des bouteilles de GPL, des aérosols et des jerricans d'essence. Un acte criminel serait à l'origine du sinistre.

 **N°12609 - 30/01/1997 - TURQUIE - 00 - NIGDE**
000.00 - Particuliers
Par temps de neige et de brouillard, un véhicule au GPL glisse sur la chaussée et s'encastre sous un camion roulant en sens inverse. Au moment du choc, l'une des 3 bouteilles de GPL se trouvant dans le véhicule explose. Les 7 passagers du véhicule sont tués. Le conducteur et les membres de sa famille sont blessés.

 **N°22316 - 20/07/1995 - ROYAUME-UNI - 00 - RUGBY**
C25.9 - Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
Une fuite enflammée de propane se produit à 11h30 au poste de remplissage des bouteilles dans une usine de fabrication de bouteilles métalliques de GPL. L'incendie se propage à 2 réservoirs cylindriques de stockage de propane implantés dans la cour de l'établissement, provoquant une explosion du gaz au niveau d'une souape. Les ours évacuent 300 personnes dont 150 employés de l'établissement ; une ligne électrique est coupée pendant 45 min privant d'alimentation 4 communes. Les pompiers refroidissent les réservoirs et maîtrisent le sinistre à 13h30 avec des lances à eau. Un employé est légèrement blessé et l'usine gravement endommagée ; 2 tonnes de propane ont été brûlées. L'exploitant effectue une enquête pour déterminer l'origine de l'accident ; les procédures de sécurité, de remplissage des bouteilles et la formation des personnels sont analysées.

 **N°22769 - 29/07/2002 - FRANCE - 63 - ISSOIRE**
C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base
Après une explosion mettant en cause le réacteur n° 1 d'une usine de recyclage de bouteilles PET, un violent incendie se propage vers 15 h dans l'atelier, puis gagne par la toiture le stockage de matières premières et les 2 laboratoires de l'établissement.
La ligne ferroviaire proche et les bretelles d'accès à l'autoroute sont fermées vers 15h30. Les pompiers déploient un important dispositif hydraulique. Le débit insuffisant d'alimentation en eau et l'absence de réserve nécessitent un pompage dans la nappe alluviale de l'ALLIER. Les cuves extérieures de méthanol, de glycol et de MDI sont arrosées d'eau pour éviter une extension du sinistre. Trois employés sont blessés, dont 2 grièvement brûlés ; l'un d'eux décédera. 8 pompiers sont légèrement intoxiqués par les fumées ou brûlés.
Deux jours plus tard, le réacteur n° 2 de l'usine monte en pression ; ce dernier contient le glycolysat issu du réacteur n° 1 soumis à des conditions de température et de pression indéterminées lors de l'incendie. Le refroidissement de ce réacteur étant décidé, un périmètre de sécurité de 500 m est mis en place en raison d'un risque d'explosion lié aux chocs thermiques imposés au métal ; 2 essoriers incendiaires sont évacués, ainsi que 7 ou 8 habitations proches. Le trafic sur l'autoroute et la voie ferrée est une nouvelle fois interrompu. Le refroidissement intensif lancé vers 14h15 sera arrêté le surlendemain vers 11 h.
Les eaux d'incendies ont été collectées dans des rétentions. Le site devant être mis en sécurité rapidement, le préfet prend un arrêté de suspension provisoire et de mise en demeure le 6 août. L'exploitant doit fournir un rapport sur l'accident, analyser les eaux d'extinction, évacuer produits dangereux et déchets. Les cuves de stockage seront nettoyées et dégazées.
A la suite de cet accident, 1 mort et 2 blessés sont à déplorer, une usiner opérationnelle depuis moins de 3 ans est pratiquement détruite et 25 employés sont en chômage technique. Selon les témoignages, des dérives par rapport aux modes opératoires initiaux seraient à l'origine d'une introduction d'air dans le réacteur ; une réaction chimique provoquant ensuite une suppression et une émission de gaz. Du glycolysat chaud (200 °C) s'est répandu jusqu'à un chariot élévateur au GPL, proche d'une armoire électrique et non prévu pour résister à de telles températures. L'inflammation est probablement due à un contact électrique.

 **N°22028 - 08/03/2002 - FRANCE - 59 - ROUBAIX**
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un incendie se déclare sur un stockage de bouteilles de gaz GPL attenant à un magasin. L'incendie se propage à ce dernier et les pompiers interviennent avec 3 grosses lances et une petite lance pour circonvenir le sinistre.

 **N°21909 - 16/02/2002 - FRANCE - 17 - LE CHATEAU-D'OLERON**
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
Un incendie se déclare dans un appartement situé à une station-service vers 21h20. Des bouteilles de GPL y sont entreposées, l'une d'elle explose. Sa conception ne semble toutefois pas mise en cause. Les pompiers interviennent avec 2 petites lances.

 **N°21707 - 17/01/2002 - FRANCE - 59 - WERVICQ-SUD**
C17.22 - Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
Dans une usine de transformation de papier à usage sanitaire et domestique, lors du travail de équipe de nuit, un incendie se déclare dans un entrepôt de stockage de produits finis implanté dans une partie des 18 000 m² de bâtiments non recouverts, sans alarme incendie et sans évacuation de fumée. Les 26 employés sont évacués. Tardivement découvert et attisé par un vent violent, le sinistre se généralise avant l'arrivée des secours. Les services spécialisés coupent les alimentations en énergie du site. La police intervient en place un périmètre de sécurité et régule la circulation dans le quartier. Les pompiers mettent en place 11 grosses lances (dont 4 établies en protection des locaux administratifs et d'habitations), 2 lances canon (dont une protégée 2 citernes de GPL) et 6 petites lances (dont 1 en protection de 2 transformateurs au PCB). L'impossibilité d'ouvrir les cannes d'aspiration équipant une réserve d'eau de 350 m³ impose l'utilisation de 1,5 km de tuyaux pour pomper dans la LVS. De nombreuses bouteilles de gaz équipant des chariots de manutention explosent (BLEVE). Après 5 h, les secours circonscrivent le sinistre aux seuls entrepôts de matières premières et de produits finis dont 30 000 m³ sont détruits (effondrement de toitures et de murs porteurs, affaissement de charpentes métalliques...). Les pompes à incendie, les matériels incendiaires et les locaux administratifs sont toutefois épargnés. En l'absence de dispositif de confinement, les eaux d'extinction rejoignent le milieu naturel via le réseau d'égouts. Le rayonnement thermique a déformé les volets en PVC d'habitations situées à une vingtaine de mètres. Quatre-vingt personnes sont en chômage technique. Le redémarrage des activités sinistrées est soumis à une nouvelle autorisation préfectorale.

 **N°19073 - 29/10/2000 - FRANCE - 94 - BOISSY-SAINT-LEGER**
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
Des jerricans d'essence prennent feu au moment de leur remplissage par un client. L'incendie se propage à 2 pompes de la station-service. Les dispositifs de sécurité ont à priori empêché l'extension de l'incendie aux stockages, la capacité de la station étant de 100 m³ d'essence et 10 m³ de GPL, le plein venant d'être fait. La route nationale est bloquée. Les pompiers prennent beaucoup de précautions du fait de la présence de bouteilles de gaz dans le camion du client (camion de vente de pizzas). Par ailleurs, le véhicule fonctionnait également au GPL. Le propriétaire du véhicule est blessé aux mains. Un cordon de sécurité est mis en place. Un hôtel et un restaurant proches (50 personnes) sont évacués. 2 h après l'alerte, les pompiers se rendent matériels du sinistre. La cause précise de l'accident est recherchée.

 **N°5880 - 29/09/1994 - FRANCE - 62 - BOULOGNE-SUR-MER**
H52.10 - Entreposage et stockage
En 35 min, un incendie détruit un hangar de 6 700 m² (224 x 30 m), construit en 1989 et loué à plusieurs entreprises de stockage de produits de la mer. A 21h22, un témoin alerte les secours qui arrivent 1/3 du bâtiment en feu à leur arrivée quelques minutes plus tard. L'accès à l'établissement est rendu difficile par les rideaux métalliques fermés ainsi que par les rangées de camions stationnés le long des quais de chargement dont certains brûlent. Les petites installations de réfrigération (C.F.C.) équipant des chambres froides et 24 poids lourds sont détruits, ainsi que des chariots de manutention au GPL garés dans le bâtiment. Des bouteilles de gaz explosent et retombent aux alentours ; un débris métallique planté dans une porte sera retrouvé à 50 m de distance. La propagation du feu est facilitée par l'absence de recoupements et d'exutoires dans le bâtiment, mais aussi par la présence de cloisons combustibles et de polystyrène servant au conditionnement du poisson. Hors gaz de combustion résultant de la dégradation des matériaux pris dans l'incendie, aucune autre émission de gaz toxiques n'est signalée. L'absence de protection incendie a contribué à l'ampleur du sinistre circonscrit par les 60 pompiers en 1 h (durée totale de l'intervention 12 h). Le hall était considéré comme l'un des plus modernes d'Europe. Un feu de tracteur sur l'aire de stationnement est sans doute à l'origine du sinistre.

 **N°1222 - 06/08/1994 - FRANCE - 71 - MACON**
N82.92 - Activités de conditionnement
Dans un centre de remplissage de bouteilles GPL, la membrane interne de l'une des 3 soupapes de diamètre 4 pouces, tarées à 7 bar, montées en parallèle sur une sphère de 1 000 m³ de butane, se rompt brusquement alors que la pression interne est de 3,1 bar. Un cadre d'astreinie et un agent d'entretien isolent la vanne défectueuse après 10 min de fuite, par mesure d'une vance manuelle en accord avec le fabricant, le sinistre est circonscrit à 400 m³ de produit au moment des faits ; 3 500 kg de gaz s'échappent à une hauteur de 15 m avec un débit estimé à 6 kg/s.

 **N°4918 - 24/11/1993 - FRANCE - 59 - COURCHELLETES**
O35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Un incendie se déclare dans un atelier de refaçon des bouteilles de gaz configuré à un centre emplisseur de GPL. Le sinistre est rapidement maîtrisé mais les dommages matériels sont importants.

 **N°21999 - 30/09/1990 - CHINE - 00 - TIEN MUN**
H49.41 - Transports routiers de fret
Un groupe de jeunes aperçoit un feu sous un camion transportant du kérosène conditionné en bidons. Les bidons explosent, étendant le feu à un autre camion transportant des petites bouteilles de GPL. Plusieurs boîtes de feu et explosions sont observées : 23 véhicules sont touchés dans l'accident. Un acte de vandalisme serait à l'origine de l'accident.

 **N°1836 - 01/04/1990 - AUSTRALIE - 00 - SYDNEY**
O35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Un incendie se déclare dans un dépôt de gaz associé à un centre emplisseur de GPL comprenant notamment les stockages suivants : 5 réservoirs aériens (cylindres de capacités 3x220 m³, 1x220 m³, 1x55 m³) contenant respectivement 160 m³, 148 m³, 148 m³, 88 m³, 31 m³ de gaz ; des réservoirs aériens de petites capacités (cigares), des camions-citernes déjà chargés. Le site est entouré d'entrepôts et de bâtiments. Quelques habitations sont présentes dans un rayon de 500 m, ainsi qu'une route. Le jour de l'accident, un incendie se déclare vers 21 h sur le site mais il n'est pas combattu immédiatement. Du fait du week-end, il n'y avait pas de personnel dans l'installation. Le trafic de l'aéroport de Sydney, situé à 2 à 3 km, est aussitôt interrompu. A 22h05, le réservoir contenant 160 m³ de gaz de bleuve et se trouve projeté à 300 m dans la rivière voisine, détruisant au passage un ponton industriel non occupé à ce moment. L'explosion provoque le déplacement du réservoir voisin de 50 cm sur son socle sans le renverser. L'ensemble du site est en feu. A 22h33, un camion-citernes de 40 t bleuve à son tour. A 23h00, les autorités décident d'évacuer les riverains dans un rayon de 2km en prévenant par diffusion de messages vocaux. Des incompréhensions (langue du message non parlée par toute la population locale) créent une situation de panique. Les secours évacuent 10 000 personnes ; 300 sauveteurs sont mobilisés. L'incendie perdure jusqu'à 5 h du matin, moment où le gaz finit de brûler. Plusieurs vannes étaient restées ouvertes, l'incendie s'est donc propagé par les tuyauteries à l'ensemble des réservoirs connectés. Les pompes alimentant le réseau incendie étaient à court de propane. De nombreux réservoirs de petites bouteilles (une centaine) survivront mais les autres gaz réservoirs ne subiront pas de bleuve. Le coût des dommages est évalué entre 20 et 25 M\$ (soit 3,5 M€uro). Le sinistre a causé d'importants dégâts par onde de choc et effets thermiques dans un rayon de 200 m. L'onde de choc est ressentie à 3 km. Des analyses effectuées sur le socle en béton du réservoir qui a bleuvé montrent que le réservoir a subi une élévation de température équivalente à celle d'une exposition à 900 °C pendant 2 h. La formation d'un nuage explosible à partir d'une fuite sur une tuyauterie serait à l'origine de l'incendie. La source d'ignition pourrait être due au passage d'une voiture ou à une étincelle d'origine électrique. L'exploitant évoque un acte de malveillance.

 **N°21996 - 21/03/1989 - AUSTRALIE - 00 - MARYBOROUGH**
H49.41 - Transports routiers de fret
Un camion transportant 190 bouteilles de GPL entre en collision avec 4 autres voitures sur l'autoroute ; 6 personnes sont tuées et plusieurs autres sont blessées dans l'accident. Il n'y a pas eu d'inflammation.

 **N°100 - 18/08/1988 - JAPON - 00 - ASAHIKAWA**
N82.92 - Activités de conditionnement
Le non-respect d'une procédure entraîne une fuite de GPL issue de l'unité de recompression des gaz résiduels dans l'atelier d'inspection et de remplissage des bouteilles. Il s'en suit une explosion (cause d'allumage indéterminée) et un incendie : 1 207 bouteilles sont détruites au cours du sinistre, qui fait 3 morts et 2 blessés sur le site. Les trains sont arrêtés et la production électrique est perturbée.

 **N°28500 - 22/12/1975 - FRANCE - 71 - MACON**
N82.92 - Activités de conditionnement
Une explosion se produit un lundi matin à la reprise du travail dans un dépôt de GPL équipé d'un hall d'emballage. Selon la configuration des lieux, l'installation électrique se situe dans l'atelier d'entretien qui contient également les compresseurs d'air, à 70 m du bâtiment d'emballage. Les liaisons avec le local sont assurées via un caniveau souterrain recouvert de dalles béton. Le hall d'emballage est équipé en particulier d'un dispositif de récupération de produit dans les bouteilles (suite à surremplissage ou pour remplacement du robinet) composé d'un réservoir (1 m³), maintenu en dépression par les compresseurs GPL, dans lequel s'écoule le produit via une tuyauterie en acier terminée par un flexible. Cette dernière comporte un robinet à boisseau conique (ancien, doute sur l'étanchéité). Selon l'analyse de l'exploitant, le vendredi avant l'accident, le flexible s'est rompu et le butane contenu dans le réservoir s'est écoulé pendant le week-end via la brèche. Il s'est répandu sur le sol, compte-tenu de la température voisine de 0°, le gaz est resté en phase liquide, pour atteindre le caniveau dans lequel il a cheminé, jusqu'au local électrique. Le lundi matin, à la remise en service du centre, l'enclenchement des contacteurs a provoqué l'explosion et l'incendie qui a suivi a été rapidement maîtrisé avec un extincteur à poudre. Sur les 15 personnes se trouvant dans l'atelier au moment de l'accident, 8 sont légèrement blessées dont 2 hospitalisées pour quelques jours. Les dégâts matériels se situent dans le local entretien : tableau électrique détruit, murs du bâtiment déformés, toiture soufflée. À la suite de l'accident, l'exploitant propose d'isoler les buses ou caniveaux contenant les gaines électriques à leurs 2 extrémités, à l'aide par exemple de bouchons de plâtre, de manière à éviter la propagation de gaz vers les locaux susceptibles de provoquer une inflammation.

 **N°28504 - 16/09/1974 - FRANCE - 57 - HAUCONCOURT**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Un flash suivi d'un incendie et d'une explosion se produit dans un centre emplisseur de GPL. Le hall se découpe en plusieurs zones : un carrousel d'emballage des bouteilles de 13 kg de propane, une zone d'emballage des bouteilles de 35 kg, une zone d'épreuve, un poste de palettisation, une cabine de peinture. Le bâtiment est équipé de 2 ventilateurs (2 000 m³/h chacun), asservis à l'arrivée du produit. Le remplissage s'effectue via une pince qui, une fois placée au droit de l'orifice du robinet de la bouteille, déclenche une séquence pneumatique (branchement pince, ouverture robinet bouteille, ouverture vanne à gaz puis une fois le remplissage fini, fermeture simultanée vanne à gaz et robinet bouteille, débranchement pince). Le jour de l'accident, à 16h55, une bouteille de 13 kg se renverse à la sortie du carrousel. Le préposé au branchement des pinces arrête la rotation, le chef d'équipe tente de redresser la bouteille, ce qui provoque un "flash" : le robinet de la bouteille étant resté ouvert, lui-même et 2 autres employés sont brûlés au visage et sur le corps. Un autre actionne l'arrêt d'urgence du site qui entraîne alors la mise en action des sirènes, la coupure de l'électricité (sauf éclairage), la fermeture des vannes sur sphères, des vannes à l'arrivée au carrousel et au poste 35 kg mais aussi l'arrêt des compresseurs et des ventilateurs. Sur perte d'air, les pinces d'emballage "s'ouvrent" lentement, provoquant un nouveau rejet de propane. Le nuage s'enflamme, l'incendie se propage à la cabine de peinture. Le même phénomène se produit au poste 35 kg ou le gaz explose. Une partie de la toiture et du bardage du hall est soufflée. À 17h20, l'incendie est éteint. Selon l'exploitant, les pinces fonctionnaient sur pression d'air, l'arrêt des compresseurs n'a permis qu'un décrochement lent de la pince avec coupure différée de l'arrivée de produit, idem pour les vannes à gaz et les robinets des bouteilles. Le gaz rejeté s'est accumulé dans l'atelier, l'évacuation vers l'extérieur n'étant plus possible du fait de l'arrêt des ventilateurs. La source d'ignition pourrait être due à un choc métallique (pince/bouteille ou bouteille/charpente de la chaîne) ou à l'électricité statique. Les mesures prises sont notamment la mise en place d'un réservoir d'air visant à augmenter l'autonomie des pinces, l'alimentation électrique séparée des compresseurs et des ventilateurs (maintenues sur arrêt auto), des exercices pour le personnel.

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages, ... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :
BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mail : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Résumé : Contient tous les mots : bouteilles,propane

 **N°43319 - 23/01/2013 - FRANCE - 37 - MARGNY-MARMANDE**
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
Un feu se déclare au petit matin dans une centrale d'enrôlés, au niveau de l'alimentation en fioul d'une chaudière à fluide caloporteur utilisée pour réchauffer une cuve de 45 m³ de bitume. Les flammes menacent une cuve de 30 m³ de fioul remplie au dixième. Le chef de poste, alerté par un message "défaut chaudière fluide" reçu sur son téléphone à 6h45, se rend sur place et alerte les pompiers à 7h45. À l'arrivée des premiers camions à 8 h, le sinistre s'est propagé à un conteneur métallique utilisé comme atelier. Celui-ci abrite l'ensemble des extincteurs du site, regroupés en prévision d'un contrôle prévu le jour-même, ainsi qu'un cadre à souder (bouteilles d'oxygène et d'acétylène) et 3 bouteilles de propane. La réserve de 11 m³ traitant sur site étant insuffisante, les pompiers s'approvisionnent au point d'eau le plus proche (distant de 3 km) pour éteindre les flammes et refroidir la cuve de bitume (température montée à 210 °C). La bouteille d'oxygène éclate. Les pompiers confinent pendant 1h30 les 10 habitants de 3 maisons situées à 400 m et dégarnissent le carotage de la cuve afin d'accélérer son refroidissement. Les eaux d'extinction sont contenues dans une rétention. Les bassins de rétention des cuves, utilisés pour retenir les eaux d'extinction, présentent des fuites. L'exploitant contient le rejet en réalisant un merlon en terre. À l'issue de l'accident, la cuve de bitume est fortement endommagée et la citerne de fioul est déformée par le rayonnement thermique, sans fuir. Un élu et la presse locale se sont rendus sur place. Avertie par la préfecture dans la matinée, l'inspection des installations classées se rend sur place à 14h30 et propose au préfet de prendre un arrêté de mesure d'urgence imposant le pompage et le traitement des eaux d'extinction et déchets solides par une société spécialisée, le décapage des terres souillées par les eaux et la sécurisation des installations avant reprise de l'enrobage à froid. L'inspection propose également la mise en demeure de l'exploitant de respecter son arrêté préfectoral d'autorisation avant toute reprise de l'enrobage à chaud : faire contrôler ses installations électriques (le dernier contrôle remonte à plus de 2 ans avant l'accident), faire réparer ses bacs de rétention et remettre en état le dispositif de chauffage détruit par l'incendie.

 **N°42736 - 15/09/2012 - FRANCE - 59 - SAINS-DU-NORD**
000.00 - Particuliers
Une explosion de propane se produit vers 8 h dans une maison à la suite d'une fuite sur une gazinière située dans la cuisine et alimentée par un réservoir extérieur. Des chauffages d'appant dans le salon sont alimentés avec des bouteilles de GPL. Les secours transportent à l'hôpital 2 femmes âgées de 60 et 45 ans, grièvement blessées, ainsi que 2 enfants de 8 et 12 ans plus légèrement atteints. Le maire prend un arrêté de péril pour le bâtiment d'habitation dont la toiture et les fenêtres sont endommagées.

 **N°42550 - 03/08/2012 - FRANCE - 59 - QUESNOY-SUR-DEULE**
A01.61 - Activités de soutien aux cultures
Un feu se déclare vers 17 h dans un bâtiment agricole de 800 m² abritant du matériel agricole, des engrais, des bouteilles d'oxygène, d'acétylène et de propane. Plusieurs explosions se produisent. La gendarmerie établit un périmètre de sécurité, un important panache de fumée se dégage. Les pompiers protègent deux autres hangars attenants et éteignent le sinistre à l'aide de 5 lances à 18h45 puis débarrassent les débris. L'intervention s'achève à 21h20.

 **N°42443 - 18/07/2012 - FRANCE - 25 - LA CLUSE-ET-MILJOUX**
C10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu se déclare à 9 h dans le tuyé (installation utilisée pour fumer la viande) d'une charcuterie artisanale de 1 000 m². Les employés sont évacués, la combustion de la structure en bois du bâtiment entraîne une abondante fumée. Plusieurs bouteilles de gaz explosent dans les flammes. Les installations de réfrigération sont détruites. Les pompiers déploient 5 lances à eau, dont l'une sur échelle ; une cuve de propane à l'arrière du bâtiment et la forêt toute proche sont protégées. La circulation sur la N57 est coupée et le trafic ferroviaire est ralenti. À 10 h, les lances ne sont plus alimentées. Un dispositif d'aspiration dans le DOUBS proche est mis en œuvre. Le feu est éteint vers 16h15, permettant la reprise de la circulation. Les secours arrosent les décombres jusqu'au lendemain pour éviter toute reprise de feu. L'établissement est détruit et ses 25 employés sont en chômage technique. Lors de l'intervention, un pompier est victime d'un malaise. Des représentants de la préfecture et des élus locaux se sont rendus sur les lieux. L'exploitant indique que plusieurs départs de feu de faible importance se sont déjà produits dans ce tuyé et qu'aucun système de détection d'incendie efficace n'a pu être installé (tuyé enfumé en mode d'exploitation normal).

 **N°42782 - 25/06/2012 - SUISSE - 00 - VANDOEUVRES**
F43.91 - Travaux de couverture
Un feu se déclare en fin d'après-midi durant des travaux d'étanchéité avec des plaques hydrocarbonées sur le toit d'un bâtiment alors que le couvreur vient de quitter son lieu de travail. D'autres salariés du chantier aperçoivent depuis leur échafaudage l'importante fumée noire émise : ils évacuent et donne l'alerte. Une bouteille de propane entreposée sur la toiture explose avant l'arrivée des secours. La circulation sur la route voisine est interrompue. Les pompiers éteignent l'incendie puis refroidissent les autres bouteilles de GPL présentes sur les lieux. Aucun blessé n'est à déplorer.

 **N°41814 - 25/02/2012 - FRANCE - 33 - SAUCATS**
H49.41 - Transports routiers de fret
Un camion de bouteilles de propane et butane en attente de livraison est volé vers 5h30 sur le parking d'une société de transport à Bassens (33), après avoir été déchargé d'une partie de sa cargaison. Le véhicule est retrouvé en feu vers 9 h dans un lieu isolé 40 km plus loin. À leur arrivée, les secours constatent que 6 bouteilles ont explosé. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances et mousse et protègent des flammes une habitation inoccupée située à 20 m. Une trentaine de bouteilles chauffées par les flammes est refroidie avec une lance canon. L'intervention des secours s'achève en fin d'après-midi. Selon le transporteur, une soixantaine de bouteilles a été endommagée par l'incendie et 5 t de gaz ont été perdues ou brûlées. Une société de gardiennage surveille les lieux durant la nuit. La gendarmerie et la police effectuent une enquête. Le maire s'est rendu sur place.

 **N°41650 - 07/02/2012 - FRANCE - 14 - CAEN**
F43.99 - Autres travaux de construction spécialisés n.c.a.
Un feu se déclare à 10h20 dans un stock de plaques de polystyrène sur un chantier de construction d'un immeuble d'habitation et de bureaux. Une importante fumée noire est émise. Les ouvriers alertent les pompiers et tentent sans succès d'étendre l'incendie. Un élu, un représentant du préfet et la police municipale se rendent sur place. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 100 m, interrompent l'activité d'un restaurant voisin et évacuent les 20 salariés du chantier ; l'un d'entre eux légèrement intoxiqué par les fumées est conduit à l'hôpital. À 10h36, une des 6 bouteilles de 35 kg de propane, entreposées pour des travaux d'étanchéité en cours, explose en plusieurs morceaux, provoquant des bris de vitres et quelques projections de béton aux alentours. La dalle en béton surplombant la bouteille est également endommagée. Les pompiers refroidissent les 5 autres capacités avec 2 lances à débit variable puis elles sont évacuées, sous escorte policière, vers les locaux de l'entreprise effectuant les travaux. L'incendie est éteint vers 11h30. La municipalité suspend temporairement le chantier. La police, l'inspection du travail et l'inspection des installations classées effectuent des enquêtes. Selon les premiers éléments, l'incendie du stock de polystyrène ne serait pas à l'origine de l'explosion. Un chalumeau utilisé pour les travaux d'étanchéité aurait été abandonné en fonctionnement à proximité de la bouteille de GPL (oubli lors du départ précipité en raison de l'incendie ?).

 **N°41722 - 05/02/2012 - FRANCE - 66 - ENVEITG**
H52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres
Une fuite enflammée de propane se produit vers 18 h sur la canalisation reliant 20 bouteilles de propane au système de réchauffage des aguilages dans une gare. Ce dispositif permet d'éviter que les lames collent aux rails lors de fort gel ou de neige en hiver. La circulation ferroviaire est interrompue et l'alimentation électrique des caténaires est coupée. Un train avec 15 passagers est arrêté le temps de l'intervention des secours. L'intervention des pompiers s'achève à 19h10 et le train immobilisé sur les voies repart normalement vers sa destination.

 **N°41209 - 06/11/2011 - FRANCE - 03 - LUSIGNY**
C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
Un feu se déclare vers 17 h dans une usine de peinture de 400 m² constituée d'un étage et d'un sous-sol abritant un stock de 7 m³ de peintures, solvants et autres produits chimiques inflammables. Des bouteilles de gaz explosent dans les flammes et l'abondante fumée malodorante est sentie à 3 km à la ronde. Plus de 90 pompiers et 18 engins lourds, appuyés par une cellule mobile d'intervention chimique (CMIC), interviennent avec des difficultés d'organisation en raison de l'absence d'aire de stationnement. Ils établissent un périmètre de sécurité et confinent une dizaine d'habitations. Les secours protègent en priorité les bureaux à l'extérieur du bâtiment principal, ainsi qu'une cuve de 5 m³ de propane et d'autres réservoirs d'acide phosphorique, d'acétone et de white spirit entourant le bâtiment principal. Les 3 niveaux du bâtiment principal, soit 1 200 m², sont embrasés. Les secours installent un barrage en sortie de zone d'intervention pour protéger un ruisseau et un étang voisins. Ils refroidissent 7 bouteilles de diméthyléther évitant ainsi leur explosion et éteignent l'incendie vers 6 h avec 5 lances à eau dont 2 sur échelle et des lances à mousse alimentées par 2 bouches du réseau incendie de la zone industrielle et un pompage dans un étang proche. 4 pompiers sont soignés sur place pour des chocs thermiques et des particules projetées dans les yeux, 2 autres sont transportés à l'hôpital pour des nausées. Un représentant de la préfecture et un élu se sont rendus sur place. Des rondes de surveillance sont prévues durant la nuit.

L'usine est détruite et 6 employés sont en chômage technique. Les analyses de qualité de l'air et de l'eau aux alentours sont normales, seule la flaque d'eaux d'extinction au pied du bâtiment a un pH de 10 ; elles seront pompées par une société spécialisée. La gendarmerie effectue une enquête. L'usine était fermée lors des faits (dimanche).

N°35601 - 31/12/2008 - FRANCE - 80 - SAILLY-SAILLEUL
A01.13 - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
 Un incendie se propage rapidement vers 19h30 dans le secteur de production d'une endivierie de 6 000 m² en émettant une abondante fumée. Des gendarmes effectuant des contrôles d'allocémie sur la départementale traversant le village alertent les pompiers. A leur arrivée, les secours protègent un bâtiment réfrigéré de 2 500 m², ainsi que des habitations proches. Des difficultés d'accès à la ressource en eau leur imposent de tirer des lignes d'approvisionnement sur près de 1,6 km dans le village. L'incendie est éteint vers 1 h avec 4 lances. Les lieux sont déblayés jusqu'au lendemain soir. Les 35 employés de l'établissement sont en chômage technique de longue durée. Le matériel de conditionnement et les 2/3 du bâtiment sont détruits, ainsi que des milliers de caisses en bois contenant la récolte d'endives. Correctement stockées, 32 bouteilles de propane utilisées pour propulser des chariots élévateurs seront retrouvées intactes, seul un poste oxy combustible au mélangeur a été fortement détérioré lors du sinistre. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Les secours ayant fortement amoindri la ressource en eau constituée par la nappe phréatique, les villageois seront privés d'eau du 31/12 à 22 h au moins vers 19h30. L'usine ayant fonctionné normalement le jour du sinistre et les employés avaient quitté leur poste vers 13 h. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine de l'incendie.

N°35160 - 10/09/2008 - FRANCE - 47 - BEAUPUY
G46.90 - Commerce de gros non spécialisé
 Un feu se déclare vers 19h45 sur une unité de production dans une usine de fabrication de copeaux de bois destinés à aromatiser le vin. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 8 lances après 3 h d'intervention. Le bâtiment de 2 500 m² est détruit et quelques explosions provenant de la présence de bouteilles de propane situées sur des engins de manutention sont entendues. Aucun blessé n'est à déplorer. Les 10 salariés sont en chômage technique. Une enquête est effectuée.

N°35115 - 06/09/2008 - FRANCE - 86 - ITEUIL
E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
 Dans un centre de tri de déchets non dangereux, un début d'incendie se produit vers 13h45 à la suite de projections d'étincelles provenant de travaux d'oxyacétyde de pièces métalliques dans un conteneur en bois contenant divers déchets. L'incendie est éteint par le personnel à l'aide d'un extincteur à poudre. 3 bouteilles de gaz propane et un cadre de bouteilles d'oxygène servant aux opérations de découpe des pièces métalliques sont éloignés. A la suite de cet accident, l'exploitant prend les mesures organisationnelles suivantes : éloignement du conteneur des opérations d'oxyacétyde et remplacement du conteneur en bois par un conteneur PVC étanche pouvant contenir une réserve d'eau destinée à baigner les déchets susceptibles de s'enflammer.

N°35030 - 13/08/2008 - FRANCE - 69 - DECINES-CHARPIEU
G47.30 - Commerce de détail de carburants et de produits spécialisés
 Un feu se déclare vers 22 h sur l'aire de lavage d'une station-service à proximité d'un stock de butane et propane en bouteilles / une d'elles explose avant l'arrivée des secours. Les pompiers éteignent l'incendie après 45 min d'intervention puis refroidissent les bouteilles de GPL qui sont montées en température. L'intervention des secours s'achève vers 23h30. Aucun blessé n'est à déplorer. La police effectue une enquête.

N°34874 - 15/07/2008 - FRANCE - 71 - MACON
E38.32 - Récupération de déchets triés
 Un feu se déclare vers 14 h sur un tas de 60 m³ de carcasses compactées dans une entreprise de récupération de matières métalliques. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances à mouttes et protègent des flammes un rack de 16 bouteilles d'oxygène et 2 bouteilles de propane. Aucun blessé n'est à déplorer.

N°34554 - 05/05/2008 - FRANCE - 77 - MONTOLIVET
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un feu se déclare vers 10 h dans un atelier de menuiserie de 300 m². Les pompiers mettent en oeuvre 4 lances à débit variable pour circonscire l'incendie. Durant l'intervention, 2 bouteilles de gaz propane explosent. Les opérations d'extinction se terminent le 06/05 à 9h30. La partie production de l'entreprise est détruite. En revanche, la partie administrative non contiguë est intacte et permet à l'entreprise de poursuivre son activité sur d'autres sites.

N°34516 - 23/04/2008 - FRANCE - 68 - MULHOUSE
H49.20 - Transports ferroviaires de fret
 Une collision vers 17h15 dans une gare de triage conduit au déraillement de 3 wagons transportant du phénol à 60 °C, liquide inflammable et très toxique. Une fuite évaluée à 5 l/h est détectée sur l'un des wagons. Plusieurs bouteilles de 13 kg de propane atteintes aux abords des voies ne fuient pas. Le conducteur du train de 6 wagons est légèrement blessé. La zone de fret bouclée est évacuée. Les autorités municipales et préfectorales, le directeur départemental de la sécurité publique, la police municipale et nationale, la société de fret et l'expéditeur du produit se rendent sur les lieux. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les pompiers effectuent des campagnes de mesures d'explosimétrie et de toxicité qui se révèlent négatives. Les 3 wagons sont stabilisés le lendemain, puis leur contenu est transféré vers 3 autres citernes mobiles. Pendant ces opérations qui s'achèvent le surlendemain en fin de matinée, le périmètre de sécurité de 150 m, un rideau d'eau, un sas de décontamination, ainsi que des moyens médicaux sont maintenus préventivement. Les wagons sont ensuite remis sur rails. A la demande du sous-préfet, les services de secours ont géré la communication en organisant un point presse et audiovisuel durant les opérations de déchargement.

N°32093 - 08/08/2006 - FRANCE - 60 - LE CROUDRAY SUR-THELLE
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un incendie embrase une menuiserie de 2 000 m² possédant 2 niveaux. Les flammes se propagent à un garage automobile et à un atelier de serrurerie de 1 000 m² où l'électricité coupe l'alimentation du site. Les pompiers refroidissent des bouteilles d'acétylène et de propane et maîtrisent le sinistre à l'aide de 8 lances. Victimes de coups de chaleur, 2 d'entre eux sont examinés sur place. La municipalité réquisitionne un engin de travaux publics pour le déblaiement. A la suite de l'incendie, 2 riverains sont relogés, 1 employé de la menuiserie et 3 employés du garage sont au chômage technique.

N°31989 - 19/07/2006 - FRANCE - 51 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers 19h30 dans un garage d'autos de 200 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 5 lances à débit variable de 250 l/min et refroidissent 4 bouteilles de 13 kg de propane et une bouteille de 5 l d'acétylène. La police s'est rendue sur les lieux.

N°31544 - 10/06/2006 - FRANCE - 59 - ROSULT
C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
 Une fuite de propane se produit vers 9h30 sur une canalisation inutilisée dans une usine de travail des métaux. Cette conduite, raccordée à un réservoir de 20 m³ et munie d'une vanne d'isolement cadenassée, permettait autrefois d'alimenter le chauffage des ateliers de production. Un périmètre de sécurité de 200 m est mis en place et les 90 employés ainsi que 20 riverains sont évacués : la circulation ferroviaire de la ligne LILLE / VALENCIENNES est interrompue pendant 1h30. Les secours maîtrisent la fuite puis aèrent les locaux. Les habitants rejoignent leur domicile vers 14 h et le personnel reprend son activité. L'enquête révéla que la commande cadenassée de la vanne d'isolement pouvait être manipulée et entraîner une faiblesse ouverture de la vanne et donc la fuite. A la suite de l'incident, un bouchon est mis en place sur la canalisation. Au cours de son enquête, l'inspection des installations classées constatera un manque de traçabilité des interventions effectuées sur le réservoir de propane et les dispositifs associés (catalisation, vanne...), un suivi et un entretien insuffisant des moyens de secours (extincteurs, système d'aspiration de la cuve), une méconnaissance de l'état (vide/plein) d'un stock de bouteilles sous pression (CO2 en majorité), des non-conformités déjà signalées lors d'une précédente inspection et la situation administrative irrégulière de l'établissement.

N°31206 - 27/12/2005 - FRANCE - 91 - EPINAY SUR-ORGE
E38.32 - Récupération de déchets triés
 Un feu se déclare vers 22 h sur un stockage de palettes de 500 m² et 3 m de haut dans un site de recyclage de matériaux du BTP implanté en bordure de l'A6. Les pompiers évacuent 14 bouteilles de 13 kg de propane situées à proximité et circonscrivent le sinistre avec 3 grosses lances. Une information des services de police de l'autoroute est effectuée en raison des risques de ralentissement de la circulation sur cet axe routier. L'intervention des secours s'achève à 3 h.

N°31226 - 27/12/2005 - FRANCE - 38 - SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT
C25.3 - Fabrication de fours de cuisson ; d'opération des chaudières pour le chauffage central
 Un incendie embrase vers 10 h un bâtiment de 1 000 m² à usage d'habitation et d'atelier de chaudronnerie. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable de 500 l/min alimentées par aspiration dans la rivière LE GUIERS. Onze bouteilles de gaz industriels (6 d'acétylène, 2 de propane) sont impliquées dans l'incendie : 2 bouteilles d'acétylène présentent une fuite dont une enflammée. Les secours réduisant une explosion mettent en place un périmètre de sécurité. Les pompiers effectuent des mesures avec un thermomètre laser puis refroidissent les bouteilles avec 4 lances à débit variable. L'intervention des secours s'achève vers 17h45. Le bâtiment est détruit et l'occupant de l'habitation est relogé par la mairie.

N°30357 - 25/07/2005 - FRANCE - 34 - BOISSERON
H32.10 - Entreposage et stockage frigorifique
 Un feu d'origine malveillante se déclare vers 2 h sur une semi-remorque de balles de carton compacté stationnée sur la plate-forme extérieure "déchets" d'un entrepôt réfrigéré de produits alimentaires. L'incendie se propage à 50 palettes en bois situées à proximité immédiate puis, par rayonnement, à un stock de 2 400 palettes distant de 4 m. La chaleur du foyer provoque l'explosion de 7 des 25 bouteilles de 13 kg de propane stockées dans un casier distant de 5 m. La société de surveillance alerte l'exploitant et les pompiers à 2h34 ; ils arrivent sur place respectivement à 2h45 et 2h50. Les secours maîtrisent l'incendie en 1h10 à l'aide des RIA et des poteaux incendie du site. Les portes et murs coupe-feu 2 h ont évité la propagation de l'incendie aux bâtiments et les eaux d'extinction ont été recueillies dans un bassin de rétention. L'incendiaire repéré par les caméras de surveillance sera interpellé dans les 48 h par les gendarmes. A la suite du sinistre, l'exploitant éloigne les bouteilles de gaz d'au moins 10 m des stockages de matériau combustible et limite la quantité de palettes stockées en augmentant leur fréquence d'enlèvement. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3).

N°30332 - 18/07/2005 - FRANCE - 45 - MEUNG-SUR-LOIRE
H49.41 - Transports routiers de fret
 Une bouteille de gaz de 35 kg fuit sur un camion en transportant 900 (butane et propane). Les pompiers refroidissent la bouteille. La circulation est interrompue sur la RN152. Un technicien de la société propriétaire des bouteilles intervient. Le camion reprend sa route.

N°34444 - 13/04/2008 - FRANCE - 69 - OULLINS
H49.20 - Transports ferroviaires de fret
 Un feu se déclare vers 16 h dans un hangar ferroviaire de 80 m² abritant une trentaine de bouteilles de propane de 13 kg. A l'arrivée des pompiers vers 16h30, plusieurs bouteilles explosent : 3 d'entre elles sont projetées à l'extérieur du local dont une à 200 m. Redoutant de nouvelles explosions, les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 200 m et interrompent la circulation routière dans la rue voisine ainsi que la circulation ferroviaire de la ligne LYON / ST-ETIENNE. Les pompiers mettent en oeuvre 3 lances pour maîtriser le sinistre et refroidir un réservoir de 800 l de GPL implanté à l'extérieur du bâtiment. L'incendie est éteint à 16h30. L'intervention des secours s'achève à 19h15. Aucun blessé n'est à déplorer. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine de l'incendie.

N°34194 - 08/02/2008 - FRANCE - 83 - LE MUUY
H49.41 - Transports routiers de fret
 Une explosion et un incendie se produisent vers 9h30 sur un camion-citerne de propane dans l'atelier de réparations d'une entreprise de transport de matières dangereuses ; 6 salariés brûlés dont 5 gravement sont hospitalisés. La circulation sur la RN 535 est interrompue et un périmètre de sécurité est mis en place : 25 personnes sont évacuées (employés d'une carrosserie et 2 pavillons). D'importants moyens matériels (4 hélicoptères, 10 ambulances, 4 fourgons pompe-tonne, 2 cellules émulseur...) et 80 pompiers sont mobilisés. L'incendie est maîtrisé vers 11 h et les pompiers refroidissent 5 bouteilles d'acétylène et 2 autres véhicules-citernes stationnés dans le bâtiment : un relâchement de GPL à une soupape qui s'était normalement ouverte sur l'un des 2 citernes sous l'effet de la surpression due au flux thermique de l'incendie est maîtrisé avant dépotage en fin d'après-midi des 7 m³ de gaz contenus dans la capacité. L'atelier à structure métallique, les 3 véhicules-citernes, 150 m² de locaux administratifs et 10 voitures sont gravement endommagés. Selon la presse, l'explosion s'est produite après démarrage du moteur du camion-citerne. Une enquête judiciaire est effectuée.

N°33463 - 20/08/2007 - FRANCE - 59 - NEUF-BERQUIN
G47.52 - Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé
 Un feu se déclare vers 20 h dans un magasin de bricolage de 400 m² abritant essentiellement des câbles électriques, des canalisations en PVC et une centaine de bouteilles de butane et propane (capacité : 13 et 35 kg). Devant les risques de propagation de l'incendie, les secours évacuent les occupants de 2 maisons dans leur famille. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 6 lances puis effectuent les travaux de déblaiement. Aucune victime n'est à déplorer mais 7 employés sont en chômage technique.

N°32357 - 14/10/2006 - FRANCE - 78 - SAINT-CYR-LECOLE
M74.90 - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.
 Un violent incendie suivi de nombreuses explosions se déclare vers 13h50 dans un bâtiment de 4 000 m² d'un institut (GIE) réalisant des essais en soufflerie. Les 82 pompiers mobilisés déploient un important dispositif hydroaérique et évacuent 50 personnes des pavillons environnants. Une CMIC met en sécurité plusieurs bouteilles d'argon, d'acétylène, d'azote, de propane et de butane. Des mesures toxicologiques ont fait état de concentration de 135 ppm d'ammoniac (NH3) dans le secteur. Le feu est éteint vers 15h30, puis les secours déblayent les décombres et bâchent les lieux. L'intervention s'achève à 21 h, les résidents regagnant alors leur domicile. Le dispositif de surveillance maintenu pour la nuit est levé le lendemain vers 6h30. Les 30 employés de l'institut sont en chômage technique.

N°32700 - 09/10/2006 - FRANCE - 67 - BISCHWILLER
C25.29 - Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
 Dans une entreprise de fabrication de réservoirs métalliques, une explosion suivie d'un feu se produit à 11h45 dans l'atelier de dégazage des bouteilles de GPL à rénover : 3 des 5 employés blessés sont conduits à l'hôpital, ils en ressortent dans l'après-midi. L'incident est survenu lors du déblocage, sous une hotte d'aspiration, du robinet d'un bouteille de 13 kg de propane carburation contenant du gaz en phase liquide. Selon l'exploitant, l'opérateur surpris par l'émission importante du gaz a lâché et repoussé devant lui le clé pneumatique de démontage suspendue sur un équilibreur, lors du retour de celle-ci vers l'employé, un choc avec un renfort métallique du convoyeur sur lequel cheminent les bouteilles, a initié l'étincelle à l'origine de la déflagration. Le feu qui s'en est suivi s'est propagé aux bouteilles situées en aval jusqu'au poste, sous hotte également, de démontage du robinet. L'inspection des installations classées notera lors de son enquête une non-conformité au regard de la procédure "pesage avant dégazage", la balance étiquet "hors-service". A la suite de l'accident et avant la reprise de l'activité, l'exploitant prend les mesures suivantes : suppression du ressort mécanique du convoyeur en place de "chemises" en laiton sur les clés de déblocage, sensibilisation des opérateurs du poste de déblocage des robinets sur la nécessité de limiter le dévissage à 2 tours maximum, mise en place d'une pesée systématique des bouteilles en amont du poste.

N°32137 - 25/08/2006 - FRANCE - 24 - LISLE
H49.41 - Transports routiers de fret
 Vers 15h40, un poids lourd transportant 250 bouteilles de butane et propane se couche contre une paroi rocheuse sur la RD78, l'accident ne fait pas de victimes mais provoque l'incendie de 2 citernes de propane et une déviation est mise en place. Des travaux sont constatés sur certaines bouteilles. Les pompiers viduent les bouteilles endommagées accessibles et utilisent des coussins de levage pour dégager des bouteilles coincées entre la ridelle du camion et la paroi. La société de transport dépêche un camion sur les lieux pour récupérer le chargement.

N°30122 - 24/06/2005 - ETATS-UNIS - 00 - SAINT LOUIS
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
 Un important incendie se déclare dans un site de stockage et de mise en bouteilles de gaz. Près de 30 000 bouteilles (propane, propylène, oxygène, hydrogène, acétylène, dioxyde de carbone, hélium) sont stockées sur le site divisé en 2 sections : une pour les bouteilles pleines et une pour celles "en retour" ; vides ou partiellement remplies. Vers 15h20, un employé constate la présence d'une flamme de 3 m de haut au niveau d'une bouteille de propylène et déclenche l'alarme incendie. Alors que les 22 employés et 2 clients évacuent, l'incendie se propage aux bouteilles adjacentes, en 4 minutes le feu est généralisé à toute la zone des bouteilles de gaz inflammables. De nombreuses explosions (BLEVE) se font entendre : des projections de fragments et de bouteilles à l'intérieur et jusqu'à 250 m à l'extérieur du site provoquent des incendies (effet domino). De multiples foyers, des hautes flammes et une épaisse fumée noire compliquent l'intervention des pompiers arrivés à 15h35. La police fait évacuer de nombreux riverains de la zone industrielle. Le feu est sous contrôle vers 20h30 ; près de 8 000 bouteilles ont brûlé. Les dommages matériels dans le voisinage sont lourds : 1 bâtiment commercial vide et véhicules en stationnement incendiés, bris de vitres, tour dans le nu d'une habitation. De l'amiante provenant des bouteilles d'acétylène s'est propagé via les fumées ; une décontamination de la zone sera effectuée. D'après les autorités médicales, une personne aurait succombé à une crise d'asthme suite à l'inhalation des fumées. Selon le bureau en charge de l'enquête (CSB), le rayonnement solaire direct couplé à la chaleur rayonnant du sol asphalté en cette chaude journée (36 °C) est à l'origine d'une augmentation de température et donc de pression du propylène, déclenchant l'ouverture de la soupape de sécurité et la fuite de gaz ; s'est ensuite enflammé probablement suite à une décharge d'électricité statique. Après analyse de 3 autres accidents similaires en 1997, 2003 et 2005 aux USA, le CSB identifie que la marge de sécurité entre la pression de vapeur saturante celle de tarage des soupapes est plus faible sur les bouteilles de propylène que sur celles de propane. Il émet, en lien avec la profession, des recommandations sur l'organisation spatiale (aires de stockages déterminées par groupe de risque, identifiées, bien ventilées, loin des oxydants, étincelles et flammes nues), l'équipement des dépôts (protection incendie, détection gaz, protection anti-projections) et la tarage et le contrôle des soupapes de sécurité équipant les bouteilles de propylène.

N°30004 - 09/06/2005 - FRANCE - 62 - SAINT-LAURENT-BLANGY
H49.41 - Transports routiers de fret
 Un train expresse régional (TER) percuté vers 17h30 un camion chargé de 863 bouteilles pleines de butane ou de propane (6-13-35 kg), entraînant une série d'explosions. Le semi-remorque est en panne sur un passage à niveau en zone industrielle ; son conducteur utilise le téléphone relais à l'auguillage d'Aras. Le conducteur du TER est à 200 m du passage à niveau, quand il aperçoit le camion, attire le freinage d'urgence, puis va alerter les passagers. Le TER roule entre 30 et 50 km/h lors de la collision et transporte 150 à 200 personnes qui seront évacuées ; plusieurs souffrent de coupures ou de contusions, mais aucun blessé grave n'est à déplorer. Le 1er wagon est entièrement calciné et les explosions se prolongent bien après la collision. L'incendie qui se propage à un bâtiment proche et à plusieurs voitures, sera circonscrit à 18h30. La préfecture demande en fin d'après-midi aux habitants qui résident dans cette zone de rester chez eux et de fermer leurs fenêtres par précaution. Les laisons ferroviaires sont perturbées. Le 1er BLEVE se serait produit 1 min après l'accident : 500 bouteilles ont explosé ou ont été endommagées.

N°29899 - 27/05/2005 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE
C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
 Un feu se déclare à 6h40 à la suite de travaux d'arrachage et de rénovation de la toiture de l'un des laboratoires d'une fabrique de parfums. La veille, lors d'une soudure, une flamme n'est pas détectée entre les couches d'isolant autour du skydrome. Cet isolant (isorel mou/ panneaux de fibres de bois encoffrées et agglomérées), se consume alors la nuit durant et s'enflamme au matin. La société prestataire aurait dû enlever l'isolant sous cistière avant de poser une nouvelle couche mais n'en avait pas vérifié la qualité. Le sprinkler se déclenche. L'alerte est donnée, le personnel est évacué et les utilités sont coupées. En dépit des consignes d'évacuation, 2 sous-traitants montent sur le toit pour déplacer des bouteilles de propane utilisées pour les travaux. Les équipes de secours interviennent (ESI) mais ne trouvent rien d'attendu l'arrivée des pompiers externes, 20 min après le début de l'alerte. La presse est informée de la situation vers 8 h. Une société spécialisée pompe et élimine les eaux d'extinction confinées dans les locaux. L'écart entre le cubage pompé (3 m³) et celui utilisé (6 m³) s'explique par l'impregnation des moquettes, des cloisons et des faux-plafonds. Le bassin tampon, situé avant rejet vers les installations de l'agglomération, est fermé jusqu'à l'obtention des résultats des analyses (pH, couleur...). L'incendie est dû au non respect par le prestataire des consignes indiquées sur le permis de feu pourant convenablement complété et adapté aux travaux. Aucune substance chimique (acide citrique...) présente dans le local n'est impliquée dans l'incendie. Les dommages s'élèvent à 100 milliers : matériels de laboratoire, faux-plafonds... Avant la reprise de l'activité, des contrôles électriques et des réseaux gaz (N2, O2, H2) sont effectués. L'exploitant envisage une réunion avec les pompiers pour améliorer les consignes. Des groupes de travail se mettent aussi en place sur l'amélioration de la réactivité à l'alerte, l'optimisation de l'organisation interne de l'intervention, la mise à jour de procédures afin de réactualiser le POI. La mise à jour du POI avait été demandée plusieurs fois à l'exploitant sans succès, un projet arrêté de mise en demeure est proposé au Préfet. A la suite des visites de l'inspection des installations classées en 2004, plusieurs actions ont été prises : installation d'une série d'évacuateurs générale du site avec relais internes, achat d'équipements complets et formation des 27 ESI, rappel des consignes d'évacuation au personnel...

N°29863 - 20/05/2005 - FRANCE - 30 - BLAUZAC
H49.41 - Transports routiers de fret
 Un poids-lourd transportant 50 bouteilles de gaz butane propane se renverse laissant échapper son chargement sur la chaussée. Un périmètre de sécurité est mis en place car de nombreuses bouteilles tombées présentent des fuites au niveau des robinets. Le chauffeur du poids-lourd est blessé mais non hospitalisé. Le transporteur mandate un second véhicule pour récupérer le chargement et une grue remet le camion sur ses roues.

N°29578 - 01/04/2005 - FRANCE - 36 - VATAN
C28.30 - Fabrication de machines agricoles et forestières
 Dans une entreprise de fabrication de matériels pour espaces verts (débranchailleuses, aspirateurs, engazonneuses...), un feu se déclare à 10h30 dans un local aménagé pour l'application de peinture alors que le peintre s'est absenté momentanément. L'incendie, allumé par la ventilation de cette 'cabine' qui n'a pas pu être arrêtée, se propage dans le bâtiment de 1 000 m² et notamment le long du plancher en bois d'une zone d'entreposage surmontant le local. Une trentaine de pompiers maîtrise le sinistre avec 6 lances à débit variable de 500 l/min et protège une construction mitoyenne ainsi que des bouteilles de propane et d'acétylène. Le nombre insuffisant d'extincteurs oblige les secours à percer des ouvertures dans la toiture du bâtiment afin d'assurer l'évacuation des fumées. Selon l'exploitant, le système de ventilation serait à l'origine du sinistre ; cette installation avait pourtant fait l'objet d'un contrôle électrique la semaine précédente. Le local ainsi que la zone d'entreposage sont détruits et le bâtiment est endommagé. Douze employés sont en chômage technique. Des eaux d'extinction présentant des traces d'irisation ont été évacuées par le réseau d'eaux pluviales de l'établissement ; aucune pollution n'a été signalée. L'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées un rapport d'accident sous un mois.

N°29289 - 26/02/2005 - FRANCE - 42 - SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
000.00 - Particuliers
 Une explosion détruit à 22h40 une habitation et endommage 13 autres maisons dans un rayon de 200 m ; 30 personnes sont affectées, dont 6 à reloger, mais aucune victime n'est à déplorer. Un réservoir de gaz dont les équipements annexes ont également été endommagés fuit à son tour. Les secours sécurisent la citerne, maintiennent sous contrôle la fuite de gaz pour vider le réservoir qui sera ensuite enlevé à la demande de la gendarmerie. L'intervention se termine à 3h45. Un père de famille, chômeur et en instance de divorce, avait quitté son domicile avec ses enfants après avoir ouvert 3 bouteilles de propane de 35 kg. Le gaz s'échappant de ces bouteilles est à l'origine du sinistre. Le père de famille qui voulait détruire sa maison et disparaître avec ses enfants sera retrouvé en Espagne.

N°28768 - 17/12/2004 - FRANCE - 37 - GENILLE
H49.41 - Transports routiers de fret
 Un camion contenant 200 bouteilles de 13 kg de propane et butane se met en travers sur la D89, franchit le fossé et heurte une clôture. Les palettes de bouteilles sont éjectées du camion et se renversent sur la route. Les bouteilles, dont 5 présentent des fuites, s'éparpillent sur la chaussée. Un périmètre de sécurité est mis en place, la circulation est coupée sur la départementale D89 et 2 pavillons (6 personnes) sont évacués. Une société spécialisée récupère le chargement.

N°28117 - 24/09/2004 - FRANCE - 77 - GRISY-SUAINES
C28.73 - Fabrication d'outillage
 Un incendie au rez-de-chaussée d'une entreprise de production de scies à ruban se propage aux bureaux situés à l'étage. Une bouteille d'acétylène explose avant l'arrivée des pompiers. Craignant une nouvelle déflagration (présence de 2 bouteilles de propane...), les secours mettent en place un périmètre de sécurité et la circulation sur la route départementale reste interrompue. Deux familles sont évacuées. Les pompiers maîtrisent le sinistre malgré des difficultés de cheminement à l'intérieur des locaux. Une bouteille de propane est refroidi durant l'extinction d'un bac d'huile. Des rondes de surveillance sont effectuées pendant 2 jours à la suite de la persistance de points chauds inaccessibles en raison de l'instabilité du bâtiment. Deux employés sont en chômage technique.

N°27696 - 24/07/2004 - FRANCE - 69 - SAINT-PIERRE
C26.61 - Traitement et revêtement des métaux
 Dans une cabine de métallisation d'une entreprise de traitement de surface, un incendie et une explosion de poussières de zinc se produisent vers 7h45 alors qu'un opérateur venait de la quitter précipitamment après avoir été brûlé par un retour de flamme du pistolet de projection de métal fondu qu'il utilisait. Alimenté par du propane et de l'oxygène pour fondre le zinc et par de l'air pour le projeter, cet équipement de pulvérisation ne dispose pas de gâchette 'homme mort' ; il aurait initié l'accident après sa chute. Les pompiers ferment les bouteilles d'alimentation d'O2 et de gaz puis maîtrisent le sinistre malgré la fumée blanche qui rend l'intervention visuellement difficile. Dans l'après-midi, les secours interviennent à nouveau des fumelles ayant été aperçues au niveau de l'isolation de la cabine. Selon l'exploitant un pincement du flexible d'air suivi d'un retour de flamme de gaz serait à l'origine du retour de flamme ; la commande d'alimentation et de coupure de gaz et d'air du pistolet aurait également été défaillante. L'opérateur brûlé aux mains au 2ème degré malgré ses gants, est hospitalisé. Les dégâts matériels, limités à la cabine, sont estimés à 50 keuros. L'inspection des installations classées propose un arrêté de demeure pour obtenir le respect des obligations de nettoyage des poussières de la cabine de métallisation et de déclaration de changement d'exploitant.

N°27622 - 22/07/2004 - FRANCE - 44 - CROSSAC
YYYY.YY - Activités indéterminée
 Un feu se déclare vers 0h30 dans un bâtiment de 3 000 m² abritant des produits phytosanitaires, 200 l de foin et 200 bouteilles de propane et de butane. Malgré les explosions de certaines bouteilles, 60 pompiers maîtrisent le sinistre avec 8 lances et 1 lance-canon.

N°27609 - 21/07/2004 - FRANCE - 29 - CARHAIX-PLUGOUER
H49.41 - Transports routiers de fret
 Un feu se déclare sur la remorque d'un camion de 19 t transportant 10 bouteilles de 35 kg de propane et 1,2 t de pains d'aléostomères. Le camion est positionné sur le pont de l'Ybères sur la route départementale D54. Plusieurs bouteilles de gaz explosent projetant des débris dans un rayon de 150 m et endommageant une maison. Un périmètre de sécurité et une déviation sont mis en place. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide de mousse dont une partie se déverse dans le cours d'eau. Le camion est dégagé du pont. Les services de l'équipement inspectent l'état de ce dernier.

N°22939 - 24/07/2002 - ETATS-UNIS - 00 - SOUTHLAWN
G46.12 - Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques
 Dans un dépôt de carburant et de gaz, un incendie se déclare sur un camion alors que ce dernier était utilisé pour le remplissage de réservoirs. Une fuite de gaz provoque l'explosion d'un réservoir d'un peu moins de 2 m³ était en flammes, de même que le camion-citerne et une trentaine de bouteilles de propane. Selon les services de secours, en fin de remplissage, le réservoir aurait débordé et les vapeurs d'hydrocarbures auraient été enflammées par une machine en fonctionnement. Le conducteur, ayant détecté le débordement, aurait alors coupé l'arrivée de carburant pendant que les 3 personnes travaillant dans la zone évacuaient cette dernière. Les flammes de l'incendie atteignent une vingtaine de mètres. Des bouteilles de gaz, sous l'action du feu, explosent en formant des boules de feu. Devant la possibilité d'extension du sinistre, les secours interrompent la circulation des véhicules sur les axes voisins. Ils procèdent par ailleurs au refroidissement des capacités du site non touchées et des immeubles voisins. L'incendie est maîtrisé en une quarantaine de minutes. L'estimation des dégâts se situe entre 250 000 et 500 000\$.

N°22960 - 24/06/2002 - ETATS-UNIS - 00 - RENO
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Dans une usine conditionnant des gaz en cylindres, bouteilles, une série de 25 explosions et un incendie ravagent une partie de l'établissement. Brûlés, 3 employés sont hospitalisés dans un état critique. Un pompier est également soigné pour des brûlures. L'extrémité de la zone en flamme se situe à 15 m des 2 gros stockages de gaz du site. La circulation est interrompue sur les accès situés à une dizaine de kilomètres autour du site et seules les équipes de secours sont autorisées à entrer en zone et évacuent 200 personnes. Des bouteilles de gaz de 9 kg ont été projetées hors du site, à travers la rue, certaines à 30 m de leur emplacement initial. Des transformateurs situés côté rue ont brûlé. Les employés sont appelés à venir travailler le lendemain de manière à dégager les dizaines de bouteilles de gaz éparpillées pour permettre aux équipes d'électriciens d'accéder aux lignes électriques et autres matériels endommagés et de les remplacer. Une voiture située à l'extérieur du site dans la rue est brûlée. Les revêtements des câbles de téléphone placés de l'autre côté de la rue, 2 jours après la réparation en continu seront nécessaires pour éviter des problèmes techniques. Selon les premiers éléments, l'accident se serait produit dans la partie de l'usine où les bouteilles de gaz de 9 kg sont réparées et remises à neuf. L'explosion du chargement de petits cylindres de propane dans un camion quand l'accident s'est produit. Un chariot élévateur pourrait être à l'origine de l'accident. L'OSHA effectue une enquête pour déterminer les causes précises de l'accident.

N°22167 - 07/04/2002 - FRANCE - 67 - SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
YYYY.YY - Activités indéterminée
 Un incendie se déclare dans 2 hangars de 200 m² abritant des bouteilles de gaz de butane et de propane. Les pompiers évitent la propagation à une maison d'habitation et un élevage de poulets. Le propriétaire est grièvement brûlé aux bras et au visage.

N°22039 - 11/03/2002 - FRANCE - 21 - DIJON
M64.20 - Activités des sociétés holding
 Un incendie dans un entrepôt de matériel de récupération de 1 000 m² se propage rapidement. Plusieurs bouteilles d'acétylène prises dans les flammes explosent. Des bouteilles de type propane se trouvaient également à proximité. Aucune maison d'habitation n'est touchée par les flammes. Selon les premiers éléments de l'enquête, le feu aurait pu se déclarer dans un chargeur de batterie. L'intervention a mobilisé une trentaine de pompiers.

N°20850 - 12/07/2001 - ALLEMAGNE - 00 - SCHWALBACH
E38.3 - Récupération
 Dans une entreprise de transformation de matière plastique et de bois, un incendie se déclare dans un entrepôt, pendant la nuit. L'intervention des pompiers est rendue difficile par la proximité d'autres bâtiments et l'explosion de deux bouteilles de propane. Il n'y a pas de blessés. Les dégâts sont estimés à 500 000 F. L'incendie pourrait être d'origine criminelle, les enquêteurs ayant retrouvé des traces d'essence sur les lieux.

N°20433 - 31/05/2001 - FRANCE - 90 - BAVILLIERS
F4.3 - Travaux de construction spécialisés
 Un feu se déclare sur une camionnette de chantier transportant des bouteilles de propane et d'oxygène. Une bouteille de propane et une bouteille d'oxygène explosent. La circulation routière est interrompue. Un blessé léger est hospitalisé.

N°21587 - 02/05/2001 - BULGARIE - 00 - LYUBIMETS
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Lors de travaux de revêtement d'une autoroute en construction, 2 bouteilles de propane liquéfié placées à proximité d'une asphaltesse explosent et provoquent un incendie. Le bilan est de 21 brûlés dont 5 graves (le pronostic vital d'un d'entre eux est engagé). La police effectue une enquête.

N°19257 - 25/10/2000 - FRANCE - 63 - ISSOIRE
C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base
 Dans une usine de fabrication de matières plastiques, une explosion se produit sur une chaudière à fluide thermique d'une puissance de 4 300 W, fonctionnant au méthanol avec une phase de démarrage au propane. Elle provoque la séparation entre le corps de la chaudière et son couvercle boudonné, muni d'un brûleur. Aucune victime n'est à déplorer. L'ensemble de la chaudière a été mis en service en mai 2000 par une société extérieure, en même temps que la chaîne de transformation chimique de bouteilles en polyéthylène. L'explosion proviendrait de la chambre de combustion lors de l'inflammation du propane ou du méthanol ou du mélange des deux.

N°27408 - 14/04/2004 - FRANCE - 63 - LEZOUX
I56.1 - Restaurants et services de restauration mobile
 Un restaurant surmonté de 2 étages d'habitation explose à 1 h du matin. L'onde de choc, très importante, provoque des dommages sur une centaine de mètres. Un hôtel-restaurant voisin, plusieurs commerces situés de l'autre côté de la rue, ainsi que les fenêtres, volets et vitrines des maisons environnantes sont atteints. Les sauveteurs retrouvent sous les décombres les corps d'un couple de 24 et 26 ans et d'une personne de 44 ans, qui habitaient au-dessus de la pizzeria. Le gaz serait à l'origine du sinistre. Les pompiers retrouvent 7 bouteilles de butane de 13 kg et une bonbonne de propane de 20 kg dans les décombres.

N°26468 - 12/09/2003 - FRANCE - 13 - ROGNAC
D35.21 - Production de combustibles gazeux
 Dans un centre d'emplissage de bouteilles de gaz, un feu survient sur le carrousel de remplissage des bouteilles de 13 kg en propane. Le bouteille est en cours d'emplissage et une fuite survient au niveau de la jonction entre la pince d'emplissage et le robinet de la bouteille. Le volet d'arrêt permettant la détection de " défaut de branchement " présent sur le poste et permettant de stopper le jet n'est pas activé ; le jet de gaz n'est pas orienté vers ce volet et ne peut l'actionner. Le feu intervient pendant l'opération. Un moment où l'opérateur intervient pour actionner la vanne d'arrêt de l'alimentation, un flash se produit. L'alarme est activée et le personnel, à l'exception de l'équipe d'intervention (3 à 4 personnes), rejoint les points de regroupement. Le sinistre est maîtrisé à l'aide d'extincteurs en moins de 2 min. Les dégâts matériels sont limités : flexible d'air comprimé du poste détérioré, protection plastique brûlée, toiture localement endommagée (plaque transparente ondulée en matériau combustible). Cependant, le poste est arrêté pendant 3 semaines, le temps d'expertiser l'événement. L'inflammation du nuage est due vraisemblablement à un phénomène électrostatique : les plaques en polycarbonate utilisées en protection sur les postes pourraient être à l'origine du phénomène. Selon les essais, elles se chargent facilement. Par précaution et au titre du retour d'expérience, ces plaques sont déposées sur tous les manèges du même exploitant. Par ailleurs, des détecteurs de gaz actionnant la vanne d'arrêt de l'alimentation sont mis en place sur les postes d'emplissage.

N°23653 - 11/12/2002 - FRANCE - 76 - LE TRAIT
C25.99 - Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.
 Un incendie suivi d'une explosion se produit à 7h30 dans un bâtiment de 1 500 m² en réhabilitation utilisé pour un chantier de chaudronnerie. Le feu implique un conteneur où sont présentes une bouteille d'acétylène, une bouteille de propane et 2 bouteilles d'oxygène vides ; 300 m² de la toiture en aramide-ciment du bâtiment et 150 m² d'un mur de façade sont soufflés. Des ouvriers ayant effectué des travaux de chaudronnerie auraient quitté les lieux dans la nuit en laissant en fonctionnement un appareil de chauffage électrique provoquant l'incendie qui a conduit à l'explosion de la bouteille d'acétylène. La reprise du travail prévue à 8 h ce jour-là au lieu de 7 h 30 habituellement, a permis d'éviter des victimes.

N°23958 - 11/12/2002 - FRANCE - 33 - BEGLES
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un feu se déclare dans un bâtiment de stockage d'une société récupérant des ferrailles. Un conteneur de foin de 1 000 l s'est enflammé, l'incendie s'est ensuite propagé par épanage du foin à l'ensemble du bâtiment contenant des pneumatiques, des bidons d'huile, des conteneurs de foin et de gazole, 10 bouteilles de propane, 10 d'oxygène, 3 bouteilles de carburants, un compresseur ainsi que des métaux et ferrailles. Certaines bouteilles de propane ont explosé sous l'effet de la chaleur, entraînant des projections de fragments à travers la toiture du bâtiment. Le soufflé de l'extinction ébranle tout un quartier de la ville où s'installent plusieurs sociétés, une abondante fumée noire se dégage. Un employé est grièvement brûlé aux membres inférieurs en tentant d'éteindre le début d'ncendie à l'aide d'extincteurs. Une partie des eaux d'extinction mélangées aux hydrocarbures est collectée dans un bassin de terre situé à proximité de l'entrepôt via le réseau des eaux pluviales. Cependant, de faibles écoulements d'hydrocarbures polluent un affluent de la GAYCENNE, cette pollution est maîtrisée par une quarantaine de pompiers après 1h45 d'intervention. Par précaution, la municipalité demande aux riverains de se confiner, une bretelle d'autoroute est momentanément fermée. Près du conteneur, se trouvait une meuleuse et des scures de bois. L'incendie semble avoir démarré au niveau des scures avant de se propager au conteneur. La source d'inflammation pourrait avoir été générée par des découpes réalisées à la meuleuse juste avant le sinistre ou par un mégot de cigarette. Une enquête judiciaire est en cours. Les pertes matérielles sont évaluées à 150 000 euros. A la suite de l'enquête réalisée sur place, l'inspection des installations classées propose au grefet de mesures de prévention de l'extinction de respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation (enrichi du bassin de récupération des eaux, sol des emplacements de stockage des hydrocarbures en forme de cuvette de rétention). Elle propose également de prendre un arrêté d'urgence imposant à l'exploitant l'évacuation sous 3 j des eaux polluées, le nettoyage du site sous 1 mois et la réalisation du rapport d'accident conditionnant la reprise de l'activité de l'atelier sinistré à la réalisation de ces travaux et à l'accord de l'inspection des installations classées. Enfin, l'inspection propose de prendre un arrêté complémentaire imposant la réalisation d'une évaluation simplifiée des risques.

N°23714 - 15/11/2002 - CANADA - 00 -
F41.20 - Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
 Sur le chantier de construction d'une usine de conditionnement de pommes de terre, une explosion de propane blesse 2 employés. Leur état de santé n'est pas alarmant. Le propane est utilisé pour permettre d'alimenter des réchauffeurs permettant de maintenir en température une dalle de béton récemment coulé. Cette dernière était couverte d'une toile bitumée. Les réchauffeurs étaient alimentés par 2 bouteilles de propane de 45 kg en sous-sol. L'explosion s'est produite au moment où les employés remplaçaient les réservoirs et a provoqué un incendie. Un moment auparavant, une entreprise spécialisée dans la production de gaz avait été appelée sur place pour examiner un lot de bouteilles qui présentait une fuite. Les autorités locales effectuent une enquête pour déterminer les causes de l'accident.

N°18867 - 01/10/2000 - ETATS-UNIS - 00 - MADISON
C22.1 - Fabrication de produits en plastique
 Un incendie se déclare dans une usine de recyclage de matières plastiques provoquant l'explosion de bouteilles de propane prises dans l'incendie. Des fumées épaisses sont visibles de loin et les habitations proches sont évacuées, par mesure de sécurité compte-tenu de la toxicité potentielle des produits de décomposition. Les pompiers protègent les immeubles avoisinants. La progression du feu est efficacement limitée par la présence d'un mur coupe-feu. Les dégâts sont toutefois estimés à 3 M\$. Un des pompiers est blessé dans l'incendie et est hospitalisé dans un service de soins intensifs. Une enquête est engagée pour déterminer les causes du sinistre.

N°18305 - 19/07/2000 - ETATS-UNIS - 00 - OKLAHOMA CITY
N82.92 - Activités de conditionnement
 Une explosion et un incendie se produisent dans une usine de remplissage de bouteilles de propane (usage des particules), au niveau de la zone de chargement et non de l'unité de remplissage elle-même. Dans l'incendie, un entrepôt contenant des pièces en métal est détruit, les pièces ayant été fortement chauffées. Des centaines de bouteilles ont également été détruites ou vidées. Un employé souffre de blessures au 2ième et 3ième degré aux poignets (hospitalisation de courte durée). Un réservoir d'une quinzaine de m³ est menacé par l'incendie. Il est procédé à une évacuation. Une enquête est effectuée pour connaître les causes précises du sinistre. Les dégâts matériels sont d'ores et déjà estimés à 500.000\$.

N°17716 - 09/05/2000 - FRANCE - 64 - BORDES
H49.41 - Transports routiers de fret
 Tout le matin, un camion transportant 777 bouteilles de gaz (butane et propane de 6, 13 et 35 kg) arrive à proximité du dépôt d'une entreprise où il doit livrer. Le chauffeur se gare sur l'aire de stationnement de la station de lavage située à 20 m du dépôt et découvre, en descendant de sa cabine, que l'un des pneus de sa remorque est en feu. Après une tentative d'extinction inefficace à la mousse, il part aller chercher les secours. Les premières bouteilles exposées à la chaleur des flammes explosent et provoquent la destruction progressive du camion. Le feu se propage à la suite de la rupture d'un pneu en place et le feu est maîtrisé après 4 h d'intervention. La circulation sera déviée durant 5h30. Aucune victime n'est à déplorer. Le périmètre de sécurité ne sera levé que le lendemain vers 19h00. Auparavant, les bouteilles éparpillées ont été récupérées. Celles qui n'ont pas explosé sont envoyées en destruction. La station de lavage, un hangar attenant, les bureaux du dépôt et quelques maisons proches sont endommagés. Le stock du dépôt (100 bouteilles) n'est pas atteint. Des débris de bouteilles seront retrouvés jusqu'à 800 à 900 m des lieux du sinistre, selon des témoins. 90% des débris sont localisés dans un rayon de 100 m autour du véhicule accidenté. Après investigation, la chronologie est la suivante : 6h15, un pneu éclate (avant gauche 1er essieu), embrasement du pneu, essai d'extinction ; 6h18 le chauffeur renonce à éteindre/ appel des secours ; 6h20 : les bouteilles sont atteintes ; 6h25 : premières explosions des bouteilles ; arrivée des pompiers ; 7h35 : dernière explosion de bouteille.

N°14852 - 08/02/1999 - FRANCE - 14 - LIVAROT
C10.01 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
 Un feu d'origine inconnue se déclare la nuit dans l'un des locaux d'entrepasage d'une fromagerie. D'importants moyens de secours (8 casernes / 100 pompiers) interviennent en ARI durant 4h30. Un vent violent accompagné de pluie et de neige, la présence de produits chimiques divers (soude, ammoniac, acide, dérivés chloro-fluorés, oxygène), l'explosion de bonbonnes de gaz, la présence de 4 bouteilles d'acétylène, de bouteilles de propane et de nombreux aérosols (peinture) en feu seront plongés dans une cuve d'eau, ainsi qu'une légère fuite d'ammoniac à la suite de la rupture d'une canalisation associée à une installation de réfrigération et fixée sur un IPN déformé par l'incendie... compliquent l'intervention. La motite du site (construction de 1954) mettais en oeuvre des panneaux M1, l'autre moitié des panneaux M4. L'établissement de 10 000 m² est détruit à 90 % ; seuls les endroits équipés de murs coupe-feu sont épargnés. Les dommages matériels et les pertes d'exploitation sont évalués à 125 et 65 MF, 150 personnes risquent d'être en chômage technique. La reconstruction de l'établissement demandera 12 à 14 mois de travail.

N°12925 - 01/03/1998 - ROYAUME-UNI - 00 - LONDRES
G47.1 - Commerce de détail en magasin non spécialisé
 Un incendie survient dans un immeuble commercial. Un risque d'explosion est redouté en raison de la présence des bouteilles d'oxygène et de propane. Des fumées épaisses et une chaleur très intense contraignent l'intervention des pompiers.

N°11767 - 07/09/1997 - FRANCE - 29 - BREST
C27.51 - Fabrication d'appareils électroménagers
 Un feu se déclare au 1er étage d'une usine de fabrication d'appareils de chauffage et de climatisation. Les secours évitent que le sinistre ne se propage aux ateliers du rez-de-chaussée dans lesquels se trouvent des bouteilles de propane et d'acétylène. Les dommages s'élèvent à 6 MF et 100 employés sont mis en chômage technique.

N°9148 - 14/06/1996 - FRANCE - 86 - CHASSENEUIL-DU-POITOU
YYYY.YY - Activités indéterminée
 Durant l'extinction d'un feu de toiture d'une usine en construction de 600 m², 5 bouteilles de propane explosent. Un chaudiereau mal éteint est à l'origine du sinistre. Quatre pompiers sont légèrement blessés. Des constructions voisines sont légèrement endommagées par les éclats.

 **N°9809 - 26/03/1996 - ETATS-UNIS - 00 - HUNTERDON COUNTRY**
C36.22 - *Distribution de combustibles gazeux par conduites*
Une explosion se produit vers 9 h 00 dans une installation de gaz industriel (propane) et provoque un incendie. Ce dernier est sous contrôle à 12 h 50 et éteint à 16 h 00. L'intensité du feu oblige la police à évacuer les résidences voisines (50). Les bâtiments de l'usine sont très endommagés ainsi que deux maisons et quelques véhicules. Les voisins disent avoir entendu des douzaines de petites explosions au moment où l'incendie a atteint les bouteilles de gaz. Le sinistre semble être accidentel. Une enquête est effectuée.

 **N°7955 - 28/12/1995 - FRANCE - 69 - LYON**
O84.11 - *Administration publique générale*
Un incendie détruit un camion utilisé pour le marquage au sol des chaussées et provoque l'explosion de l'une des 10 bouteilles de 13 kg de propane utilisées pour chauffer la résine entrant dans la composition des produits de marquage. Les vitres d'une entreprise voisine se brisent et des faux plafonds s'effondrent. Sous le choc, le camion à l'arrêt et vitesse enclenchée, glisse sur 20 m pour s'immobiliser contre une voiture. Le chauffeur et 2 policiers, légèrement blessés aux mains en essayant d'éteindre le feu à l'aide d'extincteurs, sont hospitalisés ; 30 pompiers maîtrisent le sinistre en inondant le véhicule de mousse et en refroidissant les autres bouteilles de gaz pour qu'elles n'exploient pas sous l'effet de la chaleur.

 **N°22316 - 20/07/1995 - ROYAUME-UNI - 00 - RUGBY**
C26.29 - *Fabrication d'autres réservoirs, citernes et contenants métalliques*
Une fuite enflammée de propane se produit à 11h30 au poste de remplissage des bouteilles dans une usine de fabrication de bouteilles métalliques de GPL. L'incendie se propage à 2 réservoirs cylindriques de stockage de propane implantés dans la cour de l'établissement, provoquant une inflammation du gaz au niveau d'une soupape. Les secours évacuent 300 personnes dont 150 employés de l'établissement ; une ligne électrique est coupée pendant 45 min privant d'alimentation 4 communes. Les pompiers refroidissent les réservoirs et maîtrisent le sinistre à 13h30 avec des lances à eau. Un employé est légèrement blessé et l'usine gravement endommagée ; 2 tonnes de propane ont été brûlées. L'exploitant effectue une enquête pour déterminer l'origine de l'accident ; les procédures de sécurité, de remplissage des bouteilles et la formation des personnels sont analysées.

 **N°4636 - 06/07/1993 - FRANCE - 17 - EPARGNES**
H49.41 - *Transports routiers de fret*
Une voiture percuté un poids lourds transportant des bouteilles de gaz propane et butane vides (gaz résiduels). Le chauffeur de la voiture est tué. Quelques bouteilles présentent des fuites sans gravité.

 **N°4532 - 24/06/1993 - FRANCE - 55 - VERDUN**
C10.12 - *Transformation et conservation de la viande de volaille*
Un feu se déclare en toiture de l'atelier de découpe d'une usine conditionnant de la viande de dinde. L'incendie se propage à l'ensemble de l'usine, menaçant un transformateur au pyralène et divers stockages de produits dangereux (acétyle, ammoniac et propane) ; des bouteilles de propane, des fûts d'acide et de détergents explosent. L'intervention mobilise 65 pompiers et 25 véhicules ; 5 pompiers incommodés par les fumées toxiques et l'agent d'entretien choqué sont soumis à un examen médical. L'usine qui employait 200 personnes, est détruite et 250 t de produit contaminé sont perdues. Les dommages subis par les installations de réfrigération ne sont pas précisés.

 **N°3636 - 17/05/1992 - FRANCE - 78 - POISSY**
G46.69 - *Commerce de gros d'autres machines et équipements*
Un incendie se déclare dans un entrepôt de caoutchouc et se propage à 3 sociétés voisines. Des bouteilles de propane explosent. Un énorme panache de fumée noire accompagne des émanations toxiques. Les dégâts matériels sont importants. Des tonnes de joints de caoutchouc sont détruites par les flammes. Le feu, la chaleur et la fumée provoquent des dommages sur les 3 sociétés voisines. La ville demeure sous un panache de fumée noire 2 heures durant. Les dommages matériels s'élèvent à 2,5 MF.

 **N°2847 - 03/09/1991 - FRANCE - 37 - VALLERES**
H49.41 - *Transports routiers de fret*
En raison de la défaillance de son système de freinage, un camion transportant des bouteilles de butane et propane sort de la route. Une grande partie de son chargement se répand sur la chaussée. Plusieurs fuites sont constatées sur les bonbonnes détériorées. En raison du danger d'explosion, une maison voisine est évacuée, la circulation est interrompue pendant les opérations de récupération des bonbonnes par les pompiers. Un compteur électrique est détruit lors de l'accident.

 **N°3137 - 20/08/1991 - FRANCE - 16 - CHATEAUBERNARD**
C33.20 - *Installation de machines et d'équipements industriels*
Une explosion et un incendie se produisent dans une chaudronnerie industrielle. Un camion-citerne s'enflamme, le stock de bouteilles de propane et de butane explose et creuse une large cratère dans un hangar. Le feu se propage à une cartonnerie voisine. Les pompiers luttent 2 h pour éteindre l'incendie ; 8 000 m² de cartons sur bobine sont détruits. Les murs de parpaings s'effondrent et la charpente métallique se déforme sous l'effet de la chaleur. Les experts évaluent la pression interne de la citerne à 15 bars lors de son ouverture (P. sça 16,4 b / P. ép. 24,6 b) ; un échauffement de sa paroi sans doute réduit la résistance à la rupture du métal. Le mélange air-propane (800 kg) s'est enflammé et aurait formé une boule de feu de 37 à 57 m ; ce phénomène aurait perduré légèrement moins de 5 s. Les dommages matériels internes et externes sont respectivement évalués à 4 et 62 MF.

 **N°6006 - 27/03/1990 - FRANCE - 75 - PARIS**
C20.42 - *Fabrication de parfums et de produits pour la toilette*
Une explosion puis un incendie se produisent dans un local servant de réserve aux bouteilles de gaz utilisées pour le conditionnement de parfums et de produits moussants en bombes aérosols. Le gaz propulseur est un mélange propane/isobutane qui s'est accumulé dans le local après un retournement lié à une défaillance de la purge de l'installation de remplissage des bombes. Un chalumeau est à l'origine de l'allumage du nuage. Un blessé brûlé aux mains, au visage et aux genoux est à déplorer.

 **N°337 - 03/06/1988 - FRANCE - 69 - SAINT-FONS**
H49.41 - *Transports routiers de fret*
Un poids lourd transportant des bouteilles de gaz (acétyle, propane, hélium) se renverse sur la chaussée. Une fuite se produit sur plusieurs bouteilles. Un périmètre de sécurité est mis en place. La circulation est fortement perturbée.

 **N°28504 - 16/09/1974 - FRANCE - 57 - HAUCONCOURT**
C35.22 - *Distribution de combustibles gazeux par conduites*
Un flash suivi d'un incendie et d'une explosion se produit dans un centre emplisseur de GPL. Le hall se découpe en plusieurs zones : un carrousel d'emplissage des bouteilles de 13 kg de propane, une zone d'emplissage des bouteilles de 35 kg, une zone d'essai, un poste de palettisation, une cabine de peinture. Le bâtiment est équipé de 2 ventilateurs (2 000 m³/h chacun), asservis à l'arrivée du produit. Le remplissage s'effectue via une pince qui, une fois placée au droit de l'orifice du robinet de la bouteille, déclenche une séquence pneumatique (branchement pince, ouverture robinet bouteille, ouverture vanne à gaz puis une fois le remplissage fini, fermeture simultanée vanne à gaz et robinet bouteille, débranchement pince). Le jour de l'accident, à 16h55, une bouteille de 13 kg se renverse à la sortie du carrousel. Le préposé au branchement des pinces arrête la rotation, le chef d'équipe tente de redresser la bouteille, ce feu qui provoque un "flash", le robinet de la bouteille étant resté ouvert. Lui-même et 2 autres employés sont brûlés au visage et sur le corps. Un autre actionne l'arrêt d'urgence du site qui entraîne alors la mise en action des sirènes, la coupure de l'électricité (sauf éclairage), la fermeture des vannes sur sphères, des vannes à l'arrivée au carrousel et au poste 35 kg mais aussi l'arrêt des compresseurs d'air et des ventilateurs. Sur perte d'air, les pinces d'emplissage "s'ouvrent" lentement, provoquant un nouveau rejet de propane. Le nuage s'enflamme, l'incendie se propage à la cabine de peinture. Le même phénomène se produit au poste 35 kg où le gaz explose. Une partie de la toiture et du bardage du hall est soufflée. A 17h20, l'incendie est éteint. Selon l'exploitant, les pinces fonctionnant sur pression d'air, l'arrêt des compresseurs n'a permis qu'un décrochement lent de la pince avec coupure différée de l'arrivée de produit, idem pour les vannes à gaz et les robinets des bouteilles. Le gaz rejeté s'est accumulé dans l'atelier, l'évacuation vers l'extérieur n'étant plus possible du fait de l'arrêt des ventilateurs. La source d'ignition pourrait être due à un choc métallique (pince/ bouteille ou bouteille/ charpente de la chaîne) ou à l'électricité statique. Les mesures prises sont notamment la mise en place d'un réservoir d'air visant à augmenter l'autonomie des pinces, l'alimentation électrique séparée des compresseurs et des ventilateurs (maintenues sur arrêt auto), des exercices pour le personnel.

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou à la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages, ..., classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :
BARPI – DREAL RHONE ALPES 99509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : Du 01/01/1973 au 06/06/2013
- Résumé : Contient tous les mots : stockage/GPL

 **N°42784 - 18/09/2012 - FRANCE - 54 - CUSTINES**
E36.32 - *Fabrication de déchets bruts*
Un feu se déclare vers 12 h dans un entrepôt de papiers et cartons de 1 600 m² d'une entreprise de collecte et traitement de déchets ménagers (papiers, cartons) et industriels (graisses et boues d'épuration, mâchefers d'incinération). Une épaisse fumée noire est visible à plusieurs dizaines de kilomètres. Une bouteille de GPL équipant un camion élévateur exposé avant l'arrivée des services de secours et un silo de stockage s'effondrent dans le bâtiment sinistré. Un bâtiment de stockage adjacent est menacé. Les services de secours interviennent avec 55 hommes et plusieurs engins et établissent 6 lances à eau alimentées par le réseau incendie et par une motopompe puisant dans un canal de dérivation de la MOSELLE. Les pompiers interviennent sous ARI mais ne peuvent entrer dans le bâtiment métallique qui menace de s'effondrer. Des ouvertures sont pratiquées avec des disques dans la paroi métallique du bâtiment pour faciliter l'arrosage des balles de carton compressé, qui sont ensuite évacuées à l'aide de tractopelles. Le sinistre est maîtrisé vers 15 h et déclaré éteint vers 10h30 le lendemain. Une CHIC intervient pour effectuer des mesures de toxicité dans l'air (HAP, aldéhydes, composés organiques halogénés, dioxines-furanes, métaux...) qui ne révèlent pas d'impact. Des analyses sont menées sur les mêmes paramètres dans les eaux souterraines et les sols à cause de l'infiltration des eaux d'extinction dont une partie a rejoint la MOSELLE, sans toutefois provoquer de mortalité aquatique. Les dommages sont évalués à 1,6 millions d'euros, 3 des 12 employés sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête, aucune hypothèse n'est privilégiée : malveillance, mélange de déchets incompatibles, court-circuit électrique. Les bandes de vidéosurveillance sont analysées.

 **N°42754 - 12/09/2012 - FRANCE - 19 - BRIVE-LA-GAILLARDE**
H52.29 - *Autres services auxiliaires des transports*
Un feu se déclare vers 18h40 dans un bâtiment de stockage d'une société de transports. Les flammes provoquent l'explosion de 2 bouteilles de GPL qui soufflent une partie de la toiture. Le bâtiment étant mitoyen des voies de la gare, le trafic ferroviaire est arrêté. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances à eau. Le trafic ferroviaire reprend à 21 h.

 **N°42309 - 20/06/2012 - FRANCE - 47 - CASSENEUIL**
G46.38 - *Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques*
Dans les cellules de stockage réfrigérées d'une entreprise de commerce de fruits, 18 employés sont intoxiqués vers 15h45 au monoxyde de carbone (CO) provenant de 3 chariots élévateurs fonctionnant au GPL. Les secours viennent l'entrepôt. L'activité du site n'est pas impactée.

 **N°42940 - 15/03/2012 - FRANCE - 51 - REIMS**
G47.11 - *Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire*
Un automobiliste perd le contrôle de son véhicule et percuté l'enceinte clôturée d'un réservoir d'orage de GPLc (Cap : 5 t) d'une station-service d'un hypermarché puis le stockage. Une fuite de gaz se produit sur les tuyauteries endommagées par le choc. Un prestataire agréé par le fournisseur de GPL vidange la citerne et les canalisations et sécurise l'installation.

 **N°41873 - 09/03/2012 - FRANCE - 08 - POIX-TERRON**
C22.19 - *Fabrication d'autres articles en caoutchouc*
Un feu de propane se déclare vers 21 h sur la purge de l'un des 3 réservoirs de GPL de 3,2 m³ d'une entreprise spécialisée dans la fabrication de pièces en caoutchouc ; le stockage est implanté à 80 m des bâtiments. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place et 17 employés de l'établissement sont évacués ; l'alimentation électrique du site est interrompue. Les pompiers colmatent la fuite et effectuent des mesures d'exploimétrie qui ne révèlent pas de risque d'explosion ; une légère émission résiduelle subsiste néanmoins. L'alimentation en électricité de l'entreprise est rétablie et les salariés peuvent reprendre leur activité ; la production est interrompue durant 2 h. Un technicien du fournisseur de GPL obture finalement la fuite à 5h30.

 **N°41841 - 01/03/2012 - FRANCE - 67 - DUPIPGHEIM**
C10.84 - *Fabrication de condiments et assaisonnements*
Dans le hall de stockage de papiers et cartons de 5100 m² d'une usine agroalimentaire, 7 employés sont intoxiqués au monoxyde de carbone, dont 2 plus gravement, en raison du dysfonctionnement d'un chariot élévateur fonctionnant au GPL. Les secours transportent les 2 victimes à l'hôpital ; ils mesurent une concentration en CO de 400 ppm dans le bâtiment.

 **N°41813 - 23/02/2012 - FRANCE - 59 - SAINT-SAULVE**
E36.31 - *Démantèlement d'épaves*
Une bouteille de gaz (GPL, ?) de 13 kg explose vers minuit dans le stockage à l'air libre d'une entreprise de récupération de métaux alors qu'elle est manipulée avec une grue. La projection de débris tue le grutier dans sa cabine. Un de ses collègues témoin de la scène est en état de choc. Le SAMU et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur place. La police effectue une enquête.

N°41784 - 18/02/2012 - FRANCE - 37 - ABILLY
C24.51 - Fonderie de fonte
 Lors du dégel après une période de grand froid, une fuite de propane gazeux se produit vers 13h30 sur la canalisation de GPL reliant la cuve aérienne aux installations d'une fonderie à la suite de l'effondrement d'un mur de 1,5 m de haut supportant cette tuyauterie ainsi que l'armoire électrique de commande du vaporiseur. Des riverains qui ont entendu le bruit de la chute du mur alertent le responsable maintenance de l'entreprise qui réside sur le site. Ce dernier isole la cuve contenant 3,2 t de propane (fermeture des 3 vannes du réservoir) et le vaporiseur électrique (fermeture des vannes entrée et sortie de gaz) puis alerte les secours. À leur arrivée, les pompiers constatant que le réservoir de propane et le vaporiseur sont "à l'eau" et évacuent les riverains dans un rayon de 100 m. L'alimentation électrique du site est interrompue. Vers 16 h, le périmètre de sécurité est porté à 300 m et 600 personnes sont évacuées vers une maison de retraite située sur la commune. Selon l'exploitant, la pression interne du vaporiseur aurait atteint 17 bar (PS max : 20 bar) et la soupape de cet équipement se serait déclenchée. Arrivé sur les lieux en fin d'après-midi, un technicien du fournisseur de GPL, venant du département de la Mayenne déconnecte le vaporiseur du réservoir et met en place des bouchons en sortie des 3 vannes de la cuve. L'alerte est levée vers 18h30 et les habitants peuvent rejoindre leur domicile. L'activité de la fonderie redémarre normalement en début de semaine. Selon l'exploitant, l'augmentation de température au-delà du point de consigne et donc de la pression dans le vaporiseur aurait pour origine une défaillance de la boucle de régulation de température dont la commande se trouve dans l'armoire électrique endommagée lors de l'effondrement du muret. Après coupure de l'alimentation électrique du site, l'inertie thermique de la résistance chauffante provoque le phénomène. La cuve qui n'a pas subi de dommage est néanmoins remplacée par un réservoir d'une capacité inférieure et sans vaporiseur, les besoins en gaz de l'établissement ayant diminué depuis l'implantation initiale du stockage.

N°42129 - 03/02/2012 - FRANCE - 39 - CRAMANS
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
 Lors d'un déchargement de propane vers 10h30 dans un dépôt relais de GPL, un jet de gaz liquide brûle aux cuisses le chauffeur d'un semi-remorque qui ouvrirait la vanne du véhicule après avoir accordé les bras de déchargement (gazeux et liquide) du stockage ; il est en arrêt de travail durant 29 jours. La fuite est due à un serrage insuffisant du raccord du bras de chargement sur le véhicule-citerne. Le conducteur n'a apparemment pas respecté la procédure de déchargement qui prévoit que la vanne du camion doit être ouverte lentement pour contrôler l'étanchéité du raccord. Selon le transporteur, le chauffeur aurait aussi inversé l'ordre d'ouverture des clapets de fond du camion et des vannes à boucle.

N°41689 - 20/01/2012 - FRANCE - 18 - LA PERCHE
A01.47 - Élevage de volailles
 Un feu se déclare à 3h45 dans un bâtiment agricole de 1 600 m² inauguré la semaine précédente et chauffé depuis 2 jours pour accueillir des dindonneaux. Une épaisse fumée se dégage. Alerté par l'alarme sonore, l'agriculteur appelle les secours. Les pompiers, protégés des chocs de GPL, et les habitants les plus proches. Leur intervention s'achève à 13h15. L'incendie a tué les 9 500 dindonneaux d'un jour dans le bâtiment et détruit du matériel agricole, 2 personnes sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête ; un appareil de chauffage pourrait être à l'origine du sinistre.

N°41467 - 14/12/2011 - FRANCE - 18 - SAINT-SATUR
O84.11 - Administration publique générale
 Une explosion suivie d'un incendie se produit vers 14 h dans un bâtiment en pierre de 800 m² abritant des ateliers municipaux ; 1 employé est tué et 4 autres sont blessés, dont 3 gravement. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité de 100 m et éteignent l'incendie avec 2 lances. Le bâtiment, destiné au stockage et à l'entretien des outillages, est fortement endommagé : des murs sont effondrés et une partie de la toiture a été soulevée. Dans les décombres, les secours découvrent des bouteilles d'acétylène, de GPL et des pièces d'artifices (bombes). Le service de déminage, sur place le lendemain, effectue des constatations et prend en charge les artifices pour destruction. La presse évoque l'hypothèse d'une explosion d'initiateur initiée par des étincelles d'une meuleuse. La présence d'artifices à cet endroit du bâtiment et à cette époque est inexpliquée ; la gendarmerie effectue une enquête pour homicide involontaire.

N°41043 - 03/10/2011 - FRANCE - 01 - CULZOU
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
 Le conducteur d'une voiture se gare vers 20h30 devant un poste de distribution de la station-service d'un supermarché puis s'asperge son visage avec de l'essence. Il reprend place à bord, où se trouvent ses 3 enfants, et met le feu. L'ainé de 11 ans, grièvement brûlé, s'échappe de la voiture en flammes avant d'être secouru par 2 témoins puis hospitalisé ; le père de famille et ses 2 autres enfants décèdent. Les pompiers éteignent l'incendie avec de la mousse et refroidissent un stockage en cassettes de 200 bouteilles de butane situé à proximité. Le poste de distribution est détruit et l'auvent de la station est endommagé. L'intervention des secours s'achève à 3h20. Une enquête judiciaire est effectuée ; un différent conjugal est à l'origine du drame. Les riverains lancent une pétition pour faire déplacer le stockage de bouteilles de GPL.

N°40256 - 11/03/2011 - JAPON - 00 - CHIBA
C19.20 - Raffinage de pétrole
 Un séisme majeur (Mw = 9) touche l'île de Honshu au Japon à 14 h 46. Une fuite sur une canalisation portuaire de GPL est détectée à 15 h 15 dans la raffinerie d'un grand complexe pétrochimique de la baie de TOKYO. La flaque de gaz se répand à 15h45 sur le parc adjacent de 17 sphères de butane / butylène et s'enflamme sur une source d'ignition inconnue. L'incendie se développe rapidement, entraînant la chute de la plupart des sphères dont les pieds se rompent et 5 BLEVEE (boiling liquid expanding vapor explosion) en cascade avec une boule de feu de 600 m de diamètre pour le principal. Le sinistre était incontrôlable en raison des flux thermiques considérables, les pompiers de la raffinerie, aidés des secours publics arrivés à 16 h 04, protègent les installations proches : bacs, vaporisateur. Des petits départs de feu sur les vaporacateurs de polyéthylène et polypropylène les plus proches sont maîtrisés dans la nuit, mais l'incendie persistera 10 jours. Un blessé grave et 5 légers sont à déplorer parmi les employés. En raison des dommages provoqués les semaines suivantes sur les unités de raffinage par le séisme et ses nombreuses répliques, dont 63 de magnitude supérieure à 6, la raffinerie ne reprendra ses activités hors stockage d'hydrocarbures que 9 mois plus tard. Le parc de sphères est reconstruit et mis en service 2 ans après. Les pertes d'exploitation s'élèvent ainsi à plusieurs dizaines de millions d'euros pour un coût total des sinistres évalué à 100 millions d'euros (2011). Une autre raffinerie sera aussi endommagée au nord-est du Japon (ARIA 40258). La fuite initiale de GPL par écrasement d'une canalisation, résulte de l'effondrement de la sphère n° 364 en surplomb remplie d'eau pour une épreuve hydraulique après la 1ère réplique du séisme principal ; la secousse principale (accélération de 0,1 m/s²) a fragilisé la structure portuese en fissurant les croisillons, puis a conduit à la rupture des pieds de soutènement lors de la 1ère réplique de magnitude 7,2 (accélération de 0,99 m/s²) à 15 h 15. La conception adaptée de la structure au risque sismique pour une charge en gaz ne prenait pas en compte la surcharge due au remplissage en eau du réservoir. De surcroît, la mise en sécurité automatique du circuit de transport de gaz déclenchée par les sismomètres était incorporée sur cette partie du réseau, la vanne de coupure automatique étant shuntée en position ouverte à la suite de problèmes antérieurs de commande pneumatique. La procédure temporaire de fermeture manuelle de cette vanne dans l'attente de la réparation n'a pu être mise en oeuvre en raison d'une flaque importante de GPL. L'exploitant envisage plusieurs mesures :
 - réduction de la durée de présence de l'eau dans les sphères en épreuves hydrauliques, celle-ci ayant été jugée anormalement longue lors de l'accident,
 - surcharge en eau de la capacité prise en compte lors de la conception des structures des nouvelles sphères,
 - isolement et vidange systématiques des réseaux de gaz proches des sphères en épreuve hydraulique,
 - accentuation de la flexibilité des nouveaux réseaux de transport de gaz sur site pour amortir les déplacements multidirectionnels importants lors des séismes majeurs.

N°40258 - 11/03/2011 - JAPON - 00 - SENDAI
C19.20 - Raffinage de pétrole
 Un séisme majeur (Mw = 9) frappe à 14 h 46 le nord-est du Japon. L'accélération au sol mesurée dans le port industriel de Sendai, à 140 km de l'épicentre est mesurée entre 3,15 à 4 m/s² d'accélération. Une raffinerie portuaire en léger surplomb est frappée à 15 h par un tsunami avec une hauteur de vague mesurée de 2 à 3 m (vague de 6 à 7 m dans le port). Cette 1ère submersion est suivie d'une succession de vagues jusqu'à 19h50. Un affaissement général du site de 40 cm et une érosion des terrains en bord de mer sont observés. Peu avant l'arrivée du tsunami, la majorité des 200 employés se met à l'abri en hauteur avant d'évacuer le site en soirée, mais 4 employés périssent lors de l'inspection des unités après les premières secousses (inspection par le responsable de chaque unité prévue dans les procédures) ; ils n'ont pu gagner à temps les points d'évacuation en hauteur et ont été emportés par le tsunami. Le séisme et ses répliques fragilisent et détruisent en partie les fondations et les bases en béton des reacteurs et de plusieurs échangeurs, ainsi que le flambement de plusieurs cheminées. Le tsunami submerge rapidement certaines salles de contrôle des unités et le rez-de-chaussée des bâtiments administratifs. Les vagues renversent 8 wagons de GPL et emportent des voitures qui percutent et endommagent les structures de soutènement des installations de craquage catalytique. De nombreuses infrastructures sont atteintes : murets de rétention ondules, canalisations de transport d'hydrocarbures soulevées, torques ou arrachées, produits déversés dans les cuvettes de rétention... Si la plupart des bacs de stockage résistent grâce aux digues de protection, d'immenses taches d'hydrocarbures (HC) révèlent une pollution massive du port après évènement d'un bac de 100 000 m³ de pétrole brûlé en bordure d'estuaire au nord-ouest du site. Les reflux lessivent les sols et déplacent des petits bacs d'hydrocarbures et de bitume, entraînant des ruptures de liaison vitre / fond après incision de certains bacs ou à la suite de pressions hydrostatiques trop importantes. Un feu se déclare à 21 h 25 au poste de chargement routier. L'exploitant, qui a perdu 8 engins d'extinction, et les pompiers de la commune ne peuvent intervenir durant 45 h en raison des répliques du séisme et des risques de nouveaux tsunamis obligeant à évacuer le personnel. L'incendie impacte certaines réservoirs, détruit la zone de chargement dont 65 wagons et se propage au parc de réservoirs de GPL voisin qui brûleront 4 jours durant. La perte des unités entraîne notamment l'arrêt du système cryogénique de refroidissement des sphères de gaz de la raffinerie. Un torçage intensif des gaz permet de réguler la montée en pression des capacités de gaz. L'incendie est maîtrisé le 15 mars à 14 h 30. Les dommages et pertes d'exploitation sont évalués à 920 millions d'euros dont plus de 500 millions d'euros de réparation. Une autre raffinerie est atteinte dans la baie de Tokyo (ARIA 40 256), 4 autres peu endommagées redémarrent leurs activités après 4 jours d'arrêt. Les activités de transfert et de stockage de la raffinerie redémarrent 2 mois après le séisme, mais les unités de raffinage gravement endommagées ne redémarreront partiellement qu'en janvier 2012, puis à 100 % en mars 2012. L'exploitant envisage plusieurs mesures :
 - élévation des portes et fenêtres élargies dans les locaux électriques,
 - mise en étage à plus de 4 m de l'instrumentation, des équipements et systèmes de contrôle et à plus de 8 m des documents sensibles, des matériels de secours et des serveurs informatiques.
 Une nouvelle procédure d'alerte au tsunami est rédigée en supprimant la ronde de contrôle de la mise en sécurité des installations.

N°41017 - 28/09/2011 - FRANCE - 49 - MORANNE
D35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux
 Une fuite de propane se produit vers 11 h sur la soupape de l'un des 6 réservoirs enterrés de 7 300 l de GPL alimentant des habitations. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 50 m et confinent 6 personnes dans leurs habitations. Le trafic sur la ligne ferroviaire située à 30 m du stockage n'est pas interrompu. Les pompiers déploient 9 lances à débit variable et effectuent des mesures d'explosivité qui révèlent l'absence de gaz au-delà de la clôture du site. Une société spécialisée arrête la fuite vers 16 h. L'intervention des secours s'achève vers 17 h. La soupape est remplacée ; le fournisseur effectue une enquête pour déterminer les causes de la fuite. Un élu et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.

N°40959 - 19/09/2011 - FRANCE - 59 - TOURCOING
F43.12 - Travaux de préparation des sites
 Un feu se déclare à 15 h dans les locaux de 1 000 m² d'une entreprise de démolition abritant des engins de chantier, 1 500 l de fuel, 2 000 l d'huile pour circuits hydrauliques et des bouteilles de gaz (GPL ou acétylène). L'incendie se propage aux locaux voisins. Le trafic sur la ligne ferroviaire située à 50 m du stockage n'est pas interrompu. Les pompiers déploient 9 lances à eau dont 1 sur échelle. Un périmètre de sécurité est établi : la circulation est coupée et 15 personnes sont évacuées. Le sinistre est circonscrit à 16h30 et éteint à 18 h. La toiture du bâtiment s'est effondrée. Des élus se rendent sur place. Des reprises de feu sont signalées les jours suivants. La société de démolition et la menuiserie sont détruites, la société alimentaire déplore la destruction de 25 % de sa toiture et des dépôts de fumées dans le stockage et la partie administrative. 6 employés sont placés en chômage technique. La police effectue une enquête. La presse évoque des travaux de meulage ayant produit des étincelles à proximité des hydrocarbures juste avant l'incendie.

N°40579 - 27/06/2011 - FRANCE - 56 - LANESTER
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
 Une fuite de gaz se produit vers 16h45 sur le flexible d'un appareil de distribution de GPL dans la station-service d'un hypermarché. Les secours établissent un périmètre de sécurité, évacuent la station et ferment la vanne de sortie du réservoir de gaz liquéfié à 11 m². Un technicien de maintenance isole le distributeur de GPL et purge la canalisation reliée au stockage sous protection d'un rideau d'eau. La station-service est réouverte vers 18h30.

N°40350 - 29/05/2011 - FRANCE - 64 - SOUMOLOU
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
 Un feu d'origine criminelle se déclare un dimanche vers 6h30 dans un stockage d'une cinquantaine de bouteilles de 13 kg de GPL situées à proximité de la station-service d'un supermarché. Un agent de sécurité du magasin donne l'alerte. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 200 m et interrompent la circulation routière sur la RD 817. Les pompiers déploient 2 lances à débit variable de 250 l/min pour refroidir les bouteilles. L'incendie est maîtrisé vers 8h30, le trafic routier est rétabli mais les pompiers maintiennent l'arrosage pour diluer le gaz d'une bouteille fuyarde. Une société spécialisée évacue une vingtaine de réceptacles impactés par le sinistre. L'individu à l'origine du sinistre aurait préalablement à l'incendie du stockage de gaz tenté en vain d'enflammer une nappe de gazole sur le sol de la station. La gendarmerie identifie l'auteur des faits 3 jours plus tard avec les images de la vidéosurveillance du site et les informations liées au paiement du gazole avec une carte bancaire. L'individu, hospitalisé le dimanche dans la journée en raison de son état de santé mentale, n'a pu être auditionné par les enquêteurs.

N°40335 - 23/05/2011 - FRANCE - 94 - VILLENEUVE-LE-ROI
C16.24 - Fabrication et conditionnement de bois
 Un feu se déclare vers 14 h dans un stockage de palettes de bois de 2 400 m² situé non loin d'un dépôt ferroviaire. Des bouteilles de GPL et d'oxygène stockées explosent. Les secours évacuent une trentaine d'employés et interrompent la circulation ferroviaire pendant 1h10. Plus de 150 pompiers de 16 centres éteignent l'incendie vers 17h20 avec 10 lances. Ils débaptent les lieux et éteignent les foyers résiduels. Une société spécialisée surveille le site. Selon la presse, l'origine accidentelle du feu semble privilégiée.

N°40239 - 27/04/2011 - FRANCE - 13 - MARSEILLE
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare vers 2h20 dans un entrepôt de 8 500 m² (ancienne usine de biscottes) abritant plusieurs sociétés en bordure d'usine d'embouteillage de boissons. Un incendie se déclare à 50 m de haut et des flammes de 15 m sont visibles. L'incendie est entretenu par le matériel présent ; meubles, cartons, solvants, matières plastiques, peintures, bouteilles de GPL et d'acétylène... Les secours évacuent une dizaine de personnes et plus de 80 pompiers maîtrisent l'incendie 5 h plus tard. Ils effectuent des travaux de débâtellement et éteignent les derniers foyers résiduels le lendemain vers 12h30 puis surveillent les lieux jusqu'au 29/04 au matin. Les 3/4 du bâtiment sont détruits dont : une société de déminage de 2 000 m² d'où serait parti le feu, un stockage de décors et costumes du ballet national de Marseille sur 4 000 m², une société de soudure, 2 unités-lourds et une voiture. Plusieurs employés pourraient être en chômage technique.

N°40150 - 20/04/2011 - FRANCE - 77 - CHEVY-COSSIGNY
A01.50 - Culture et élevage associés
 Un feu se déclare à 0h15 dans un bâtiment de stockage d'une exploitation agricole. Plusieurs bouteilles de GPL explosent. Les secours déploient 6 lances à eau dont 1 sur échelle et protègent une cuve de 5 000 l de fioul ; le service de l'électricité coupe une ligne électrique. Les 45 chevaux d'un haras voisins sont évacués. Les pompiers dégarnissent le bâtiment après l'extinction du sinistre et éteignent des foyers résiduels lors de rondes de surveillance.

N°41498 - 28/02/2011 - FRANCE - 31 - BOUSSENS
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
 Dans un centre d'embarquement de butane / propane, au cours du déplacement de 3 wagons-citernes vides des postes de déchargement vers leur emplacement de stockage, le wagon de tête dévalise vers 3h30 après avoir franchi l'aiguillage enneigé. Aucun dommage matériel, ni fuite de GPL n'est signalé. Le wagon est remis sur les rails le lendemain. Le sous-traitant chargé de l'entretien des voies ferrées, l'entreprise ferroviaire et le gestionnaire d'infrastructures effectuent des enquêtes qui ne révèlent aucune anomalie du wagon ou des voies (traverses, rails, aiguillage, bouloirment). En l'absence d'élément matériel détaillant, l'exploitant présume que le déraillement est dû à l'accumulation de neige et de glace sur les rails ce jour-là. La dernière visite d'entretien annuelle avait été effectuée à l'été 2010 ; les cales de l'aiguillage avaient été réparées. L'exploitant informe les pompistes des contrôles à effectuer avant utilisation des voies ferrées : vérification du plaquage des aiguillages et positionnement des cales. Un rechargement du ballast pour la mise à niveau des voies est programmé à l'été 2011.

N°39563 - 04/01/2011 - FRANCE - 13 - MARTIGUES
H52.10 - Entreposage et stockage
 Sur un site de stockage souterrain de GPL, vers 12h55, une alarme en salle de contrôle indique la présence de gaz à 21 % de la LIE dans la zone butane. Un opérateur se rend sur place et détecte une fuite de butane liquide sur la soupape d'un événement. L'industriel déclenche l'arrêt d'urgence des installations depuis la salle de contrôle entraînant la mise en sécurité des cavités et des mouvements de fluides sur le site. Le réseau incendie ainsi qu'une lance monitor sont utilisés pour former un bouchon de glace à l'endroit de la fuite. Après investigation, l'exploitant soupçonne qu'une soupape capacitive soit à l'origine de l'événement. Les paramètres de contrôle en cavité sont par ailleurs normaux. Vers 14 h, une nouvelle poussée de liquide se produit au niveau de l'événement mais ne dure pas longtemps. Les détecteurs n'ont d'ailleurs détectés qu'une LIE à 20 % pendant quelques secondes. En outre, un contrôle d'explosivité réalisé par les pompiers autour du site conclut à l'absence de gaz. À 14h25, après une nouvelle vérification au niveau du point bas de l'événement, l'industriel constate l'absence de liquide. La situation est considérée comme maîtrisée et les mouvements de fluides sur le site reprennent vers 15 h. L'exploitant estime que l'événement a joué son rôle en éloignant le butane de sources potentielles d'ignition et les réseaux d'eau ont permis de contenir et diluer le butane. À la suite de l'événement, un groupe de travail se réunit et formalise un certain nombre de préconisations (vérification du tarage des soupapes capacitives et de vanne bi-pass, étude de la mise en place d'indicateurs de passage en aval des soupapes, indicateur de liquide sur la ligne d'événement). Après analyse et vérification, une soupape capacitive s'est avérée non étanche. L'inspection des installations classées demande des compléments d'explication à l'exploitant à la suite de la transmission d'un premier rapport d'accident. La transposition de l'industriel en matière de communication a été qualifiée d'exemplaire par les médias.

N°43344 - 05/11/2010 - ROYAUME-UNI - 00 - NEWTON AYCLIFFE
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare vers 13 h dans un entrepôt de produits d'hygiène en aérosols classé Seveso seuil haut. L'entrepôt contient environ 4 000 palettes de bombes aérosols dont la composition moyenne est de 60 % en poids de GPL et 40 % d'éthanol. Il contient également un nombre équivalent de palettes de colorants liquides pour cheveux et de shampooing en bouteilles plastiques. Les palettes, stockées sur des racks jusqu'à 6 niveaux de hauteur sont transportées à l'aide de chariots élévateurs à fourche, électriques. Le feu est découvert de façon précoce mais les secours internes qui interviennent avec un extincteur ne parviennent pas à le maîtriser. L'alarme est déclenchée et une dizaine d'employés s'échappe de l'entrepôt en une quarantaine de secondes. Les enregistrements de vidéosurveillance montrent que la première explosion contribue au développement ultra-rapide du feu, la fumée envahissant l'ensemble du bâtiment en 80 secondes. La seconde explosion se produit 150 secondes après le déclenchement de l'alarme et souffle une partie du toit. Les caméras placées sur les bâtiments voisins sont secouées. Environ 20 mn après l'alarme, la structure des colonnes du bâtiment commence à s'effondrer. Les secours établissent un périmètre de sécurité, interrompent la circulation et confinent les riverains et les établissements scolaires proches. Ils utilisent de l'eau pour refroidir les bâtiments environnants et éviter la propagation mais n'arrosent pas le bâtiment impliqué dont l'incendie ne peut plus être éteint. L'utilisation contrôlée de l'eau permet d'éviter une pollution des eaux de la rivière proche. Néanmoins, environ 200 poissons meurent, victimes de l'écoulement des débris et des shampooings entraînés. L'incendie dans la rivière n'est éteint que par les eaux de pluie. Les dégâts matériels s'élèvent à 12 million, environ 30 % du stockage est détruit. Le feu n'est éteint que le 07/11. L'administration en charge de la sécurité au travail enquête. L'endommagement de bombes palettisées par les fourches d'un chariot élévateur aurait créé la fuite initiale de gaz qui se serait enflammée au contact de l'engin. Les zones de stockage ne sont pas considérées comme zones devant répondre à la directive ATEX et les chariots ne sont donc pas protégés contre le risque d'atmosphère explosive. Par ailleurs, l'entrepôt n'était pas sprinklé. Cet accident montre que les zones de stockage de grand nombre de bombes aérosols, les chariots élévateurs non protégés présentent un risque important en cas de fuite des bombes. L'incendie qui se déclare peut se propager très rapidement impliquant la nécessité de planifier des mesures d'urgence. Des exercices d'évacuation doivent être organisés régulièrement. Une attention particulière doit être portée aux stockages comportant plusieurs niveaux à partir desquels l'évacuation est plus difficile et l'accumulation des fumées plus importante en cas de sinistre.

N°38714 - 27/07/2010 - FRANCE - 11 - PORT-LA-NOUVELLE
H43.41 - Transports routiers de fret
 Un feu se déclare vers 23h40 au niveau du pare choc avant d'un camion-citerne de propane stationnée près de l'atelier de réparation des véhicules d'une entreprise. Le transport de bouteilles de gaz et de négocio vac d'hydrocarbures liquides et liquéfies, L'établissement, qui emploie 200 salariés, est soumis à déclaration au titre de la législation "installations classées" pour un stockage de bouteilles de GIL de moins de 50 t. Un rondier de la société de gardiennage de la zone industrielle alerte les secours. Un BLEVE se produit à 0h17 sur le véhicule-citerne qui contient 4 t de propane (64 % de sa capacité). Aucun à blessé grave n'est à déplorer mais 12 pompiers, victimes de l'effet de souffle, souffrant de céphalées et / ou de troubles auditifs sont recensés mais non-hospitalisés ; alertés par un sifflement au niveau du poids lourd, ils s'étaient mis à l'abri avant l'explosion. Les 90 pompiers et 36 véhicules mobilisés maîtrisent le sinistre à l'eau et à la mousse vers 2 h, à partir de 2 poteaux incendie. L'incendie est éteint à 4h30 ; 4 camions-citernes endommagés sont mis en sécurité dans la journée (vidange du GPL pour l'un, brûlage du gaz à la torche pour les 3 autres). Un chauffeur de l'entreprise légèrement blessé à la main par le bris du pare-brise du camion qu'il évacuait sera soigné sur place. L'intervention des secours s'achève à 22 h.
 Sur le site, outre le camion à l'origine du sinistre qui a été détruit, les effets du BLEVE ont provoqué l'incendie de l'atelier de réparation (détruit) et d'un atelier d'entretien (gravement endommagé) tous les deux en bardages métalliques, ainsi que la destruction de 2 camions-citernes d'hydrocarbures liquides et des cabines de 4 camions-citernes de gaz (3 vidés mais non-dégazés et un rempli à 80 %). L'effet de surpression a endommagé le bâtiment administratif (murs de moellons déplacés), provoqué des bris de vitres sur des voitures et sur 48 véhicules routiers, et projeté, parfois à l'extérieur du site, des bardages de bâtiments.
 A l'extérieur du site, selon un recensement de la mairie, 105 particuliers et une vingtaine de commerçants ont subi des bris de vitres ou vitrines ; l'effet de souffle a également endommagé des silos (zones de décharge d'explosion en galerie supérieure et évent centrale d'aspiration soufflés, une porte d'isolation entre étages de la tour bouillie) et des bardages de hangars. Le fond du réservoir côté cabine et le trou d'homme du camion qui a explosé, ont été projetés à l'extérieur du site à respectivement 30 et 160 m de l'emplacement du BLEVE. Deux explosions secondaires se sont aussi produites sur des bouteilles de gaz présentes dans l'atelier de réparation durant l'incendie. Quatre départs de feux de broussailles sont également signalés à l'extérieur de l'établissement.
 La préfecture pousse un comité suivi de presse. Des enquêtes judiciaire et administrative sont effectuées pour déterminer les causes et circonstances de l'accident.

N°37667 - 05/12/2009 - FRANCE - 71 - MORLET
I55.20 - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
 Une fuite de GPL se produit vers 11h45 sur une cuve de 4 m³ de propane dans le parc d'un château, après la rupture de la soupape de sécurité lors de la chute d'un arbre durant son abattage. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place et 7 personnes occupant des chambres d'hôtes du château sont évacuées et reléguées par la municipalité. Une société spécialisée vidange la cuve dans un réservoir tampon jusqu'à 18 h, puis le gaz résiduel dans la citerne est brûlé à la torche. Les accessoires sont remplacés puis le propane est remis dans la cuve de stockage.

N°37505 - 18/11/2009 - FRANCE - 76 - LE HAVRE
H43.41 - Transports routiers de fret
 Un feu se déclare vers 19 h dans un bâtiment de stockage de 2 200 m³ appartenant à une entreprise de transports. Le bâtiment à structure métallique et briques abrite des paniers en osier et des vêtements, ainsi que plusieurs bouteilles de butane-propane de 13 kg. Des explosions de bouteilles de gaz se produisent. La circulation sur un boulevard est interrompue. Le feu est considéré éteint par les pompiers vers 23 h. Des rondes sont toutefois organisées jusqu'au lendemain pour éteindre les derniers foyers résiduels. Les bouteilles de GPL sont récupérées par une société spécialisée.

N°37450 - 08/11/2009 - FRANCE - 06 - LE CANNET
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
 Une explosion d'une bouteille de gaz non suivie de feu se produit vers 0h30 au niveau des racks de stockage des bouteilles de GPL d'une des 2 stations-service d'un hypermarché. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m et les services du gaz interrompent l'alimentation du secteur. La partie du bâtiment associé à la station-service, dévolue au lavage des véhicules, est détruite (toit et murs effondrés) et un mur de clôture d'une villa mitoyenne est endommagé. Aucune victime n'est à déplorer. L'intervention des pompiers, dont une équipe cynotechnique mobilisée pour rechercher d'éventuelles victimes dans les décombres, s'achève vers 3h30. Une enquête judiciaire est effectuée.

N°35917 - 27/02/2009 - FRANCE - 73 - AIGUEBELLE
E38.32 - Récupération de déchets triés
 Un feu se déclare vers 21 h au niveau d'une cuve d'électrolyse à l'arrêt dans une installation de valorisation des déchets à forte teneur en métaux. Suite à la fuite de gaz, le feu se produit vers 0h30 au niveau des racks de stockage des bouteilles de GPL d'une des 2 stations-service d'un hypermarché. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m et les services du gaz interrompent l'alimentation du secteur. La partie du bâtiment associé à la station-service, dévolue au lavage des véhicules, est détruite (toit et murs effondrés) et un mur de clôture d'une villa mitoyenne est endommagé. Aucune victime n'est à déplorer. L'intervention des pompiers, dont une équipe cynotechnique mobilisée pour rechercher d'éventuelles victimes dans les décombres, s'achève vers 3h30. Une enquête judiciaire est effectuée.
 L'enquête menée par l'exploitant montre que l'incendie est du l'échauffement de la poudre de zinc par un phénomène d'oxydation, du à la conjonction des dysfonctionnements suivants :
 - Défaillance de la pompe de la cuve d'électrolyse, empêchant le pompage de son contenu d'où l'accumulation de zinc en point bas ;
 - Bouchage de l'évacuation inférieure de la cuve par de la poudre de zinc imprégnée de soude, en raison de coudes et de rétrécissements de la canalisation qui empêchent tout ramonage mécanique du bouchon ;
 - Circulation forcée d'air dans le bouchon, due à l'aspiration du ciel de la cuve de réception située au niveau inférieur ;
 Cette échauffement n'a pas été maîtrisé car le système d'injection d'eau dans la cuve avait été arrêté préventivement pour une intervention, et n'a pas été remis en service par l'opérateur de l'atelier fuyant le début d'incendie. Il provoque alors l'inflammation de la canalisation bouchée en polypropylène qui se propage, faute de dispositifs coupe-feu, à l'ensemble du site via les autres canalisations en polypropylène des différents ateliers.
 L'exploitant met en place les mesures suivantes : écoulement rectiligne vertical de la cuve d'électrolyse vers celle d'évacuation, isolement du local électrolyse et stockage poudre de zinc avec des murs coupe feu 1h ou 2h, système coupe feu de la traversée cuves "électrolyse - cuves "évacuation inférieure" (vanne motorisée à manchon inox), systèmes limitant la propagation du feu dans les canalisations du site (vannes motorisées en position fermée par défaut), stockage des produits inflammables (palettes, cuves et bouteilles de gaz) à l'extérieur du bâtiment principal.

N°36198 - 23/02/2009 - FRANCE - 61 - PONTCHARDON
C24.51 - Fonderie de fonte
 Une fuite de propane en phase gazeuse se produit vers 9 h sur le vaporiseur d'un réservoir de GPL d'une capacité de 22 t dans une fonderie de fonte en redressement judiciaire. Des employés ressentant des odeurs de gaz donnent l'alerte. Les vannes 's de tour situées à l'amont et à l'aval du vaporiseur sont fermées pour isoler du reste de l'installation et l'alimentation électrique de l'appareil est interrompue ; aucune mesure d'explosimétrie n'est effectuée. Une surchauffe du vaporiseur à la suite d'une sollicitation excessive de l'appareil en raison d'un faible niveau de remplissage du réservoir de propane, est à l'origine de l'endommagement de plusieurs joints d'étanchéité ayant entraîné la fuite de GPL. L'absence de branchement d'un des fils du thermostat de sécurité au coffret d'alimentation électrique et de commande du vaporiseur n'a pas permis d'arrêter ce dernier automatiquement. Des travaux ayant été réalisés en août et octobre 2007 au niveau de ce coffret d'alimentation électrique et de commande par du personnel de l'entreprise et par un sous-traitant ; la conformité de l'installation et le résultat des essais de sécurité après l'intervention sont inconnus. N'est à déplorer, les dégâts matériels sont estimés à 100 keuros. La production de l'établissement n'est pas interrompue. L'exploitant ayant décidé de fonctionner provisoirement sans le vaporiseur, ce qui est possible sous réserve d'avoir un niveau de remplissage du réservoir de propane suffisant (50 % selon le fournisseur de GPL).
 Dans l'attente de la réparation du vaporiseur, l'exploitant doit : s'assurer que les installations de combustion de l'établissement alimentées au propane sont équipées de dispositifs entraînant leur mise en sécurité en cas de défaut et notamment d'un dispositif de contrôle de flamme, interdite à toute personne non habilitée de pénétrer dans l'enceinte de stockage du propane en cadénassant les portes d'accès à l'enclos. L'exploitant doit également : rappeler au personnel les consignes à respecter et la conduite à tenir en cas de fuite de gaz dans l'établissement, compléter les consignes de sécurité affichées à proximité du réservoir de GPL et revoir les modalités de suivi et contrôle des travaux de maintenance des installations de propane.

N°37426 - 02/11/2009 - FRANCE - 91 - GRIGNY
G46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail
 Un échauffement est détecté par la silothérométrie vers 12 h dans une cellule métallique à fond plat d'une hauteur et d'un diamètre de 12 m contenant 680 t de maïs ; la température mesurée est de 80 °C. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 50 m autour du silo situé à proximité de 2 stockages d'hydrocarbures classés SEVESO et l'accès routier à la zone est contrôlé. L'exploitant du dépôt de GPL interromp ses transports de gaz et enclenche le dispositif fixe de refroidissement des wagons stationnés sur la voie interne de son site.
 Un tapis de mousse est mis en place sur les grains et un inertage à l'azote est effectué à partir de 20h15. Un suivi de la température est réalisé toutes les 30 min. Le lendemain vers 7h30, les valeurs oscillent entre 75 et 90 °C. Deux orifices de 20 cm de côté sont découpés dans la paroi de la cellule à 5 m de haut, afin d'extraire le maïs par gravité sous protection de 2 lances à débit variable, dont une pour refroidir les céréales extraites ; la vidange s'effectue à un débit de 30 m³/h. En fin de matinée, les 2 trouées ne permettent plus d'extraire le grain dont le niveau dans le stockage est devenu trop bas. Les secours redoutant l'effondrement de la cellule en raison du phénomène de "voûte" et des trous dans la paroi, mettent en place un périmètre de sécurité de 30 m autour de la capacité. Vers 17h30, après avis du constructeur et d'experts, 2 nouveaux orifices sont percés afin de reprendre l'extraction du maïs ; l'écoulement par gravité s'interrompt vers 20h30 et une surveillance est maintenue durant la nuit. La vidange avec une vis d'extraction recommence le 04/11 vers 13 h mais les pompiers doivent entreprendre une reprise de combustion vers 20 h. Le déplatement des céréales et l'intervention des secours s'achèvent le 8/11 dans la journée. Selon l'exploitant, un échauffement au niveau du moteur de la vis reacleuse, situé au centre de la cellule, pourrait être à l'origine du sinistre ; il aurait été mis et maintenu en fonctionnement par erreur, 2 jours plus tôt, en voulant mettre en marche le moteur d'un autre silo.
 A la suite de l'accident, l'exploitant prévoit plusieurs mesures : identification des cellules à proximité des sectionneurs électriques et des vis de vidange, remise en conformité des installations électriques et vérification du calibrage des fusibles sur les vis reacleuses ainsi que du réglage des relais thermiques, remplacement progressif des moteurs situés dans les cellules métalliques par des appareils AT&E, augmentation de la fréquence de lecture de la thermométrie (2 fois par semaine), contrôle visuel des moteurs des vis lors de chaque vacuité des capacités, rédaction d'un POI avec les pompiers et amélioration de la ressource en eau du site. L'exploitant étudie également : la mise en place d'un arrêt automatique des vis reacleuses après 2 h de fonctionnement et de témoins de marche dans le bureau du silo ainsi qu'une procédure de vidange des cellules métalliques en cas d'incident.

N°37439 - 29/10/2009 - INDE - 00 - JAIPUR
G46.12 - Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques
 Un feu se déclare vers 19h30 dans un dépôt pétrolier de 11 bacs à toit flottant et provoque plusieurs explosions ; 12 personnes sont tuées et au moins 150 sont blessées. L'incendie se généralise rapidement à tous les réservoirs et une épaisse colonne de fumée noire se dégage provoquant d'importantes gênes respiratoires chez les riverains. Des milliers d'habitants sont évacués ainsi qu'une résidence de 2 000 étudiants, 300 touristes et un hôpital. Les secours, aidés de l'armée, protègent des stockages et un centre employeur de GPL voisins et laissent les réservoirs brûler. Le feu est éteint le 04/11 dans la soirée. L'électricité et l'alimentation en eau potable sont coupées dans toute la zone pendant plusieurs jours et la circulation routière et ferroviaire est interrompue. L'impact environnemental est important notamment sur l'atmosphère. Des secousses d'une puissance de 2,3 sur l'échelle de Richter sont enregistrées suite aux explosions. Les usines voisines et les habitations sont lourdement endommagées dans un rayon de 3 km : bâtiments incendiés, vitres brisées, etc. Des débris métalliques ont été projetés jusqu'à 5 km. Plus de 8 000 m³ d'hydrocarbures auraient brûlés. Une fuite sur une vanne d'un pipeline d'hydrocarbure lors du transfert de carburant sur un terminal pétrolier aurait été détectée vers 17 h mais, malgré une forte odeur d'hydrocarbure et le déclenchement de plusieurs alarmes, le personnel du dépôt n'aurait pas alerté les secours. La police enquête sur l'éventualité d'un acte de malveillance lié à un trafic de carburant. L'administration reproche également la négligence des exploitants du dépôt en matière de plans de secours et d'alerte des autorités en cas d'accident. Le dépôt devrait être reconstruit à une trentaine de km.

N°36909 - 15/04/2009 - HAÏTI - 00 - TABARRE
N82.92 - Activités de conditionnement
 Une explosion suivie d'un incendie se produit vers 9 h dans une entreprise de stockage et conditionnement de propane en bouteilles. Le sinistre est maîtrisé dans la matinée mais un périmètre de sécurité est maintenu sur place en raison des risques d'une nouvelle fuite de gaz. Aucune victime n'est à déplorer, mais la toiture du hangar abritant les bouteilles de GPL, 2 réservoirs cylindriques horizontaux et 6 véhicules sont endommagés ou détruits. Selon la presse, une fuite de propane sur un réservoir serait à l'origine de l'accident.

N°35873 - 19/02/2009 - FRANCE - 93 - LE BOURGET
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare vers 15 h dans un entrepôt de 4 000 m³ (plus 500 m² de mezzanines) regroupant 7 sociétés de textiles, textiles de 10 à 15 km. L'entrepôt est composé de 3 parties, 1 à structure métallique, 1 en bois et 1 en petites briques. Les secours rencontrent des difficultés pour accéder à l'établissement situé dans une zone pavillonnaire. Un périmètre de sécurité est mis en place et 10 pavillons sont évacués, soit 20 personnes, ainsi qu'une entreprise de STP. La police interromp la circulation sur plusieurs axes routiers. Les services techniques du gaz coupent l'alimentation dans tout le quartier. Un élu, le préfet et les services de l'inspection des installations classées se rendent sur place. Plus de 160 pompiers maîtrisent l'incendie vers 17 h avec 29 lances. Ils restent sur place pour étendre le feu et débayer les lieux jusqu'au surlendemain.
 Une habitation est brûlée de part sa proximité avec le bâtiment, 4 autres sont endommagées par les eaux d'extinction ; les occupants sont relégués par la municipalité. La structure de l'entrepôt, très ancienne, s'est effondrée 2 h après le début du sinistre.
 L'incendie serait dû à des travaux effectués sur la toiture avec des points chauds (utilisation d'un chalumeau évoué par les pompiers). L'entrepôt n'était pas équipé de système de désenfumage, le stockage était anarchique et l'occupation massive. Cependant, l'inspection note le bon comportement au feu des murs sans ouverture (porte, fenêtre...) contrastant avec ceux en comportant. L'établissement n'a fait l'objet d'aucune déclaration au titre des ICPE ; il est vraisemblable qu'il ait été soumis à déclaration.

N°35728 - 13/01/2009 - FRANCE - 76 - TOCQUEVILLE-LES-MURS
00.00 - Particuliers
 Une fuite de propane est détectée vers 18 h au niveau de 2 réservoirs enterrés de 4 300 l de GPL alimentant un lotissement. Alertés par un passant, les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m autour du stockage de propane et évacuent 50 habitants ; les occupants des logements autour du périmètre sont confinés. La fuite de gaz est interrompue à 21h30 ; les habitants regagnent leur logement vers 22h30 après des mesures d'explosimétrie dans chaque pavillon. Une entreprise privée spécialisée effectue la réparation. L'intervention des pompiers s'achève à 23 h.

N°35662 - 01/12/2008 - FRANCE - 57 - WOIPPY
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
 Une fuite se produit vers 10 h sur un distributeur de GPL dans la station-service d'un hypermarché. Le personnel de la station est évacué et les pompiers interrompent l'alimentation de la fuite en fermant la vanne sur le réservoir de stockage d'hydrocarbure liquéfié. Les secours recherchent d'éventuelles poches de GPL et purgent la canalisation alimentant le poste de distribution. L'intervention des pompiers s'achève vers 11 h ; une surveillance est néanmoins maintenue sur le site.

N°35130 - 03/09/2008 - FRANCE - 06 - SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE
P83.31 - Enseignement secondaire
 Une fuite de gaz est constatée vers 11 h sur une canalisation entre une cuve de stockage de GPL et un collège. Les 400 élèves et les professeurs de l'établissement sont évacués et un repas froid est fourni aux élèves. Les pompiers stoppent la fuite et une entreprise intervient pour réparer la canalisation. Les personnes évacuées regagnent les lieux en début d'après midi.

N°35020 - 07/08/2008 - FRANCE - 71 - MACON
C27.32 - Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques
 Un feu se déclare vers 18h30 dans les archives d'une usine de 15 000 m² spécialisée dans la fabrication de câbles électroniques. Un centre employeur de GPL classé SEVESO seul haut, situé à proximité, déclenche son POI. Une soixantaine de pompiers mobilisés par différents moyens matériels et humains, dont 3 grands dévidoirs pour maîtriser le sinistre qui affecte une partie de l'atelier de production et de la zone d'expédition. Réduisant la propagation de l'incendie, les secours demandent l'évacuation de 7 wagons-citernes de propane et butane (350 t de GPL) stationnés à proximité ; la mise en sécurité des wagons est effective à 20h30. Les pompiers éteignent l'incendie avec 5 lances puis mettent en place une surveillance des lieux pour maîtriser les foyers résiduels ; 3 pompiers sont blessés durant l'intervention dont l'un est conduit à l'hôpital à la suite d'une chute. Les reconnaissances effectuées sur la SAONE ne révèlent pas de pollution de la rivière ni de mortalité piscicole. Le stockage de vernis n'a pas été affecté par l'incendie. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. L'intervention des secours s'achève le lendemain vers 2 h ; par précaution la cinquantaine d'employés de l'établissement est en chômage technique durant la journée. L'exploitant doit adresser à l'inspection des installations classées un rapport sur l'accident et un plan des réseaux d'eau.

N°35064 - 25/07/2008 - FRANCE - 84 - BOLLENE
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Une fuite de gaz se produit à 22h20 au niveau de la garniture d'une pompe à l'arrêt dans un centre employeur de GPL. Un détecteur situé à proximité déclenche l'alarme. Pour arrêter cette légère fuite de quelques centaines de grammes, le puits de la pompe est dégazé dans le stockage de butane et la pompe est isolée électriquement et mécaniquement dans l'attente de l'intervention du service de maintenance du site. Aucune conséquence environnementale n'est signalée. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport d'accident. La mairie et la préfecture ont été informées de l'incident.

N°33766 - 09/10/2007 - FRANCE - 37 - SAINT-PIERRE-DES-CORPS
H52.10 - Entreposage et stockage
 Alors que des travaux sont en cours dans un dépôt d'hydrocarbures, un détecteur explosimétrique se déclenche. Les opérateurs du dépôt apportent auss la présence d'une odeur notable de gaz. L'exploitant interrompt les travaux et aucun incident ne survient. Le gaz provient du dégazage effectué volontairement par le conducteur d'un camion petit-porteur de GPL stationné sur le parking voisin du dépôt.
 Depuis 6 mois, ce parking, appartenant à une entreprise de négoce et de stockage de produits divers, est loué à 2 sociétés de transport. Un dépôt de GPL étant situé dans la même commune, des camions de GPL s'y stationnent régulièrement. L'inspection des installations classées constate les faits et demande à l'exploitant du dépôt de GPL, impliqué dans le suivi de ses transporteurs, d'expliquer le motif de ce dégazage et de proposer des mesures correctives organisationnelles. Le propriétaire du parking doit aussi préciser ses relations avec les transporteurs présents sur sa parcelle, les règles de sécurité retenues, les causes et les circonstances de l'incident, ainsi que les mesures prises ou envisagées à la suite de cet incident.

N°33416 - 21/07/2007 - FRANCE - 972 - LE LAMENTIN
D35.21 - Production de combustibles gazeux
 Une fuite de gaz de pétrole liquéfié se produit vers 13 h lors de travaux sur une canalisation de 4 pouces reliant un réservoir de stockage sous talus aux locaux d'une société voisine.
 Ces travaux sont réalisés à la suite d'une 1ère fuite de GPL détectée le 6 juillet (ARIA 33410) sur une canalisation 2 pouces corrodée reliant le hall d'emplissage des bouteilles au réservoir sous talus. La sirène POI se déclenche et le POI est activé à 13h10. Un arrosage de la canalisation est mis en place et la situation est maîtrisée en un peu plus de 30 min. Le POI est éteint à 13h37. Malgré le dégazage préalable réalisé pour les travaux, une poche de gaz s'est constituée et du GPL s'est échappé à l'ouverture d'une bride sur la tuyauterie.

N°33067 - 07/06/2007 - FRANCE - 01 - FOISSIAIT
A01.46 - Elevage de porcs
 Un incendie se déclare vers 2 h dans une porcherie de 2 000 m². Les secours protègent une citerne de GPL et circonscrivent le feu à 4m25. Quelques 860 truies, 10 verrats et 2100 porcelets périssent dans les flammes. Les eaux d'extinction sont récupérées dans les bacs sous caillibotts et sont pompées avec une tonne à l'évier, une analyse est prévue avant leur épandage. Les animaux morts et l'aliment contenu dans les stockages sont évacués par une société extérieure. Les bâtiments et les stockages d'aliments sont endommagés, les murs sont abattus, le site est mis en sécurité et les différents matériaux de construction sont triés puis évacués par une société spécialisée. Les 5 salariés de l'exploitation sont en chômage technique jusqu'à la fin du mois. L'élevage sera reconstruit sur le même schéma constructif avec implantation de murs coupe-feu.

N°32369 - 13/10/2006 - FRANCE - 57 - METZ
C28.25 - Fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques industriels
 Durant la nuit, un incendie embrase les 2/3 du bâtiment de 3 000 m² à 2 niveaux et composé d'une partie stockage et d'une partie administrative. Des bouteilles de GPL exposent sur les chariots-élevateurs.

N°29575 - 03/04/2005 - FRANCE - 69 - SAINT-FONS
C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base
 A la suite d'un bruit soud provenant de l'atelier compound, le dimanche 3 avril à 5h37, un incendie est détecté dans des bureaux commerciaux accolés à un hall de conditionnement et de palettisation des produits dans une usine de matières plastiques. Cet atelier est arrêté depuis vendredi soir et son activité doit reprendre lundi matin. Le POI est déclenché. Les pompiers de l'usine ainsi que les pompiers externes interviennent rapidement et maîtrisent le sinistre vers 6h20. L'ensemble des ateliers est isolé électriquement, les produits combustibles à proximité sont évacués ainsi que des bouteilles de GPL et d'acétylène. A 7h, le feu est éteint à 7h20, le POI est levé. Le feu a détruit 200 m² de bureaux commerciaux ainsi que l'espace de remisage de 2 chariots de manutention. L'incendie a léché les produits stockés situés derrière les bureaux. La bouteille de gaz d'un des chariots de manutention entreposés à côté des bureaux a explosé, expliquant le bruit soud qui a été entendu et qui a permis de détecter l'incendie. Des débris sont retrouvés à 15 m du chariot. Un dysfonctionnement électrique au niveau des bureaux pourrait être à l'origine du sinistre. La quasi-toté de produits PVC détruits est limitée (quelques centaines de kg) et les gaz toxiques provenant de la décomposition du PVC n'ont été produits qu'en faible quantité. L'ensemble des eaux d'extinction est récupéré dans une fosse de stockage. Aucune conséquence sur l'environnement n'est signalée.

N°27572 - 14/07/2004 - FRANCE - 11 - NARBONNE
G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires
 Des fusées lées lors du feu d'artifice du 14 juillet embrasent des palettes et diverses substances chimiques : pots de peinture, solvants, bouteilles de GPL vides... dans le stockage extérieur de 3 000 m² d'un hypermarché de bricolage. Deux explosions se produisent. Trois camions, une voiture et un chariot élévateur sont également détruits dans l'incendie. D'importants moyens humains et matériels sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. Les pompiers parviennent à protéger le magasin lui-même, ainsi qu'une grande surface située dans son périmètre immédiat. Selon la presse les dommages sont évalués à plusieurs centaines de milliers d'euros.

N°23467 - 25/10/2002 - AUSTRALIE - 00 - MELBOURNE
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Dans un centre de stockage de GPL, un incendie se déclare sur une bouteille de gaz de 90 kg. Les 8 ouvriers du site sont évacués. Un des employés est blessé. Selon les secours, le réservoir se situait dans une zone regroupant 10 capacités. Selon les premiers éléments de l'enquête, la bouteille aurait commencé à fuir lors de son transport sur un engin de manutention. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 12 h et isolent la capacité en cause. Le trafic, interrompu sur les routes proches du site, sera réouvert 11h30 après le début de l'accident. Dans les même temps, les 80 employés réintègrent leur poste de travail.

N°23058 - 17/09/2002 - ALLEMAGNE - 00 - VOGELGESANG
C23.4 - Fabrication d'armes et de munitions
 Une violente explosion se produit vers 0h45 dans une entreprise de démantèlement de munitions, lors de la destruction de grenades (procédé automatisé mais chargement et déchargement manuel). Un employé est tué et un autre gravement blessé (éclats).
 Les dégâts matériels sont importants ; un mur menace de s'écrouler sur un réservoir de GPL. Celui-ci est vidé par une entreprise spécialisée. Les bâtiments sont sécurisés. Les dommages matériels internes sont évalués à 500 000 euros.
 D'après les dommages observés, 2 détonations ont dû se produire, l'une dans 1 conduite de gaz d'échappement du procédé, à l'endroit où un raccordement supplémentaire d'aspiration de gaz avait été ajouté et l'autre correspondant au stock de grenades. L'équivalent TNT est estimé entre 300 et 1000 kg.
 Des dépôts au niveau de installation d'aspiration supplémentaire (de par sa construction) ou un bouchage de la conduite de gaz d'échappement par un obstacle (morceaux d'emballage?) seraient à l'origine de l'accumulation d'explosif. Celui-ci aurait détoné, initié par la détonation d'une grenade, 1 choc d'un morceau de métal sur de l'explosif dans la conduite ou 1 décharge électrostatique.
 Un accident s'était déjà produit le 14/06/2002 : explosion d'une grenade tombée au sol lors du chargement manuel blessant un opérateur à 1 jambe. Des modifications du poste de travail avaient été menées.
 L'entreprise dispose d'un système de management de la sécurité basé sur 1 système certifié de gestion de la qualité, mais il apparaît insuffisant, notamment :
 - modes opératoires ne précisant pas des dates de contrôle du système d'air qui devait être nettoyé toutes les semaines. La dernière date de contrôle et l'état du système n'ont pas été consignés,
 - pas de description du procédé ni des paramètres de contrôle des destruction dans LEDD,
 - analyse des risques ne comportant que ceux liés intrinsèquement à la munition et non plus généralement au procédé etc.
 - pas de différenciation significative entre des travaux d'entretien et de réparation dans l'atelier à risques,
 - respect des quantités maximales de stockage des explosifs dans les différents bâtiments et postes de travail reposant exclusivement sur des moyens organisationnels,
 - présence d'un réservoir de 4850 L de GPL à côté d'une installation pyrotechnique.
 Les experts soulignent que l'aspiration de poussières n'est peut-être pas nécessaire pour des explosifs produisant peu de poussières et que les explosifs susceptibles de libérer des poussières devraient être fléguetés avant destruction. Les conduites d'aspiration communes à plusieurs installations ne devraient être qu'exceptionnelles et après démonstration de garantie des mesures de sécurité. Les modalités de nettoyage et de contrôle des installations de traitement d'air doivent être précisées et documentées. Les postes de travail doivent être le plus éloigné possible des dangers et protégés (vêtements de protection, écrans par-éclats...). LEDD sera actualisé.

N°29590 - 23/04/2004 - ALLEMAGNE - 00 - NC
C19.20 - Raffinage du pétrole
 Dans une raffinerie, un " n flash " de GPL se produit lors d'un transfert entre un stockage fixe et une citerne routière. Le jour de l'accident, le chargement d'une citerne est en cours quand le raccord vissé entre le bras de chargement et la citerne fuit. Le nuage ainsi formé s'enflamme, enveloppant le chauffeur. Ce dernier, grièvement brûlé, décidera de ses blessures par la suite. L'analyse réalisée démontre l'usure des filetages des 2 parties du raccord vissé : sur le bras, le raccord fileté de la bague de raccordement latérale (ACME, 3"1/4 , partie femelle) est particulièrement usé (la section du filetage intérieurement trapézoïdale est devenue triangulaire). Le filetage du raccord de la citerne est également très usé : l'extrémité présente une forme presque conique et des plats sont visibles sur le filetage même. D'après l'inspection locale, cette situation aurait pu être évitée par la simple mise en application de principes de prévention : examens réguliers, basés sur des documents, et visuels des raccords, incluant les filetages. Les réglementations allemandes imposent un examen visuel 2 fois / an. Par ailleurs, la pratique de vissage de certains utilisateurs conduisant à bloquer la bague à l'aide d'un marteau, bien qu'apparemment répandue, est également interdite à la raffinerie mais aussi découragée par l'association d'industrie. Ce type d'accident n'est en fait pas nouveau dans ce type d'installations et des avertissements avaient déjà été promulgués en ce sens. Ils ne semblaient pas connus sur le site impliqué dans l'accident. Une large campagne nationale de vérification des filetages a été conduite en Allemagne et a montré qu'un grand nombre d'entre eux était usé. Dans les 6 mois qui ont suivi l'accident, la situation s'est grandement améliorée et ce type de constat ne semble plus d'actualité.

N°25923 - 18/11/2003 - FRANCE - 57 - HAUCONCOURT
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
 Dans un centre employeur de GPL vers 14h15, un employé du site effectue un perçage dans le local technique 'automate' situé dans une zone hors risque gaz : l' dessart entre autres le bâtiment administratif par 3 gaines électriques accolées débouchant dans le vide sanitaire. Lors du perçage, un flash se produit et brûle l'employé qui actionne l'arrêt d'urgence le plus proche. Le dispositif met en sécurité le site (arrêt des installations et arrosage automatique des zones sensibles). Les employés maîtrisent ce début d'incendie rapidement. L'un d'eux soulève une plaque de plancher du local puis une autre avant d'être brûlé par un second flash rapidement maîtrisé avec des extincteurs à poudre. Les 2 employés blessés sont hospitalisés (brûlures au visage, aux mains...). Le local est endommagé et l'activité du centre est momentanément interrompue. Après vérifications, les installations de sécurité sont réalignées normalement vers 19 h. L'accident serait dû à une fuite sur la canalisation de propane alimentant la chaudière de chauffage du bâtiment administratif. La tuyauterie en cuivre (diam. 22 mm) chemine en aérien depuis la citerne de stockage (11,6 m³, pour chauffage bâtiment administratif + hall emplissage, alimentation directe depuis hall emplissage) puis en enterré (diamètre : 14 mm) et, via le vide sanitaire, débouche dans le local chaudière : un raccord vissé dans la partie entière étant rompu, provoquant la fuite et l'accumulation de gaz dans le sol, le long de la gaine jusqu'au vide sanitaire. De là, il s'est échamé dans les gaines électriques, non obturées, vers le local automate. La percussu a constitué le point d'ignition du 1er flash. Dans le second cas, un point chaud a pu subsister et le soulevement des plaques a pu constituer un appel d'air conduisant à la réinflammation du gaz restant. Sur proposition de l'inspection, un arrêté préfectoral de mise en demeure demande notamment la vérification périodique des canalisations, le suivi des contrôles de résistance et d'étanchéité, la mise à jour du POI. L'exploitant envisage les mesures suivantes sur site : mise en place d'une citerne de 1,7m³ dédiée au chauffage du bâtiment administratif, remplissage des citernes de chauffage par camion. Il prévoit sur l'ensemble de ses sites : le recensement des canalisations enterrées puis un programme de passage de celles-ci en aérien, une campagne d'obturation des gaines d'alimentation électrique hors zone.

N°25343 - 14/08/2003 - ESPAGNE - 00 - PUERTOLLANO
C19.20 - Raffinage du pétrole
 Une explosion suivie d'un important incendie se produit sur la zone de stockage d'une raffinerie moderne d'une capacité de 7,5 millions de tonnes par an (GPL, naphas, essences).
 Dans les jours précédant l'accident, un défaut (paramètres de température et pression insuffisants) sur une colonne de l'unité de craquage catalytique (FCC) empêche l'extraction des fractions légères d'hydrocarbures ; ceux-ci sont alors envoyés avec de l'essence dans le réservoir de stockage 2178 C. Les gaz s'accumulent dans le réservoir puis se propagent à l'extérieur de l'enceinte et rencontrent finalement une source d'inflammation qui provoque une explosion de gaz (UVC) à 8h15. L'explosion détruit la toiture du réservoir et initie la combustion des 2 400 m³ d'essence qu'il contient. L'incendie se propage ensuite aux autres bacs de stockage d'essence de la zone.
 Le plan d'urgence externe est déclenché : les équipes de secours internes, renforcées par des services externes de lutte contre l'incendie (188 sapeurs-pompiers : 36 véhicules, 11 ambulances, 4 hélicoptères), mettent en oeuvre des lances moniteurs et lances à mousse. La police interrompt le trafic sur les routes à proximité pendant 76 h ; la population est informée et une surveillance de l'environnement est mise en place.
 Au total, sept bacs de stockage, soit 8 600 m³ d'essence, ont brûlé et plus de 48 h auront été nécessaires pour éteindre l'incendie. Neuf travailleurs de l'usine sont tués et 1 grièvement blessé, 9 sapeurs-pompiers sont légèrement blessés et d'importants dommages matériels sont relevés sur la zone de stockage. Les coûts des pertes matérielles (réservoirs ainsi que des vitres cassées et des faux-plafonds de plusieurs bâtiments) sont évalués à 50 M d'euros, ceux des opérations d'extinction et de nettoyage à 4 M euros.
 L'analyse de l'accident révèle une analyse de risques incomplète, des modes opératoires et procédures insuffisantes dans l'unité de FCC, des niveaux élevés de produits stockés dans les bacs (conduisant au déplacement du toit flottant) et une détection tardive qui a permis l'accumulation de gaz.

N°23647 - 12/12/2002 - FRANCE - 70 - HERICOURT
G46.6 - Commerce de gros d'autres équipements industriels
 Un incendie se déclare sur un engin élévateur à carburateur GPL dans un entrepôt de stockage de pièces automobiles. Lors de l'extinction le réservoir de gaz explose et détériore 100 m² de toiture. Un pompier est légèrement blessé.

N°29508 - 16/08/2002 - ITALIE - 00 - ALESSANDRIA
C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
 A 04h0, une explosion suivie d'un incendie survient dans une entreprise chimique en "arrêt annuel d'été" depuis le 05/08 pour des raisons de congés. L'explosion se déclare dans le réservoir D269, qui contient 141 tonnes de peroxyde organique contenant disopropylbenzène dans le réservoir D269. Cette opération est supervisée par un opérateur qui doit à la fois contrôler les opérations depuis la salle de contrôle, faire une inspection visuelle régulière des installations et actionner les vannes nécessaires pour le processus.
 Le réservoir D269 est un cylindre vertical de 50 m³ fait en acier inoxydable de 6 mm d'épaisseur, avec un fond plan et une calotte supérieure arrondie (hauteur 5,5 m pour un diamètre de 3,50 m) soudés. Le réservoir est équipé d'un trou homme de diamètre 60 cm et d'une soupape. Le fond de la cuve est muni d'un système de chauffage avec de la vapeur à 4 bars. Dans le passé, le fluide de chauffage était de l'eau à 60 °C, mais la vapeur a ensuite été choisie pour réduire le temps de chauffage. Un thermocouple inséré à 0,7 m au-dessus de la bobine de chauffage, la température mesurée est reportée en salle de contrôle, avec 2 seuils d'alarme sonore et visuelle de niveau haut à 55 et 60 °C.
 Le procédé consiste à éliminer de l'eau et de la soude selon plusieurs cycles de 2-4gates :
 1 - introduction de dioxyde de carbone gazeux (CO 2) et chauffage entre 35 °C et 45 °C avec recirculation continue du produit à l'aide d'une pompe extérieure.
 2 - lorsque la température atteint 45°C, arrêt du chauffage et de la recirculation du produit pendant 6 h pour permettre la décaratation du produit ; l'eau est ensuite drainée depuis le fond du réservoir.
 Toutefois, au cours de l'arrêt annuel, les systèmes de contrôle sont en travaux de réaménagement pour passer sur un système de contrôle distribué (DCS). Dans la salle de contrôle, le thermomètre du réservoir D269 est désactivé, la température ne pouvait être lue que sur le réservoir lui-même à l'aide d'un thermomètre fixé sur la tuyauterie extérieure, dont l'échelle de lecture s'arrête 120 °C et sans aucun système d'alarme.
 Le cinquième cycle de clarification a commencé le 15/08 à 12h30. En raison d'un changement de quart à 14 h, le technicien oublié d'arrêter le chauffage et la recirculation (normalement prévue autour de 16 h) et le fait seulement à 20h30. Après le changement de quart de 22 h, le technicien vérifié la température dans la salle de contrôle (dont le report est désactivé !) et commencé son tour de visite des installations. A 23h20, il découvre lors de son tour d'inspection une fuite de vapeur au niveau de la soupape supérieure de la cuve et voit que la température a dépassé les 120°C. Il ferme les vannes de chauffage et arrête le refroidissement externe du réservoir, mais le processus de décomposition thermique du peroxyde était enclenché et le réservoir explose 80 minutes plus tard, faisant une boule de feu de 100 m de haut. Le couvercle du réservoir est projeté sur le toit d'une cabine électrique à 50 m.
 L'opérateur, aidé par les pompiers d'une entreprise chimique du voisinage, utilise les systèmes d'extinction fixes et mobiles pour combattre l'incendie. Tous les systèmes de refroidissement des cuves de GPL et de benzène d'un stockage à proximité sont activés automatiquement sur détection de température élevée.
 Les dommages matériels sont limités et évalués à 150 000 euros. Après mesures dans l'environnement, aucun impact environnemental n'est enregistré.
 L'exploitant change de procédé et améliore ses mesures de gestion (procédures et modes opératoires) dans son système de gestion de la sécurité (SGS).

N°22769 - 29/07/2002 - FRANCE - 63 - ISSOIRE
C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base
 Après une explosion mettant en cause le réservoir n° 1 d'une usine de recyclage de bouteilles PET, un violent incendie se propage vers 15 h dans l'atelier, puis gagne par la toiture le stockage de matières premières et les 2 laboratoires de l'établissement.
 La ligne ferroviaire proche et les bretelles d'accès à l'autoroute sont fermées vers 15h30. Les pompiers déploient un important dispositif hydraulique. Le débit insuffisant d'alimentation en eau et l'absence de réserve nécessite un pompage dans la nappe alluviale de l'ALLIER. Les cuves extérieures de méthanol, du glycol et de MDI sont arrosées d'eau pour éviter une extension du sinistre. Trois employés sont blessés, dont 2 grièvement brûlés ; l'un d'eux décèdera. 8 pompiers sont légèrement blessés par les fumées et les projections.
 Deux jours plus tard, le réacteur n° 2 de l'usine monte en pression ; ce dernier contient le glycolysat issu du réacteur n° 1 soumis à des conditions de température et de pression indéterminées lors de l'incendie. Le refroidissement de ce réacteur étant décidé, un périmètre de sécurité de 500 m est mis en place en raison d'une explosion 100 aux chocs thermiques imposés au métal ; 2 entreprises limitrophes sont évacuées, ainsi que 7 ou 8 habitations proches. Le trafic sur l'autoroute et la voie ferrée est une nouvelle fois interrompu. Le refroidissement intensifié lancé vers 14h15 sera arrêté le lendemain vers 11 h.
 Les eaux d'incendies ont été collectées dans des rétentions. Le site devant être mis en sécurité rapidement, le préfet prend un arrêté de suspension provisoire et de mise en demeure le 6 août. L'exploitant doit fournir un rapport sur l'accident, analyser les eaux d'extinction, évacuer produits dangereux et déchets. Les cuves de stockage seront nettoyées et dégazées.
 A la suite de cet accident, 1 mort et 2 blessés sont à déplorer, une usine opérationnelle depuis moins de 3 ans pratiquement détruite et 25 employés sont en chômage technique. Selon les témoignages, des dérivés par rapport aux modes opératoires initiaux seraient à l'origine d'une introduction d'air dans le réacteur ; une réaction chimique provoquant ensuite une surpression et une émission de gaz. Du glycolysat chaud (200 °C) s'est répandu jusqu'à un chariot élévateur au GPL proche d'une armoire électrique et non prévu pour résister à de telles températures. L'inflammation est probablement due à un contact électrique.

N°22028 - 08/03/2002 - FRANCE - 59 - ROUBAIX
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
 Un incendie se déclare sur un stockage de bouteilles de gaz GPL attenant à un magasin. L'incendie se propage à ce dernier et les pompiers interviennent avec 3 grosses lances et une petite lance pour circonscire le sinistre.

**N°29505 - 05/02/2002 - ITALIE - 00 - SARROCH**
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
À 17h45, la rupture d'un arbre d'une vanne à bouille installée sur le tuyau de sortie de liquide d'un réservoir provoque une fuite de GPL. Le réservoir de stockage composé de 4 réservoirs isolés de 150 m³ chacun. La vanne, construite en 1966 et installée en 1967, n'a jamais été entretenue. Alors qu'un opérateur ouvre la vanne, l'arbre de commande de la vanne à bouille est éjecté soudainement, libérant 8 t de GPL en phase liquide à env. 5 kg/cm² à travers l'ouverture cylindrique formée par le boîtier d'ordre de commande de la vanne. L'opérateur est jeté à terre et souffre de légères contusions. Un nuage de gaz se forme, qui heureusement ne s'est pas enflammé malgré la présence d'une raffinerie et une plage à proximité.
Le plan d'urgence interne est activé impliquant la raffinerie voisine. Le nuage de gaz est confiné et dilué avec des lances à eau et des rideaux d'aspiration par le réseau d'eau de la raffinerie. Le plan d'urgence interne est activé impliquant les sapeurs-pompiers, la préfecture, la municipalité et les forces de police; le personnel non nécessaire pour les opérations d'intervention d'urgence est évacué. La première équipe de pompiers arrive à 8h05 et remplace le personnel de l'installation dans les fonctions de réponse. De l'eau est injectée dans le tuyau provenant de la raffinerie servant normalement à transférer le GPL depuis la raffinerie dans les réservoirs de stockage. Pompée à une pression supérieure à la pression à l'intérieur du réservoir (5 kg/cm²), elle remplace le GPL dans le fond du réservoir et se substitue ainsi au gaz au niveau du point de fuite.
Cette mesure permet de sécuriser la zone vers 9h30, de se rapprocher de la vanne rompue et de la sceller vers 10 h. Le GPL restant dans le réservoir est ensuite transféré dans un autre réservoir.
La perte de produit est évaluée à 7 000 euros. Le vieillissement de la vanne (35 ans) est directement à l'origine de sa défaillance (usure des pièces). L'exploitant change les vannes similaires sur ses autres réservoirs avec des vannes au design amélioré (technologie plus sûre).

**N°21707 - 17/01/2002 - FRANCE - 59 - WERVICQ-SUD**
C17.22 - Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
Dans une usine de transformation de papier à usage sanitaire et domestique, lors du travail de l'équipe de nuit, un incendie se déclare dans un stockage de produits finis implantés dans une partie des 18 000 m² de bâtiments non recouverts, sans alarme incendie et sans exutoire de fumée. Les 26 employés sont évacués. Tardivement découvert et attisé par un vent violent, le sinistre se généralise avant l'arrivée des secours. Les services spécialisés coupent les alimentations en énergies du site. La police met en place un périmètre de sécurité et régule la circulation dans le quartier. Les pompiers mettent en place 11 grosses lances (à 100 m) et 6 petites lances (à 30 m) en protection des locaux administratifs et d'habitations), 2 lances canon (dont une protège 1 citerne de GPL) et 6 petites lances (dont 1 en protection de 2 transformateurs au PCB). L'impossibilité d'ouvrir les cannes d'aspiration équipant une réserve d'eau de 350 m³ impose l'utilisation de 1,5 km de tuyaux pour un pompage dans la LYS. De nombreuses bouteilles de gaz équipant des chariots de manutention explosent (BLEVE). Après 5 h, les secours circonscrivent le sinistre aux seuls entrepôts de matières premières et de produits finis dont 30 000 m³ sont détruits (effondrement de toitures et de murs porteurs, affaissement de charpentes métalliques...). Les principales machines, le matériel informatique et les locaux administratifs sont toutefois épargnés. En l'absence de dispositif de confinement, les eaux d'extinction rejoignent le milieu naturel via le réseau d'égouts. Le rayonnement thermique a déformé les volets en PVC d'habitations situées à une vingtaine de mètres. Quatre-vingt personnes sont en chômage technique. Le redémarrage des activités sinistrées est soumis à une nouvelle autorisation préfectorale.

**N°21859 - 14/01/2002 - FRANCE - 63 - Cournon-d'Auvergne**
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
Dans un dépôt de GPL assurant la distribution de produit à des camions, une fuite de propane se produit au niveau du poste de chargement. Le chef de dépôt met en sécurité le site par pression sur le bouton coup de poing, conformément aux consignes. Les services de secours sont alertés, à titre préventif. Les dispositifs automatiques associés à l'arrêt d'urgence ont fonctionné : sectionnements automatiques par mise en sécurité des vannes, arrosages déluges fixes (rampes et lances monitor), coupure des énergies. Les dispositifs d'arrosage sont destinés à diluer le nuage. L'exploitant se rend à la pomperie et ferme toutes les vannes manuelles. Au moment de l'accident, aucun camion n'est en chargement. La fuite se situe au niveau de la tuyauterie de purge (récupération des COV) utilisée pour vidanger, une fois le chargement terminé, la manivelle située entre la vanne manuelle de la citerne et celle du bras de chargement et pour réorienter le gaz liquéfié résiduel vers le stockage. Cette dernière fonction de récupération est récente. La tuyauterie se compose d'une partie rigide et d'une partie flexible reliées par un raccord vissé de type olive. La tuyauterie est également munie de vannes, du niveau du poste de chargement, permettant de la raccorder soit au circuit d'aspiration du GPL (purge), circuit sous pression muni d'un dispositif situé en pomperie permettant le renvoi au stockage, soit à la section de mise à l'atmosphère (vapeurs), ceci en fonction de la configuration des vannes. La fuite est due à la rupture du raccord (vieillessement) entre les parties rigide et fixe. En outre, de par la position des vannes, la tuyauterie était en liaison avec le circuit d'aspiration produit; la fuite était donc alimentée, le circuit produit ne disposant pas de dispositif permettant d'empêcher le retour vers la purge. L'exploitant a mis en place les mesures immédiates suivantes : remplacement du flexible à l'identique, consignation des vannes, arrêt provisoire de la récupération. Des aménagements sont prévus : mise en place de noues et de drains adaptés aux contraintes liées à la récupération de produit, automatiser du pilotage des vannes du circuit purge (mise en sécurité sur alarme ou fin de chargement). Des investigations supplémentaires sont envisagées sur le long terme (expertise de tous les flexibles, recensement des installations ayant ce dispositif, identification des sources potentielles de maintien en pression,...).

**N°21886 - 01/02/1999 - FRANCE - 67 - REICHSTETT**
C19.20 - Raffinage du pétrole
Dans une raffinerie, une campagne de travaux est en cours en vue de la pose de clapets de fond sur des sphères de stockage de gaz de pétrole liquéfié (GPL), en service depuis plusieurs dizaines d'années et qui ont été vidées pour l'occasion. Les clapets sont à installer en amont des canalisations de soutirage des sphères (DN 250, Butane = 5 bar, Propane = 13,7 bar) qui sont déposés à cette occasion. La découpe de la canalisation d'une des sphères, en aval de l'endroit où le clapet doit être installé, permet de détecter une zone d'épaisseur résiduelle très faible. Dans cette zone, la paroi de la canalisation présente une épaisseur de l'ordre de 2 à 3 mm, pour une épaisseur nominale de 12,7 mm, soit une perte d'épaisseur de plus de 70 %. La découpe de la canalisation de soutirage d'une deuxième sphère permet d'identifier un défaut du même type. Les défauts, de 13 cm de long sur 3 cm de large, sont tous deux localisés immédiatement en aval du coude de pied de sphère et en amont de la première vanne de sectionnement. Ce défaut n'était pas connu du service inspection de la société. L'exploitant procède au contrôle de l'ensemble des canalisations de sous-triage du site, et lance une inspection quinquennale de ces lignes de soutirage.
L'opération de mise en place de clapets de fond par l'exploitant (clapet de sécurité à commande hydraulique) était l'aboutissement de demandes insistantes formulées depuis plusieurs années par l'inspection des installations classées (installation d'une vanne ou d'un clapet à sécurité positive en application de l'article 8 de l'arrêté ministériel du 10.05.1993).
Les défauts détectés ne semblent pas d'origine métallurgique : aucune modification n'existait en fond de cavité. La corrosion par cavitation est aussi écartée en raison du diamètre de la canalisation et de la vitesse d'écoulement (entre 0,3 et 1 m/s). Par ailleurs, il est observé que les défauts sont rencontrés sur un coude et des tubes de métallurgies différentes. L'exploitant dirige ses recherches vers des problèmes d'érosion liés à d'anciennes opérations de sablage interne de sphères, l'opérateur ayant pu provisoirement caler la lance de sablage dans le fond de la sphère au cours de ces opérations.
En raison de la gravité potentielle des défauts détectés, une campagne de contrôle nationale est réalisée sur les installations du même type (cf. arrêté ministériel du 19.03.1999). Le même défaut est détecté sur une sphère GPL d'une autre raffinerie française.

**N°15637 - 26/01/1998 - ALLEMAGNE - 00 - BAD URACH**
C20.1 - Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
Une fuite de 90 kg de butane se produit vers 5h30 sur un stockage de gaz liquéfiés (GPL) dans une fabrique d'asphalte. Le réservoir de butane incriminé est équipé d'une vanne de contrôle de pression située sur un tronçon de canalisation entre le réservoir et un brûleur. L'excès de gaz passe par la soupape et retourne dans le réservoir. Le tronçon avait fait l'objet d'une remise en état en juillet 1997 et la soupape avait été mise en place à cette occasion. Le fonctionnement de la soupape est indépendant du capteur de pression. La pression de tarage de la soupape (à soufflets) est fixée à l'aide d'un volant manuel compriment un ressort. L'enveloppe qui entoure le ressort de réglage communique avec l'air extérieur. La température extérieure est de 5°C.
L'alerte est donnée par le propriétaire d'une entreprise voisine, alerté par l'odeur; il prévient la police vers 6h45. Les secours coupent la circulation sur la route proche ainsi que l'alimentation électrique. La soupape est isolée par un agent d'une entreprise spécialisée dans la manipulation du GPL puis le gaz encore présent dans le réservoir est brûlé à la torche. Une fissure dans le soufflet de la soupape, consécutif à la formation de glace en partie basse du soufflet, est à l'origine de la fuite. D'après l'inspection, le dispositif est inapproprié (pas de zone barrière, éclatement de l'étanchéité sous l'action du gel). Les autorités régionales, pour éviter un autre incident, contrôlent les autres installations munies de ce dispositif.

**N°11649 - 14/09/1997 - INDE - 00 - WISHAKHAPATNAM**
C19.20 - Raffinage du pétrole
Dans une raffinerie, l'explosion d'un nuage de gaz provenant d'une canalisation de GPL et suivie d'un incendie affectant 11 réservoirs tue 22 personnes et nécessite l'évacuation de plus de 70 000 riverains. Plusieurs dizaines de personnes (15 selon une source, 31 employés selon une autre) sont blessées. L'incendie ravage des installations portuaires et d'autres unités pétrolières. Une douzaine d'entreprises est fermée lorsque la chaleur fait exploser des réservoirs.

**N°9337 - 21/03/1996 - FRANCE - 34 - SAINT-MARTIN-DE-LONDRES**
C10.72 - Fabrication de biscuits et de produits confectionnés
Dans une biscoterie de 1500 m², un fûtuse déclare dans un stockage d'emballages en carton situé à 60 m de réservoirs de GPL. Les pompiers protègent ces réservoirs à l'aide d'un rideau d'eau, le stockage ne subira aucun dommage.

**N°8316 - 15/03/1996 - ITALIE - 00 - TREVISE (TREVISO)**
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
Dans un établissement de stockage et d'embouteillage de GPL, une fuite de propane survient durant le dépotage d'une citerne routière. Le nuage de gaz se propage et s'enflamme. Alors que les pompiers se préparent à disperser le nuage avec les lances à eau, une explosion détruit les bureaux de l'établissement. La partie supérieure de la citerne s'ouvre et une petite boule de feu se forme. La chaleur provoque l'explosion d'une citerne routière de 12 m³ et détruit du matériel appartenant aux pompiers. Un fragment de la citerne endommage le toit d'un bâtiment et atteint à 500 m. Trois employés et 10 pompiers sont blessés, l'un des employés décède 4 jours plus tard. 250 personnes du voisinage sont évacuées durant 24h.

**N°20748 - 18/07/2001 - FRANCE - 69 - SAINT-GENIS-LAVAL**
C27.52 - Fabrication d'appareils ménagers non électriques
Dans une usine fabriquant des appareils fonctionnant au GPL, un violent incendie se déclare la nuit dans un atelier de 18 000 m². Ce dernier abrite les activités de montage et de peinture de petits matériels divers (appareils de soudage, bombonnes de camping, réchauds...). Sous l'effet de la chaleur, la toiture du bâtiment explose et un pan de mur s'effondre. L'atelier est à l'arrêt à l'heure de l'accident. L'alerte est donnée à la société de gardiennage par le dispositif de détection. L'ensemble du site est aussitôt mis en sécurité (coupure de l'électricité, du réseau d'air comprimé). L'atelier concerné se situe à 150 m de l'atelier de conditionnement et de remplissage de récipients mobiles de gaz inflammables liquéfiés et à 350 m des stockages en vrac (1 sphère de 550 m³ et 11 citernes de 150 m³). De très gros moyens sont déployés par les services de secours : 20 véhicules d'intervention, 3 grandes échelles, 14 lances de 60 m/h et 70 pompiers. Le sinistre est maîtrisé au terme de 4 h de lutte. L'intervention des secours a porté aussi sur la protection des bâtiments voisins. 6 000 m³ sont détruits et plus de 100 personnes sont en chômage technique. Les installations de production situées dans le bâtiment mais protégées par des murs coupe-feu n'ont quasiment pas été touchées. Il est à noter que des riverains ont spontanément quitté leur habitation par crainte d'une aggravation.

**N°19073 - 29/10/2000 - FRANCE - 94 - BOISSY-SAINT-LEGER**
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
Des incendies successifs prennent feu au moment de leur remplissage par un client. L'incendie se propage à 2 pompes de la station-service. Les dispositifs de sécurité ont a priori empêché l'extension de l'incendie aux stockages, la capacité de la station étant de 100 m³ d'essence et 10 m³ de GPL, le plein venant d'être fait. La route nationale est bloquée. Les pompiers prennent beaucoup de précautions du fait de la présence de bouteilles de gaz dans le camion du client (camion de vente de pizzas). Par ailleurs, le véhicule fonctionnait également au GPL. Le propriétaire du véhicule est blessé aux mains. Un cordon de sécurité est mis en place. Un hôtel et un restaurant proches (50 personnes) sont évacués. 2 h après l'alerte, les pompiers se rendent maîtres du sinistre. La cause précise de l'accident est recherchée.

**N°19342 - 29/07/2000 - FRANCE - 16 - GOND-POUTOUVRE**
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
Un incendie détruit une station-service. Les bouteilles de gaz situées dans le foyer de l'incendie explosent. Les cuves contenant plusieurs dizaines de milliers de litres de carburant et le réservoir de GPL sont épargnés. Une soixantaine de pompiers parvient à maîtriser l'incendie. Selon des témoins, les flammes atteignent plusieurs mètres de hauteur au plus fort du sinistre. Il n'y a pas de blessés, l'accident intervenant au moment du déjeuner, 1 h après la fermeture. L'incendie aurait démarré dans les locaux annexes. Les dispositifs de secours (extinction auto autour des cuves) ont bien fonctionné mais n'ont pas été très efficaces vu l'ampleur du sinistre. Les cuves de stockage des hydrocarbures étaient enterrées sous une couverture de sable de 2 m. Une légère pollution aux hydrocarbures (entraînés par l'eau d'extinction de l'incendie) est constatée sur le VIVILLE. Selon l'exploitant, à priori, il ne sera pas possible de récupérer les installations.

**N°17647 - 25/04/2000 - ROYAUME-UNI - 00 - BIRTLEY**
N82.92 - Activités de conditionnement
Un réservoir est en cours de vidange dans une unité de stockage et remplissage de bouteilles de gaz (GPL). Une grosse fuite s'enflamme sur la canalisation de transfert. Le personnel déverse une grande quantité d'eau pour éviter la propagation du sinistre. Une explosion se produit ensuite. Les murs de l'installation sont soufflés. Dans l'accident, un employé est blessé, apparemment d'une crise cardiaque. D'autres sont légèrement brûlés. Une zone de 800 m de long est bouclée mais les usines voisines ne seront pas évacuées.

**N°17322 - 27/12/1999 - FRANCE - 33 - AMBES**
N82.92 - Activités de conditionnement
Lors d'une violente tempête de vent accompagnée de fortes pluies, le site d'une usine de stockage de GPL et emplissage de bouteilles de gaz est inondé par une vague de 1 m de hauteur. La digue (côte Garonne) en face des installations est détruite sur 10 m. L'énergie électrique du site est assurée par un groupe électrogène de secours. Les dommages sont estimés à 1,5 M€ sur les clôtures, toitures, la voie ferrée (inutilisable sur 600 m) et la télésurveillance du site. Un gardien remplace le système de télésurveillance aux heures non ouvrables.
En plusieurs endroits la digue, côté GARONNE, a été ouverte avant d'être complètement submergée compte-tenu de la hauteur de la surcote de la crue (2,6 m). Une vague de 80 cm a envahi le presqu'île d'Ambes. La difficulté majeure a été la lenteur avec laquelle l'eau s'est écoulée de la terre vers la DORDOGNE et la GARONNE, le système d'évacuation existant (jalles, portes et vannes) n'ayant pas correctement pu son rôle d'autant d'eau. Parallèlement, les voies ferrées endommagées sur toute la zone n'étaient toujours pas utilisables 15 jours après la tempête, les équipes chargées du nettoyage et de leur remise en état mettant beaucoup de temps pour accéder aux voies en raison des terrains inondés.
Ces inondations ont lui ont concerné une dizaines d'entreprises (ARIA 17316 à 17324), ont notamment mis en évidence la vulnérabilité de certains sites SEVESO. Une mise à jour des études de danger et des Plans d'Opération Internes (POI) sera demandée aux différents exploitants sur le risque inondation. La mise en place d'un Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPI) sur les 4 communes concernées pourrait permettre d'aborder ces différents problèmes avec tous les acteurs concernés.

**N°22316 - 26/07/1995 - ROYAUME-UNI - 00 - RUGBY**
C25.29 - Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
Une fuite enflammée de propane se produit à 11h30 au poste de remplissage des bouteilles dans une usine de fabrication de bouteilles métalliques de GPL. L'incendie se propage à 2 réservoirs cylindriques de stockage de propane implantés dans la cour de l'établissement, provoquant une inflammation du gaz au niveau d'une soupape. Les secours évacuent 300 personnes dont 150 employés de l'établissement ; une ligne électrique est coupée pendant 45 min privant d'alimentation communes. Les pompiers refroidissent les réservoirs et maîtrisent le sinistre à 13h30 avec des lances à eau. Un employé est légèrement blessé et l'usine gravement endommagée : 2 tonnes de propane ont été brûlées. L'exploitant effectue une enquête pour déterminer l'origine de l'accident ; les procédures de sécurité, de remplissage des bouteilles et la formation des personnels sont analysées.

**N°5244 - 07/04/1992 - ETATS-UNIS - 00 - BRENHAM**
C35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Une violente explosion (UVCE) se produit dans la campagne aux environs d'un site de stockage souterrain de gaz de pétrole liquéfié (GPL). La cavité latérale contient 60 000 m³ d'un gaz issu de la 1ère distillation du pétrole, composé principalement d'i13 de propane, d'i13 d'éthane, de 20 % de butane et isobutane, de 10 % de pentane et d'isopentane. La caverne est reliée à l'extérieur par un casing cimenté de 34 cm et 810 m de long. Un tuyau de 880 m de long permet l'injection / retrait de la saumure ; celle-ci est stockée dans 2 bassins en surface. Le GPL est injecté ou retiré à partir de trois pipelines distincts. La tête de puits est équipée d'une vanne d'arrêt. La station de Brenham est commandée à distance par un répartiteur à Tulsa, Oklahoma (à 750 km).
A 5h30 du GPL est injecté dans la cavité jusqu'à ce que l'interface saumure/GPL atteigne un trou d'évacuation de 2,5 cm de diamètre situé dans la partie inférieure de la tubulure, 30 cm au-dessus de la base tube. Ce trou est censé donner l'alerte en cas de débordement imminent. Le GPL entre dans le tube, ce qui produit une diminution de la densité dans la colonne centrale de fluide, une vaporisation partielle, une expansion des gaz les plus légers, une chute de pression dans la caverne et, en définitive, un débordement de gaz par le trou d'évacuation et la colonne centrale. La saumure, suivie par le gaz liquéfié remonte à la surface des réservoirs de saumure. Un calcul mené post accident évaluait la quantité de gaz liquéfié expulsée entre 500 et 1 600 m³.
Le débordement de gaz à l'atmosphère active les détecteurs de gaz au niveau du sol. Or, des déclenchements intempestifs des détecteurs sont relativement fréquents à cette station. Le répartiteur à Tulsa n'est pas en mesure d'interpréter correctement l'information confuse délivrée par le système télémetrique de surveillance. En effet, il ne reçoit qu'un signal unique, quel que soit le nombre de détecteurs excités. De plus, la vanne d'arrêt de sécurité de la cavité, qui doit normalement réagir à des niveaux élevés de pression (0,7 Mpa) dans le tube de la saumure en tête de puits, ne se déclenche pas.
Un nuage de gaz plus lourd que l'air de 10 m de haut, se développe au dessus de la station. Les employés bloquent les voies d'accès à la station ; malgré cela, une voiture entre dans le nuage de gaz à 7h08 et l'enflamme, entraînant une explosion sévère (enregistrée jusqu'à 4 sur l'échelle de Richter) et la mort de 3 personnes. Malgré la faible urbanisation, 19 habitants sont blessés, dont 2 grièvement ; 2 employés sont également gravement brûlés. Les bâtiments de surface à la station de Brenham sont détruits et divers bâtiments sont endommagés sur 800 ha (zone brûlée sur 40 ha, 5 maisons détruites et 55 autres touchées) ; 75 bovins sont tués et des dizaines de bovins blessés. Le coût total est estimé à 9 M\$.

L'analyse d'accident menée par le conseil national la sécurité des transports (US NTSB) identifie plusieurs causes :
- La sous-estimation de la quantité de GPL stockée (52 500 m³ stockés contre 45 800 m³ estimés) en raison de l'inexactitude des instruments de mesure, l'incapacité d'équilibrer les entrées/sorties de gaz, une mauvaise connaissance de la densité de GPL dans la colonne, des erreurs de calcul par les employés et un emplacement inadéquat du trou d'évacuation (à 30 cm au lieu de 1,8 m dans la conception initiale de 1981), conduisant à une alerte tardive. En outre, de la saumure saturée avait été vendue à des foreurs, conduisant à une injection de saumure sous-saturée conduisant à une dissolution supplémentaire dans la cavité, dont le volume a augmenté d'un facteur 9 entre 1981 et 1991.
- Des informations insuffisamment détaillées transmises à l'opérateur de régulation.
- Une défaillance de la vanne du dispositif d'arrêt d'urgence, qui ne déclenche pas la coupure de la saumure, entraînant une explosion sévère (enregistrée jusqu'à 4 sur l'échelle de Richter) et la mort de 3 personnes. Malgré la faible urbanisation, 19 habitants sont blessés, dont 2 grièvement ; 2 employés sont également gravement brûlés. Les bâtiments de surface à la station de Brenham sont détruits et divers bâtiments sont endommagés sur 800 ha (zone brûlée sur 40 ha, 5 maisons détruites et 55 autres touchées) ; 75 bovins sont tués et des dizaines de bovins blessés. Le coût total est estimé à 9 M\$.

Après cet accident, les autorités texanes renforcent les exigences de sécurité des stockages souterrains de GPL (minimum 2 protections anti-débordement et systèmes de fermeture automatique).

N°2914 - 07/10/1991 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN
G46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
Une fuite se produit au niveau d'un raccord sur une conduite de soutirage de 12" en aval de la vanne de pied d'un bac de 4 525 m³ de SP58. La cuvette de rétention du réservoir est commune à celle d'un bac de 4 500 m³ de FOD. L'accident se produit lors de l'ouverture télécommandée de la vanne. Un aérosol se forme, déborde par dessus le merlon (H=2m) de la cuvette et se répand par gravité sur le parking. Au bout de 20 min, le nuage de 25 000 m³ s'allume. Le VCE blesse mortellement un chauffeur, grièvement 2 employés et légèrement 3 autres chauffeurs. Le POI est déclenché. Le feu s'étend aux 2 compartiments de la rétention, aux 2 bacs, aux camions-citernes stationnés sur le parking et menace des stockages. Les 200 pompiers mobilisés refroidissent une citerne de 1,5 m³ de GPL, située à 30 m de la cuvette, et protègent 2 bacs de 15 000 m³ de super et de foud (rideaux d'eau). Le rassemblement des moyens nécessaires est long : 80 500 l d'émulseur sont réunis (17 000 prêtés par des industriels voisins), un remorqueur équipé d'une pompe de 12 000 l/min permet de disposer de moyens de pompage suffisants (hauteur de manège de 8 m dans la LOIRE rendant inopérantes les pompes). L'incendie qui s'est propagé sur 6 560 m² est éteint en 72 min.
L'explosion a provoqué de graves dommages aux structures jusqu'à 100 m et des bris de vitres jusqu'à 1 km, elle a été aggravée par l'allumage de l'aérosol dans un local confiné de la station de lavage qui a accru l'énergie d'inflammation et les camions stationnés en épis qui ont permis une accélération de flamme et un accroissement de la surpression générée par la déflagration. Le réseau des eaux usées du site envahi par des hydrocarbures a également été le siège d'explosions. Les dégâts matériels sont estimés à 16 M.euros : 2 bacs, 4 voitures, 15 camions-citernes et leur station de lavage ont été détruits ; 3 autres réservoirs, les bureaux ont été endommagés, les canalisations déformées. La quantité ayant pollué le sol sur 2 ha et 7 m de profondeur ainsi qu'une nappe phréatique est estimée à 500 m³ d'hydrocarbures.
Une fuite sous pression de l'essence au niveau d'un joint caoutchouc d'un raccord de la conduite serait à l'origine de l'accident ; l'absence de vent ayant limité la dissipation du nuage de vapeurs formé. Un arrêté préfectoral de suspension est établi en date du 30/10/91, la remise en exploitation étant conditionnée par la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation complet. Le dépôt reprend ses activités fin 1993.

N°1836 - 01/04/1990 - AUSTRALIE - 00 - SYDNEY
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Un incendie se déclare dans un dépôt de gaz associé à un centre empletteur de GPL comprenant notamment les stockages suivants : 5 réservoirs aériens (cigares de capacités 3x220 m³, 1x220 m³, 1x55 m³) contenant respectivement 160 m³, 148 m³, 148 m³, 88 m³, 31 m³ de gaz ; des réservoirs aériens de petites capacités (cigares), des camions-citernes déjà chargés. Le site est entouré d'entrepôts et de bâtiments. Quelques habitations sont présentes dans un rayon de 500 m, ainsi qu'une route. Le jour de l'accident, un incendie se déclare vers 21 h sur le site mais il n'est pas combattu immédiatement. Du fait du week-end, il n'y avait pas de personnel dans l'installation. Le trafic de l'aéroport de Sydney, situé à 2 à 3 km, est aussitôt interrompu. A 22h05, le réservoir contenant 160 m³ de gaz bleue et se trouve projeté à 300 m dans la rivière voisine, détruisant au passage un bâtiment industriel non occupé à ce moment. L'explosion provoque le déplacement du réservoir voisin de 50 cm sur son socle sans le renverser. L'ensemble du site est en feu. A 22h33, un camion-citerne de 40 l bleue à son tour. A 23h00, les autorités décident d'évacuer les riverains dans un rayon de 2km en les prévenant par diffusion de messages vocaux. Des incompréhensions (langue du message non parlée par toute la population locale) créent une situation de panique. Les secours évacuent 10 000 personnes ; 300 sauveteurs sont mobilisés. L'incendie perdure jusqu'à 5 h du matin, moment où le gaz finit de brûler. Plusieurs vannes étaient restées ouvertes, l'incendie s'est donc propagé par les tuyauteries à l'ensemble des réservoirs connectés. Les pompes alimentant le réseau incendie étaient en panne. De nombreux biveaux de petites bouteilles (une centaine) surviennent mais les autres gros réservoirs ne subissent pas de biveau. Le coût des dommages est évalué entre 20 et 25 MF (soit 3,5 M.euro). Le sinistre a causé d'importants dégâts par onde de choc et effets thermiques dans un rayon de 200 m. L'onde de choc est ressentie à 3 km. Des analyses effectuées sur le socle en béton du réservoir qui a biveauté montrent que le réservoir a subi une élévation de température équivalente à celle d'une exposition à 900 °C pendant 2 h. La formation d'un nuage explosible à partir d'une fuite sur une tuyauterie serait à l'origine de l'incendie. La source d'ignition pourrait être due au passage d'une voiture ou à une étincelle d'origine électrique. L'exploitant évoque un acte de malveillance.

N°132 - 29/09/1989 - SUÈDE - 00 - KARLSHAMN
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Une fuite massive de 1,2 l de GPL se produit par un puits d'inspection en cours de creusement sur un stockage souterrain de 2 000 t. Un groupe d'intervention de 20 experts est constitué. Durant la nuit, la fuite est stoppée à plusieurs reprises par injection d'eau pendant 1h30 avec formation d'un bouchon congelé. A chaque fois, le réchauffage progressif du bouchon ne permet de tenir l'étanchéité que 1 h. Finalement, la fuite est définitivement arrêtée après 8 h d'intervention par injection de 200 à 300 l de béton.

N°7128 - 19/11/1984 - MEXIQUE - 00 - SAN JUAN IXHUATEPEC
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Durant la phase de remplissage d'une zone de stockage de GPL (mélange 80 % butane - 20 % propane) composée de 2 sphères de 2 400 m³, 4 de 1600 m³ et 48 cylindres horizontaux (5 000 m³), une canalisation 8 à 24 bar se rompt à 5h30. Un nuage de 150 X 200 X 2 m se forme et s'allume 5 à 10 min après sur une torche à 120 - 150 m de la fuite. Le VCE engendre 5 min après le BLEVE de 2 petites sphères. Une boule de feu au niveau du sol (diamètre = 600 m) se forme. Dans un rayon de 300 m la zone est détruite et la population est décimée. Par effet domino, des explosions se succèdent jusqu'à 11 h. Des fragments de sphères sont projetés à 600 m et 12 cigares-rockets (20 t) sont lancés (1 à 1 200 m). Au total plus de 500 morts, 7 000 blessés, 39 000 évacués et 4 000 sauveteurs sont dénombrés.

N°20712 - 03/10/1980 - ETATS-UNIS - 00 - MONT BELVIEU
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
Une maison à quelques centaines de mètres d'un stockage souterrain de gaz de pétrole liquéfié (GPL) en cavités salines explose suite à l'accumulation de gaz (70 % d'éthane, 30 % de propane) fuyant du stockage dans son sous-sol (le nuage de gaz s'est enflammé à cause d'une étincelle d'un appareil électrique). Dans les jours qui suivent, du gaz s'est échappé « au hasard » autour de la zone, nécessitant l'évacuation de 50 familles.
Le tubage du puits (casing construit en 1958) a fui au niveau d'un joint entre deux longueurs et le gaz a migré dans la roche vers le sous-sol de la maison. Une chute de pression avait d'ailleurs été enregistrée le 17/09 dans une des cavités contenant du GPL. La cavité en question est remplie avec de la saumure. Des trous sont forés dans les nappes phréatiques au-dessus du sel pour trouver et évacuer le gaz.
Les experts soulignent que l'architecture du puits est d'une importance capitale. Si les deux dernier casing cimentés avaient été ancrés dans la formation de sel, la fuite aurait été canalisée dans l'espace annulaire cimenté entre les deux boîtiers et aurait eu des conséquences plus faibles.
Deux autres explosions et incendies surviendront dans ce complexe de stockage en octobre 1984 (dommages matériels de plusieurs millions de dollars) et en novembre 1985 (fuite en raison d'une corrosion, tuant deux personnes et provoquant l'évacuation de 2 000 habitants).
Les autorités texanes renforcent la réglementation en 1982 en ce qui concerne les tests d'intégrité des cavités. En 1993, il est également acté que les futurs puits devront être équipés de deux chaînes de tubage cimentées dans le sel.

N°14401 - 21/01/1980 - ROYAUME-UNI - 00 - BARKING
D32.10 - Entreposage et stockage
Une série de 3 explosions se produit vers 20h15 dans un stockage de produits chimiques. Lorsque le vent a poussé l'importante fumée dans leur direction, 4 000 personnes sont été évacuées de logements à proximité. La source d'inflammation réside dans la chaleur rayonnante d'un feu électrique domestique (probablement à cause de vêtements mouillés mis à sécher pour la nuit dans le vestiaire) qui a enflammé des matières combustibles. L'incendie s'est propagé à travers les matériaux d'emballage à un cylindre de GPL et à de nombreux produits chimiques stockés, y compris du chlorate de sodium. Trois explosions (la bouteille de gaz et des bidons de chlorate de sodium) endommagent des propriétés résidentielles à 200 m. Les coûts des dommages sont estimés à 200 000 livres.

N°10026 - 18/12/1978 - PAYS-BAS - 00 - NIJMEGEN
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
Dans une station-service, une petite fuite se produit sur les lignes de transfert reliant une cuve de stockage à un camion-citerne de GPL en cours de livraison (début à 8h20). La fuite s'enflamme sur un point chaud du moteur du camion. Le chauffeur et le pompiste tentent en vain d'éteindre le feu alimenté puis déclenchent l'alarme (8h24) et prennent la fuite. L'autoroute et la voie ferrée sont coupées. Les pompiers se posent au niveau des premières habitations. A 8h45, la citerne du camion, non munie d'une soupape de sécurité, se rompt. Une boule de feu d'un diamètre de 40 m s'élève à 25 m au-dessus du sol mais aucune secousse n'est ressentie. Les éléments de la citerne sont projetés jusqu'à 125 m. Le réservoir de stockage de la station reste intact. Le flux thermique émis par la combustion du nuage de GPL est estimé à 180 kW/m².

N°6934 - 06/02/1977 - ETATS-UNIS - 00 - BOYNTON BEACH
H49.20 - Transports ferroviaires de fret
A la suite du déraillement d'un train de marchandise, un wagon de propane enfonce le muret de rétention d'un stockage de 4 réservoirs de GPL. La citerne explose, se brise et la plus grosse partie est catapultée à 130 m. Un incendie se déclare, s'étend à l'ensemble du convoi ainsi qu'à des habitations et des commerces dans lesquels deux personnes sont brûlées vives. Les pompiers devant le manque d'informations concernant les produits transportés redoutent de nouvelles explosions. 1,5 h plus tard, un BLEVE détruit une citerne d'isobutane. Il se forme une boule de feu de 100 m de diamètre visible à plus de 40 km. L'incendie est finalement maîtrisé 2 jours plus tard.